

La place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien : étude de cas du  
Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO)

Réalisé par Gilguens CHARLES

Mémoire déposé à l'École de travail social en vue de l'obtention de la maîtrise en travail social

Sous la direction de la professeure Dahlia Namian

Université d'Ottawa, 2023

# Table des matières

REMERCIEMENTS.....	v
DÉDICACE.....	vi
SUMMARY.....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I. DÉFIS ET ENJEUX DE LA DIASPORA HAÏTIENNE AU CANADA.....	3
1.1. Regard politique et économique sur l’immigration haïtienne.....	3
1.2. « Dette de l’Indépendance » haïtienne.....	4
1.3. Occupation étasunienne : 1915-1934.....	5
1.4. Dictature et politiques néolibérales en Haïti.....	7
1.5. Historique de l’immigration haïtienne au Canada et au Québec.....	8
1.6. Vagues migratoires, profils et insertion socioprofessionnelle des Haïtien.ne.s avant et après 2010 12	
1.7. Insertion socioprofessionnelle face aux inégalités ethnoraciales.....	14
1.8. Surreprésentation des enfants noirs dans les Sociétés de l’Aide à l’Enfance (SAE).....	16
1.9. Enjeux liés à la santé mentale des personnes immigrantes.....	21
CHAPITRE II. CADRE CONCEPTUEL. LE TRAVAIL SOCIAL ANTI-RACISTE ET ANTI- OPPRESSIF.....	23
2.1. Racisme comme construction sociale.....	23
2.2. Le travail social anti-raciste.....	25
2.3. Le travail social anti-oppressif.....	29
CHAPITRE III. LES LUTTES SOCIALES MENÉES « PAR ET POUR » LES HAÏTIEN.NE.S : UNE CONTRIBUTION INVISIBLE AU TRAVAIL SOCIAL.....	34
3.1. Genèse du travail social.....	34
3.1.1. Au Canada et au Québec.....	36
3.1.2. En Haïti.....	38

3.2. Enjeux des travailleur.se.s sociaux.les immigrant.e.s .....	41
3.3. Lutte des chauffeurs de taxi haïtiens contre le racisme des années 1970 et 1980 à Montréal .....	43
3.4. Organisation communautaire haïtienne : le cas de la Maison d'Haïti.....	44
3.5. Point de Ralliement des Femmes d'Origine Haïtienne de Montréal (PRFOHM).....	44
3.6. Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO).....	46
CHAPITRE IV. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE.....	47
4.1. Posture de recherche .....	47
4.2. Approche qualitative.....	48
4.3. Les entretiens semi-dirigés comme technique de collecte de données .....	49
4.4. L'analyse de contenu comme méthode de traitement des données.....	50
4.5. Définition de l'échantillonnage de l'étude.....	50
4.6. Considérations éthiques et profile des enquêté.e.s.....	51
4.7. Limites de l'étude .....	52
4.8. Pertinence scientifique et sociale .....	52
CHAPITRE V. L'INTERVENTION SOCIALE « PAR ET POUR » LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE : REGARD SUR LA CONTRIBUTION DU CISHO .....	54
5.1. Parcours migratoire et formation professionnelle des membres du CISHO .....	54
5.2. Parcours universitaire.....	57
5.3. Les choix d'étudier en travail social .....	60
5.4. Trajectoire professionnelle des travailleur.se.s sociaux.les haïtien.ne.s formé.e.s au Canada en contexte minoritaire.....	61
5.5. Le racisme comme barrière d'intégration sociale et les stratégies de résistance .....	62
5.6. Enjeux et besoins de la communauté haïtienne d'Ottawa.....	64
5.6.1. La surreprésentation des enfants haïtiens en protection de l'enfance .....	65
5.6.1.1. Inégalités socio-économiques et barrières d'accès aux services en santé mentale .....	71
5.7. Stratégies d'intervention du CISHO .....	72

CHAPITRE VI. LA RECONNAISSANCE DES TRAVAILLEUR.SES SOCIAUX.LES HAÏTIEN.NE.S : POUR UN TRAVAIL SOCIAL CANADIEN JUSTE ET INCLUSIF.....	79
6.1 Recommandations.....	85
BIBLIOGRAPHIE.....	87
ANNEXE.....	108
Annexe 1 : Certification du comité éthique de recherche de l'Université d'Ottawa .....	108
Annexe 2 : Lettre d'invitation à la participation .....	109
Annexe 3 : Formulaire de consentement.....	110
Annexe 4 : Guide d'entrevue .....	114

## REMERCIEMENTS

Mes plus chaleureux remerciements s'adressent à Dahlia Namian qui m'a donné un support rigoureux, inestimable et inoubliable durant mon parcours d'études à l'Université d'Ottawa. Sans sa noble contribution, je ne serai pas en mesure de réaliser cette recherche. Merci d'avoir accepté de m'accompagner durant ce parcours d'études à l'Université d'Ottawa.

Un grand remerciement aux Membres du Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO) qui m'ont accueilli avec amour durant mon stage de recherche-intervention. Merci à chacun de vous pour les partages de connaissances et les conseils que vous m'avez donnés. Particulièrement, j'adresse mes remerciements aux membres du CISHO qui ont participé, à travers des entretiens, à la réalisation de cette recherche. Je tiens également à remercier, d'une manière spéciale, Darline Charles Davilma qui m'a supporté depuis la réalisation de mon stage jusqu'à ce jour à travers des conseils, des suggestions et des supports émotionnels.

Je remercie des ami.e.s de la communauté haïtienne d'Ottawa, des ami.e.s d'Haïti, ceux et celles qui se trouvent aux États-Unis et en France qui m'ont apporté leur soutien durant mon parcours d'études à l'Université d'Ottawa. Un remerciement spécial à Ange-Berry Bedjana Augustin.

## **DÉDICACE**

Ce mémoire est dédié à ma très chère mère, Fifi VITAL, qui a fourni des efforts inouïs pour prendre soin de moi et me scolariser jusqu'à son dernier soupir.

## RÉSUMÉ

Ce mémoire vise à mettre en lumière la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien. Dans un premier temps, ce mémoire met à jour la littérature sur la diaspora haïtienne et sa contribution à divers mouvements sociaux au Canada visant une plus grande équité et justice sociale. Dans un second temps, nous avons considéré le Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO) comme cas d'études empiriques. En s'appuyant sur un cadre conceptuel du travail social anti-raciste et anti-oppressif, nous avons, dans une démarche de recherche qualitative, mené des entretiens semi-directif auprès des membres du CISHO. Cette étude permet d'éclairer les réalités culturelles et les besoins des communautés haïtiennes de la société canadienne et les enjeux rencontrés qui interpellent le travail social, notamment : la surreprésentation des enfants haïtiens dans les systèmes de protection de l'enfance, la précarité économique et les inégalités d'accès aux services en santé mentale. Cette étude a révélé que le racisme systémique de la société canadienne joue un rôle fondamental dans la production des oppressions fragilisant les conditions de vie de la communauté haïtienne d'Ottawa. Le CISHO permet, dans une optique « par et pour », d'agir sur ces inégalités raciales en s'engageant dans une approche anti-raciste et anti-oppressif. Il invite, plus largement, à tenir compte, au niveau théorique et pratique, des réalités et des besoins des communautés noires et haïtiennes du Canada, souvent invisibilisées tant par les intervenant.e.s que les chercheur.e.s en travail social.

**Mots clés :** Immigration, insertion professionnelle, santé mentale, néo-libéralisme, inégalités sociales, travail social, oppressions, racisme, travail social anti-raciste et anti-oppressif.

## SUMMARY

This dissertation aims to shed light on the place and contribution of the Haitian diaspora to Canadian social work. Firstly, this dissertation updates the literature on the Haitian diaspora and its contribution to various social movements in Canada aimed at greater equity and social justice. Secondly, we use the Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO) as an empirical case study. Using a conceptual framework of anti-racist and anti-oppressive social work, we conducted semi-structured interviews with CISHO members as part of a qualitative research approach. This study sheds light on the cultural realities and needs of Haitian communities in Canadian society, and the issues encountered that challenge social work, notably: the over-representation of Haitian children in child protection systems, economic precariousness and unequal access to mental health services. This study revealed that systemic racism in Canadian society plays a fundamental role in producing the oppressions that undermine the living conditions of Ottawa's Haitian community. From a "by and for" perspective, the CISHO makes it possible to act on these racial inequalities by taking an anti-racist and anti-oppressive approach. More broadly, it encourages theoretical and practical consideration of the realities and needs of Canada's Black and Haitian communities, which are often invisible to social work practitioners and researchers alike.

## INTRODUCTION

Les travailleur.se.s sociaux.les haïtien.ne.s ont une longue histoire au Canada et au Québec. Mais l'apport de ces professionnel.le.s à la profession est moins connu. Depuis les années 1960, la communauté haïtienne a participé activement à diverses associations, luttes et solidarité envers la communauté haïtienne pour une plus grande justice sociale. Ainsi, on peut citer : la lutte des chauffeurs de taxi haïtiens contre le racisme des années 1970 et 1980 à Montréal, l'implication de la Maison d'Haïti dans l'intégration sociale de la communauté immigrante haïtienne au Québec et la lutte du Point de Ralliement des Femmes d'Origine Haïtienne de Montréal (PRFOHM) contre les inégalités sociales basées sur le genre. Dans cette même démarche de luttes sociales menées « par et pour » les Haïtien.ne.s, ce mémoire tente de saisir la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien à travers la lutte du Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO) contre les inégalités multiples et intersectionnelles touchant la communauté haïtienne d'Ottawa qui se manifestent, notamment, par la surreprésentation des enfants haïtiens dans la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa (SAEO), le racisme et les difficultés d'accès de cette communauté aux soins de santé mentale.

Pour ce faire, nous situons, dans un premier temps, l'immigration haïtienne au Québec et au Canada à travers des faits historiques et des causes structurelles qui ont influencé ce processus migratoire et le départ massif de plusieurs couches sociales du pays, en mettant la focale sur : la « dette de l'Indépendance » haïtienne, l'occupation étasunienne : (1915-1934), la dictature des Duvalier et l'application des politiques néo-libérales en Haïti. Dans un second temps, nous situons le cadre conceptuel de cette recherche dans le travail social anti-raciste et anti-oppressif. Ce dernier met en lumière les stratégies mises en place pour construire le racisme anti-Noir.e et invite à se saisir d'un

discours critique et des pratiques visant à agir sur le racisme systémique de la société canadienne et sur le poids des multiples oppressions des communautés racisées et immigrantes.

Ensuite, pour mieux situer la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien, nous présentons les principales luttes menées « par et pour » la communauté haïtienne pour accroître l'équité et la justice sociale. Nous présentons ainsi trois mouvements sociaux importants : la lutte des chauffeurs de taxi haïtiens contre le racisme des années 1970 et 1980 à Montréal, la création de la Maison d'Haïti et le Point de Ralliement des femmes d'origine haïtienne de Montréal. Bien que ces mouvements ne fassent pas partie, de prime à bord, de la définition classique ou traditionnelle du travail social, une approche anti-raciste et anti-oppressive permet au contraire de les considérer comme des avancées significatives sur le plan de la justice sociale et de la lutte contre les inégalités tant raciales, sociales que de genre. Ils font écho, autrement dit, aux valeurs du travail social anti-raciste et anti-oppressif et permettent de mettre en valeur l'engagement social des Haïtien.ne.s et leur contribution dans une discipline et une profession souvent invisibilisée. Ce retour historique sur les luttes sociales qui ont façonné la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien permet de mieux situer la place et l'apport de la lutte du CISHO. Après avoir défini la méthodologie de recherche, basée sur des entretiens semi-dirigés auprès de membres du CISHO, nous présentons nos résultats, qui permettent de mettre en lumière les principaux enjeux structurels rencontrés par la communauté haïtienne qui interpellent le travail social et les stratégies de lutte pour contrer ces derniers.

## **CHAPITRE I. DÉFIS ET ENJEUX DE LA DIASPORA HAÏTIENNE AU CANADA**

Dans ce chapitre, afin d'avoir une vision d'ensemble sur la question, nous dressons, d'abord, quelques faits historiques, politiques et économiques qui ont influencé l'immigration haïtienne vers le Canada et le Québec. Ensuite, nous dressons un portrait des conditions migratoires et socio-économiques de la communauté haïtienne au Canada et au Québec. Pour cela, il s'agira de présenter quelques enjeux structurels qui fragilisent aujourd'hui les conditions de vie de cette communauté au Canada. Parmi ces enjeux, nous retenons : le problème d'insertion socioprofessionnelle des Haïtien.ne.s, la surreprésentation des enfants de cette communauté dans les institutions de l'aide à l'enfance et l'inégalité d'accès aux services de santé mentale.

### **1.1.Regard politique et économique sur l'immigration haïtienne**

La population immigrante haïtienne a connu une augmentation considérable depuis son arrivée, dans les années 1960, au Québec et au Canada. De 1996 à 2001, la population immigrante du Québec est passée de 45 500 à 47 845. En 2006, un recensement portant sur la communauté haïtienne vivant au Canada, au Québec, aux autres provinces et dans la région métropolitaine de Montréal a révélé que : 63 350 Haïtien.ne.s vivant au Canada, 56 750 vivant à la province du Québec, 6 600 vivant dans les autres provinces et 53 750 vivant dans la région métropolitaine de Montréal (Fouron, 2010). D'après un recensement plus récent, la taille de la communauté haïtienne au Québec est passée à 119 185 personnes et la très grande majorité de cette communauté, soit 93,6% des personnes résidant dans la région métropolitaine de Montréal. Cette communauté compte plus de femmes, le pourcentage est estimé à 53,6%. Près de 44,2 % des personnes d'origine haïtienne au Québec, âgées entre 15 ans et plus, n'ont pas dépassé le diplôme d'études secondaires, et 15,8% seulement ont un diplôme universitaire. Les professions les plus représentées dans cette

communauté sont : ventes (28,2%), santé (16,9%), finance et administration (14,3%), institutions communautaires et gouvernementales (12,2%) et machinerie (10,4%) (Statistique Canada, 2011).

Ces données statistiques nous donnent une certaine idée sur la quantité de Haïtien.ne.s vivant au Canada, au Québec et dans d'autres provinces. Mais, elles ne nous disent rien sur les conditions qui justifient ce flux migratoire. En effet, pour contextualiser l'immigration haïtienne au Canada et au Québec, regardons, dans cette partie du travail, quelques faits historiques, politiques et économiques qui ont facilité cette immigration. Parmi lesquels, nous retenons : « la dette de l'Indépendance », l'occupation étasunienne, les politiques néolibérales et la dictature des Duvalier.

## **1.2.« Dette de l'Indépendance » haïtienne**

L'Indépendance haïtienne, fruit d'une Révolution anti-esclavagiste, anticolonialiste et anti ségrégationniste enlève toute l'essence d'une « dette de l'Indépendance ». Pourtant, Haïti a payé cette « dette ». Le 17 avril 1825, la France a lancé un ultimatum à la première République noire du monde, après des siècles d'esclavages, pour dédommager les anciens colons propriétaires de Saint-Domingue. Sans cela, son indépendance ne serait pas reconnue et ce serait une rentrée en guerre directe face à la France (Brière, 2008). Le gouvernement de Boyer avait cédé aux pressions et accepté de payer les 150 millions<sup>1</sup> de francs imposés par la France (Lalime, 2022 ; Henochsberg, 2016 ; Brière, 2008). Pour répondre à cette obligation, Haïti a dû emprunter auprès des banques françaises à des taux d'intérêts très élevés qui augmentent considérablement le montant principal de ladite « dette » (Brière, 2006). De plus, 50% des recettes publiques de l'État haïtien était destiné au paiement de cette « dette » jusqu'en 1850. D'ailleurs, elle représentait à l'époque 100% du PIB

---

<sup>1</sup> Cette somme était répartie ainsi : 48 882 404 francs pour le dédommagement en sucre, 70 299 731 francs pour le dédommagement en café, 25 542 664 pour le dédommagement en coton et en indigo, enfin 5 000 000 pour le dédommagement en terrains (Lalime, 2022 ; Brière, 2008)

de la France et 300% de celui d'Haïti (Henochsberg, 2016). Selon Lalime (2022), cette « dette » a plombé le décollage économique du pays. Ce qui a fragilisé son avenir à presque tous les niveaux, entre autres : faible investissement dans l'éducation, dans la santé, dans la sécurité, dans l'économie, dans la production des biens et des services et dans la technologie. Du coup, Haïti est devenue l'un des pays les plus pauvres de la planète. Ce qui a entraîné des conséquences sur le phénomène migratoire haïtien. Les oppressions économiques, politiques et militaires allaient être renforcées avec les dix-neuf ans de l'occupation étasunienne.

### **1.3.Occupation étasunienne : 1915-1934**

L'occupation étasunienne datant de 1915 à 1934 laisse derrière elle des effets néfastes sur l'avenir socio-politique et économique du pays. Cette occupation s'inscrivant dans la logique d'impérialiste<sup>2</sup> des Américains n'a fait que fragiliser davantage le pays. Castor (1988) révèle plusieurs formes d'oppressions et d'injustices comme résultantes de cette occupation. La violation de la constitution haïtienne dans le but d'implanter des entreprises américaines en Haïti pour contrôler le secteur commercial. Cette tentation pour l'économie haïtienne était si grande, les occupants contrôlaient le commerce d'importation, d'exportation et même le détail. Ils ont pris le contrôle de la banque centrale du pays et engagé le pays dans des prêts qui le ruinaient davantage. Les douanes du pays étaient également entre leurs mains.

Aux mépris de la législation haïtienne, ils appuyaient des gouvernements répondant aveuglément à leurs besoins et encourageaient des révolutions contre ceux qui prenaient un certain recul. Cette déclaration du major Smedley D. Butler, devant un comité du Sénat américain en 1936 explique

---

<sup>2</sup> « L'impérialisme signifie l'extension des moyens capitalistes de production dans des économies non capitalistes, ce qui exige la libération du travail de sa situation précapitaliste » (Labelle et al. : 2002, p 75).

assez clairement les abus des États-Unis contre Haïti : « "J'ai servi pendant 30 ans et quatre mois dans les unités les plus combattives des forces armées américaines, l'infanterie de marine. Je crois que durant ce temps j'ai agi comme un bandit hautement qualifié au service des grandes affaires du Wall Street" » (Ibid., p 22). Paradoxalement, ils cherchaient à tout prix une façade légale pour cacher cette domination brutale : « En 15 ans, de 1915 à 1930, au moins 33 mesures législatives furent adoptées » (Nau et Nemours, 1930 cités par Castor, p 96).

Les paysan.ne.s ont été exproprié.e.s de leur terre et victimes d'autres formes d'exploitation des occupants. La détérioration de leurs conditions de vie les a obligés à laisser massivement le pays. On a estimé à l'époque que « L'émigration clandestine représentait entre le tiers et la moitié de l'émigration légale. Ainsi, une moyenne annuelle de 30 ou 40 mille adultes allaient à Cuba en quête de travail » (Ibid., p 105). Parallèlement, il y avait une autre forme de migration qui a été très bien contrôlée par les États-Unis. Il s'agit d'une migration centrée sur le travail dans les champs de canne à sucre. Selon Audebert (2017a) et Labelle et al. (2002), les flux migratoires haïtiens dans le but de travailler ailleurs commencent avec les États-Unis durant l'occupation, en redéfinissant la place du pays dans le système mondial capitaliste et dans le système régional de la Caraïbe (Labelle et al. 2002). Cette redéfinition du rôle d'Haïti dans le système capitaliste s'est matérialisée avec l'entrée du capital américain dans l'agriculture haïtienne, caractérisée par l'expropriation violente du milieu paysan et l'utilisation de la corvée obligatoire comme système de travail (Saint-Victor et Exentus, 2022 ; Labelle et al., 2002). Haïti était considérée plus qu'un lieu d'exploitation que d'investissements économiques par les États-Unis (Labelle et al. 2002).

Le faible niveau d'investissement des États-Unis en Haïti par rapport à d'autres pays de la région montre qu'Haïti n'était qu'un fournisseur de main-d'œuvre pour les investissements américains.

En effet, ils ont investi 8,7 millions de dollars en Haïti ; 70 millions en République Dominicaine et 919 millions au Cuba (Ibid.). Comme conséquence, une partie des forces de travail du pays s'est dirigée vers Cuba et République Dominicaine (Saint-Victor et Exentus, 2022; Labelle et al., 2002). Donc, non seulement la dégradation des conditions de vie des paysan.ne.s par l'expropriation de leur terre a facilité leur déplacement ; la stratégie des lieux d'investissement utilisée par les États-Unis l'a facilité également. Ainsi dit, « Tout laisse croire que dans ce nouvel impérialisme mis en place par les États-Unis dans les Antilles, les travailleurs haïtiens sont utilisés comme main-d'œuvre bon marché, quasi-esclave » (Saint-Victor et Exentus, 2022, p 30). L'occupation étasunienne n'a rien changé dans les bases structurelles du pays, sinon qu'orienter le commerce haïtien vers le marché américain et mettant le pays dans une situation de dépendance politique, financière et commerciale vis-à-vis des Américains (Eddy Lucien, 2013).

#### **1.4.Dictature et politiques néolibérales en Haïti**

Le flux migration des Haïtien.ne.s vers l'extérieur a été renforcé par la dictature des Duvalier, caractérisée par diverses formes d'oppressions fragilisant les conditions de vie en Haïti (Dejean, 1990 ; Nérée, 1988 ; Val, 1972). Ensuite par le néo-libéralisme, nouveau visage du capitalisme, qui a été imposé en Haïti par les puissances impérialistes et les institutions financières telles que : la Banque Mondiale (BM), le Fonds Monétaire International (FMI), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) (Saint-Victor et Exentus, 2022). Les politiques néo-libérales ont renforcé le sous-développement du pays en agissant sur les mauvaises conditions de vie des Haïtien.ne.s. Ce sous-développement que nous avons déjà abordé dans une perspective historique pour fixer les responsabilités des puissances esclavagistes et coloniales, comme la France et les États-Unis, dans la fragilisation des conditions

de vie en Haïti. Pour Fréguin et Devienne (2006), avec les politiques néo-libérales, Haïti n'attendait pas beaucoup d'années pour être le plus pauvre des Amériques et figurer parmi les pays les plus libéraux du monde. La paysannerie a connu un grand bouleversement économique (Saint-Victor et Exentus, 2022 ; Sainsiné, 2007 ; Fréguin et Devienne, 2006) et le pays a fait face à une grande faiblesse en ressources humaines qualifiées causée par le départ massif des intellectuel.le.s et professionnel.le.s haïtien.ne.s (Prophète, 2017 ; Labelle et al. 2002). Selon Prophète (2017), c'est l'une des raisons qui explique pourquoi Haïti n'a pas connu une croissance économique durable et n'a pas pu respecter les objectifs millénaires du développement durable.

Donc, la « dette de l'Indépendance » fragilisant les structures économiques du pays, l'occupation étasunienne (Labelle et al., 2002), la dictature des Duvalier (Dejean, 1990 ; Nérée, 1988 ; Val, 1972) et les politiques néo-libérales (Saint-Victor et Exentus, 2022) ont joué un rôle fondamental dans le processus migratoire des Haïtien.ne.s, particulièrement des intellectuel.le.s, dans des pays étrangers. Les éléments susmentionnés nous permettent de mieux comprendre et de mieux présenter l'historique de l'immigration haïtienne au Canada et au Québec.

### **1.5.Historique de l'immigration haïtienne au Canada et au Québec**

Depuis les années 1867, période marquant la confédération, l'État fédéral s'est mis en position de force dans ses rapports avec les autres provinces. En matière de politiques migratoires, il était le seul donneur d'ordre, le seul qui prenait toutes les dispositions. Quatre périodes ont marqué la domination des politiques migratoires par l'État fédéral. La période 1900-1945 est caractérisée par des politiques migratoires ethnique et raciste. La période 1945-1960 est marquée par la continuité de ces politiques migratoires ethnique et raciste. Toutefois, on a accordé, durant cette période, un laissez-passer aux domestiques et aux travailleurs des compagnies de fer. Il fallait attendre la

période 1960-1971 pour voir l'abolition des politiques migratoires ethnique et raciste du gouvernement fédéral. Enfin, la période 1972-1979 est marquée par la crise économique de 1972 (Labelle et al., 2002 et 1983). Donc, avant les années 1960, en raison des politiques migratoires racistes, les Noir.e.s ne pouvaient pas entrer au Canada (Ibid.). Les facteurs qui ont favorisé leur entrée au Canada sont : l'apport politique des gouvernements Caribéen, le renforcement des rapports économiques et politiques entre la Caraïbe et le Canada et l'abolition des politiques migratoires ethnique et raciste du gouvernement fédéral (Labelle et al., 2002).

Québec a toujours voulu avoir le contrôle de ses politiques migratoires. Pourtant, ce n'est qu'en 1965 qu'il a vraiment pris le contrôle de ses politiques migratoires, qui sera marqué par la création du ministère de l'Immigration du Québec en 1978. Plusieurs autres raisons ont facilité cette prise de contrôle. Entre autres, citons, la montée des forces souverainiste et indépendantiste au Québec, la loi 101 faisant du français la langue de travail au Québec et l'entente entre fédéral-provincial en 1978 (Ibid.). C'est dans ce contexte que nous situons la forte migration haïtienne au Québec, débutant effectivement vers les années 1970. Selon Audebert et Icart (2017, 2006), plusieurs critères ont rendu possible l'arrivée des Haïtien.ne.s au Québec dont : les relations intellectuelles, spirituelles, linguistiques et la proximité culturelle entre le Québec et Haïti partageant l'espace de la francophonie. Toutefois, nous nous demandons si les facteurs et critères avancés par les auteur.e.s pour contextualiser l'immigration haïtienne au Québec sont suffisants ? Pourquoi laisser la porte ouverte aux immigrant.e.s haïtien.ne.s dans un contexte où le monde faisait toujours face au racisme ?

Comme a dit Gérald Godin en préfaçant le texte *D'Haïti au Québec* de Paul Dejean (1990, p 14), « Avec la venue des Haïtiens, le Québec a été confronté à un problème nouveau : celui de son

propre racisme ». En dehors de tous les autres aspects susceptibles de faciliter l'ouverture des frontières québécoises aux Noir.e.s, particulièrement aux immigrant.e.s haïtien.ne.s, nous accordons une place considérable à la forte demande en main-d'œuvre que faisait face la société québécoise. Pour reprendre les idées de Prophète (2017) et de Labelle et al. (2002 ;1983), les politiques migratoires du Québec en faveur des Noir.e.s et Haïtien.ne.s sont produites dans une conjoncture particulière vers les années 1968-1977, où il y avait un grand besoin en main-d'œuvre qualifiée. Donc, il y avait des motifs valables pour faire appel aux immigrant.e.s. C'est pourquoi, en nous référant aux propos d'Audebert (2017), nous postulons qu'il y avait une catégorisation spécifique dans les choix des candidats pouvant bénéficier de cette forme d'immigration. De ce fait, ces critères ont été définis pour recevoir : les travailleur.se.s qualifié.e.s et professionnel.le.s, les regroupements familiaux, les homme et femme d'affaires, les réfugié.e.s et les étudiant.e.s.

L'idée de besoins en main-d'œuvre (Prophète, 2017 ; Labelle et al. 2002), est un argument solide pour comprendre la gestion de la crise économique de 1972. Pour faire face à cette crise (Labelle et al. 2002), dans un premier temps, le gouvernement fédéral avec la collaboration du gouvernement québécois a adopté des mesures pouvant freiner l'arrivée des migrant.e.s. Plusieurs personnes qui entraient au Québec comme touristes avec l'intention d'y rester, se trouvaient dans l'illégalité et étaient menacées de déportation. C'est dans ce contexte qu'on a connu « le drame des 1500 <sup>3</sup>» (Labelle et al. 2002 ; Dejean, 1990). Ensuite, les gouvernements ont pris d'autres mesures en lançant le livre vert et la loi C-24 en 1974 comme mesure de la qualité et la quantité d'immigrant.e.s accessibles à entrer au Québec et au Canada par année (Labelle et al. 2002). Donc, c'était une immigration à la fois sélective et contrôlée ; les gouvernements canadiens et québécois

---

<sup>3</sup> 1500 Haïtien.ne.s qui étaient arrivés.e.s au Québec étaient menacés.e.s de déportation, c'était un scandale du côté des migrant.e.s haïtien.ne.s.

souhaitaient une main-d'œuvre qualifiée. De plus, il fallait éviter une arrivée massive d'immigrant.e.s non qualifié.e.s qui pourraient augmenter les dépenses publiques de l'État. L'immigration haïtienne au Québec ne s'inscrit-elle pas également dans le contexte structurel du développement capitaliste ?

Des auteur.e.s comme Larose (1984), Saint-Victor et Exentus (2022) analysent l'immigration haïtienne au regard des pays importateurs de main-d'œuvre et des pays fournisseurs. Labelle et al. (2002) dans une perspective de démarcation de cette forme d'analyse, reposent leur analyse à deux niveaux, d'abord, une immigration située dans le contexte capitaliste caractérisé par des liens organiques entre les pays capitalistes avancés et les pays de la périphérie. Ensuite, l'immigration comme mouvement de force de travail créée à l'intérieur du système capitaliste. Cette force de travail, qualifiée ou non qualifiée, selon les besoins du moment, prête à émigrer, est importante pour le développement du capitalisme. L'immigration, comme phénomène structurel et permanent, est un outil de reproduction des forces de travail pour le capitalisme (Sayad, 2006). La force de travail des immigrants est spécifique parce qu'elle peut faire l'objet de manipulation en diminuant le coût de la main-d'œuvre pour une surexploitation de la force de travail (Labelle et al., 2002). En fait, comme ont dit Labelle et al. (2002, p 82), « Dans ce contexte, le travail immigrant est particulièrement vulnérable : ce n'est pas par hasard si dans les catégories d'emplois les plus démunis et les moins organisées, on retrouve une concentration du travail immigrant ».

## **1.6. Vagues migratoires, profils et insertion socioprofessionnelle des Haïtien.ne.s avant et après 2010**

La première vague<sup>4</sup> (1960-1970) d'immigrants haïtiens qui s'installa au Québec, était composée de professionnel.le.s de plusieurs couches sociales, des gens aisés, qui ont joui d'une bonne insertion socioprofessionnelle (Saint-Victor et Exentus, 2022 ; Prophète, 2017 ; Potvin, 2007 ; Icart, 2006 ; Labelle et al., 2002). Selon Potvin (2007, p 6), « Ces migrants trouvent facilement des emplois correspondant à leur formation au sein d'une fonction publique québécoise en plein essor : services de santé, éducation, organismes gouvernementaux [...] ». La deuxième vague (1970-1985) est aussi composée de professionnel.le.s et des personnes sans formation académique (Potvin, 2007 ; Icart, 2006). Ces nouveaux arrivants faisaient face à des difficultés d'insertion socioprofessionnelle (Prophète, 2017). D'ailleurs, les jeunes de la deuxième vague d'immigrants haïtiens qui sont nés au Québec ont connu également ces problèmes. Ils faisaient face à des représentations négatives et évoluaient dans un climat de préjugés, du racisme, de discrimination et de crise identitaire (étrangers dans un pays où ils sont nés) (Saint-Victor et Exentus, 2022 ; Cloos et al., 2016 ; Potvin, 2007 ; Icart, 2006). L'exclusion et le racisme dont les nouveaux arrivants étaient victimes constituaient également les fardeaux des jeunes de la communauté haïtienne qui sont nés au Québec (Potvin, 2007). D'autres études, menées sur cette catégorie sociale, ont montré des résultats légèrement différents de ce que traduit la littérature existante. Ainsi, Garçon (2010) a

---

<sup>4</sup> Certain.ne.s auteur.e.s n'utilisent pas le thème vague migratoire pour catégoriser les Haïtien.ne.s arrivé.e.s au Québec/Canada, ils parlent de préférence de génération, c'est le cas de Icart (2006) qui utilise le thème génération dans sa classification des groupes immigrants haïtiens qui sont au Canada et au Québec. Toutefois, nous avons choisi d'utiliser la notion de vague migratoire de Prophète (2017) parce que sa classification est plus explicite pour nous.

montré que des Haïtien.ne.s de la deuxième génération du Québec ont fait face, au cours de leur parcours, à diverses difficultés, pourtant, ils/elles ont quand même intégré le marché de l'emploi.

La troisième vague d'immigration haïtienne (1986-2009) est caractérisée par des tensions politiques, le départ des ancien.ne.s collaborateurs/trices des Duvalier, du Président Jean-Bertrand Aristide et du général Raoul Cédras. Cette vague faisait face à des problèmes d'insertion socioprofessionnelle similaires causés par de fortes transformations du mode de production industriel du Québec et du Canada (Prophète, 2017). Enfin, la quatrième vague (2010 à nos jours) commence à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Elle est caractérisée par le départ de plusieurs couches sociales du pays, ingénieurs, avocats, informaticiens, personnel.le.s de santé, avec les membres de leurs familles (Ibid.), ajoutés aux 12 000 Haïtien.ne.s qui ont quitté le pays grâce au programme de parrainage du gouvernement québécois (Le devoir, 2010). La réalité des Haïtien.ne.s qui sont arrivé.e.s au Québec après le séisme du 12 janvier 2010 est caractérisée par des difficultés à trouver de l'emploi et un manque de reconnaissance professionnelle, des conditions pénibles de travail et du racisme (Cloos et al., 2016 ; Amazan, 2015).

Cette quatrième vague d'immigration haïtienne au Québec permet d'apprécier quelque peu le fait que l'immigration fait entièrement partie de l'aspect créateur d'emplois du capitalisme. Ainsi, l'immigration peut aussi être causée par d'autres facteurs, comme l'entraide entre deux pays. Le programme de parrainage du gouvernement québécois est un bon exemple. En outre, d'autres besoins d'épanouissement personnel et émotionnel, tels que l'apprentissage et le plaisir de vivre ailleurs, peuvent motiver les gens à migrer. Donc, on ne peut pas réduire l'immigration au besoin de main-d'œuvre, qui s'inscrit dans la logique du capitalisme, et non à la précarité. Pour reprendre les mots de Sayad (2006), l'immigration est un « fait social total ».

## **1.7. Insertion socioprofessionnelle face aux inégalités ethnoraciales**

Le gouvernement québécois met en place des politiques migratoires sélectives en choisissant des candidats qualifiés pouvant jouir de bonne insertion socioprofessionnelle (Eid, 2012). Pourtant, en arrivant dans la société d'accueil, ces candidats ont dû faire face à des difficultés pour valider leurs expériences acquises à l'étranger et leurs diplômes ; ce qui constitue des barrières à leur insertion socioprofessionnelle (Djogo, 2022 ; Namululi et al., 2018 ; Knight, 2015 ; Eid, 2012). Ils font face à des inégalités ethnoraciales à l'insertion<sup>5</sup> à l'emploi (Eid, 2012). Ce problème est souvent banalisé en responsabilisant les victimes au lieu de chercher à comprendre le rôle du racisme et la discrimination raciale dans la production des inégalités à l'insertion à l'emploi (Bernard, 2014 ; Eid, 2012). Avec le discours dominant de l'occident faisant passer le racisme et le sexisme comme des problèmes dépassés par les sociétés libérales, basées sur la méritocratie, on banalise davantage ces inégalités. Ces discours visant à justifier des inégalités sociales de genre, de classe et d'origine ethnique ne sont autres que des stratégies pour détacher le problème de sa vraie nature. Pour ne pas aborder structurellement la réalité des personnes racisées faisant face à des difficultés d'insertion à l'emploi (Eid, 2012).

Pour situer le problème des inégalités ethnoraciales à l'emploi dans son vrai contexte, Eid (2012) a mesuré le niveau de discrimination à l'emploi des personnes racisées en s'appuyant sur des noms à consonance africaine, arabe, latino-américain et québécoise. Les résultats de l'étude ont montré que le fait d'avoir un nom à consonance africaine augmente le risque de se faire rejeter par des employeurs avant même d'avoir une entrevue d'embauche. Pour des emplois qualifiés, il a révélé

---

<sup>5</sup> Selon les définitions de Guy (2002, p 34), l'insertion est « un processus individuel d'acquisition d'une qualification et d'une identité professionnelle de base [et] L'intégration s'affirme comme le temps qui sépare l'entrée en apprentissage de la fin de la phase de professionnalisation. Elle parfait le processus d'insertion ».

que le taux de discrimination du côté des noms à consonnance africaine est de 38,3%. En revanche, il est de 33,3% du côté des noms à consonnance arabe et 30,6% pour ceux à consonnance latino-américains. Pour reprendre les propos d'Eid (2012 : p 445), « [...] à compétences et à qualifications égales, un Tremblay ou un Bélanger a au moins 60 % plus de chances d'être invité à un entretien d'embauche qu'un Sanchez, un Ben Saïd ou un Traoré, et qu'environ une fois sur trois (35 %), ces derniers risquent d'avoir été ignorés par l'employeur sur une base discriminatoire ». Donc, d'une manière générale, l'accès à l'emploi pour les personnes racisées est très difficile au Québec (Ibid.). Selon Hudon (2015) cité par Djogo (2022), (48,6 %) des immigrantes en emploi ayant un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur occupent des postes pour lesquels il n'y a aucune exigence académique pour les natives.

D'autres études analysant le problème de l'insertion socioprofessionnelle touchant la communauté haïtienne (Cloos et al., 2016 ; Amazan, 2015 ; Kanouté et al., 2014) révèlent plusieurs défis auxquels cette communauté devrait faire face pour décrocher un emploi. En outre, Cloos et al. (2016) dépeignent la réalité des immigrant.e.s haïtien.ne.s qui sont arrivé.e.s au Québec après le séisme du 12 janvier 2010, comme une situation caractérisée par des difficultés à trouver de l'emploi et de reconnaissance professionnelle ; faisant face également à des conditions pénibles de travail et racialisation des rapports sociaux. Cloos et al. (2016) et Kanouté et al. (2014) ont remarqué un déclassement social des personnes immigrantes dès leur arrivée dans la société d'accueil. Ce qui veut dire que certaines personnes immigrantes sont obligées d'effectuer des travaux qui ne répondent pas à leurs niveaux de qualification afin de pouvoir répondre à leurs besoins fondamentaux. Une étude portant sur l'insertion socioprofessionnelle des Haïtien.ne.s à Ottawa-Gatineau a également révélé que ces dernier.e.s ont dû faire face à la discrimination durant le processus de recrutement par des employeurs et même après le recrutement par des collègues

de travail (Knight, 2015). Donc, la couleur de la peau d'une personne, son sexe et son origine ethnique peuvent être des obstacles à son insertion professionnelle en Ontario et au Québec (Namululi et al. 2018).

### **1.8.Surreprésentation des enfants noirs dans les Sociétés de l'Aide à l'Enfance (SAE)**

La migration est un phénomène social restructurant la composition familiale (Legault et al., 2000). En laissant le pays d'origine, la migration affecte la dynamique familiale qui a déjà été construite et apporte des changements profonds au sein des familles. En effet, elle « [...] laisse des traces ineffaçables sur l'identité du sujet comme sur celle de la famille » (Dusi et Falcón : 2019, p 43). Du coup, la famille comme institution façonnant les enfants à la socialisation et la transmission des valeurs culturelles peut devenir, dans le contexte migratoire, un espace invivable, de conflits et de déchirements affectifs. Dans ces situations, les jeunes qui ont perdu leurs anciens points de repères, en construisent d'autres (Legault et al., 2000). D'ailleurs, certains considèrent que les jeunes s'identifient plus facilement à la culture d'accueil et intègrent mieux la société d'accueil que ses parents (Malhamé, 2010 ; Belony, 2007). Legault et al. (2000) prennent un certain recul par rapport à cette idée en montrant une certaine ambivalence dans le choix des jeunes qui peuvent s'orienter soit vers la culture d'origine ou la culture d'accueil. En effet, dans le contexte migratoire, ils font face au tiraillement de la culture locale et celle de la société d'accueil. Ils font également face à plus de bouleversements émotionnels, surtout s'ils traversent la période de crise d'adolescence. Si c'est au moment de cette transition que l'adolescent.e tente de s'adapter à une nouvelle société tout en faisant face à des contradictions culturelles, cela peut engendrer le stress et même de très sérieux conflits (Ibid.). Des auteur.e.s parlent de crise identitaire<sup>6</sup> pour aborder ce

---

<sup>6</sup> Par consensus, on définit l'identité personnelle comme « un ensemble de sentiments et de représentations se rapportant à soi » (Malewska-Peyre : 1993, p 110).

passage du jeune à l'adolescence dans un contexte migratoire (Legault et al., 2000 ; Malewska-Peyre, 1993). Les conflits intergénérationnels entre parents et enfants seraient donc la résultante d'un conflit de valeurs qui ne sont pas forcément partagées entre les parents et les enfants (Belony, 2007 ; Ramond et Henocque, 1996). Ils peuvent prendre des dimensions conditionnant l'intervention des autorités judiciaires et la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) (Belony, 2007).

Les conflits peuvent être à l'origine de plusieurs autres sources, telles que : les charges du processus migratoire, les difficultés d'intégration au pays d'accueil, les barrières linguistiques, la déstabilisation du système familial, les attentes des parents face aux réalités vécues et les normes de socialisation des enfants qui peuvent être différentes de celles de leurs parents (Malhamé, 2010). Ils peuvent être aussi des conséquences des relations de domination entre parents et enfants. Au nom de l'autorité parentale, des parents peuvent contrôler excessivement la vie de leurs enfants, y compris les loisirs, et les façonner à leur manière. C'est pourquoi, une simple remise en question des limites fixées par les parents est capable de devenir des sources de conflits qui peuvent être suivies par des formes de violences physiques (Ramond et Henocque, 1996).

Plusieurs études ont déjà démontré l'ampleur de la surreprésentation des enfants noirs et d'autres groupes ethniques qui ne sont pas de souche blanche dans le système de bien-être à l'enfance (Lavergne et Dufour, 2020 ; Robichaud, 2017 ; Tourigny et Bouchard, 1994). Par ailleurs, en abordant cette problématique auprès de la communauté haïtienne, Tourigny et Bouchard (1994) ont présenté la limite des recherches qui tentent d'expliquer la surreprésentation des enfants haïtiens dans les institutions de l'aide à l'enfance au regard des biais socio-économiques, culturels et la faiblesse des pratiques éducatives des parents. Au contraire, d'autres études montrent que le

processus migratoire haïtien et les barrières d'intégration expliquent la surreprésentation des enfants haïtiens dans le système de protection de l'enfance. Enfin, ces études ont pris les conditions d'immigration de cette communauté et ses conditions de vie dans le pays d'accueil comme facteurs expliquant la surreprésentation des enfants haïtiens dans le système de bien-être à l'enfance (Ibid.).

Pour donner une autre piste de réflexion à cette problématique, Tourigny et Bouchard (1994) ont montré, dans une approche quantitative, que le taux de signalement des enfants haïtiens était supérieur à ceux des enfants canadiens et français, soit de 13,06% du côté des Haïtiens et 10,88% du côté des Canadiens et des Français. Pour comprendre cette différence statistique, les chercheur.e.s ont révélé que les signalements du côté de la communauté haïtienne étaient majoritairement institutionnels et ceux des communautés canadienne et française étaient liés aux groupes privés. Ils/elles ont proposé d'autres explications, comme : les jugements de valeur, les biais et les stéréotypes qui sont liés à la communauté haïtienne. De plus, les chercheur.e.s ont remarqué que les plaintes touchant la communauté haïtienne étaient parfois infondées. En effet, ne faudrait-il pas poser ce problème autrement ?

D'autres études ont montré que les inégalités basées sur la « race » expliquent mieux le problème de la surreprésentation des enfants noirs dans les Sociétés de l'Aide à l'Enfance (Une vision une voix, 2016). Ainsi dites, les agences de bien-être de l'enfance, à travers leur histoire, n'ont pas écarté la vision de la suprématie blanche, du colonialisme et du racisme à l'égard des Noir.e.s, c'est à travers cette vision du monde que nous devons chercher l'origine des inégalités entre des communautés blanches, autochtones et afro-canadiennes (Ibid.). C'est une façon de dire que la problématique de la surreprésentation des enfants des familles afro-canadiennes dans les institutions de l'aide à l'enfance n'est pas le fruit d'un hasard, mais un produit des structures

inégalitaires de la société canadienne. Depuis plusieurs décennies, des utilisateurs de services et des organismes communautaires sonnent l'alarme, sans succès (Ibid.). Les Afro-canadien.ne.s tentent de mettre en lumière les traitements discriminatoires qu'ils/elles ont subi dans leur interaction avec des agences de bien-être à l'enfance, étant parfois même criminalisés (Ibid.). L'extrait suivant rend compte du racisme et des traitements discriminatoires des Afro-canadien.ne.s au sein des institutions de bien-être à l'enfance :

[...] le racisme envers les Noirs se manifeste dans le système du bien-être de l'enfance à trois niveaux étant la source de leurs expériences : le racisme systémique intégré dans les politiques et les pratiques organisationnelles; les biais culturels intégrés dans la culture de l'ensemble du système du bien-être de l'enfance, ainsi que dans les agences du bien-être de l'enfance; les biais interpersonnels, incluant le racisme envers les Noirs, un manque de compréhension culturelle ou des biais relatifs aux personnes d'ascendance africaine qui influent sur les interactions avec les membres du personnel du bien-être de l'enfance et sur les décisions qu'ils prennent (Ibid., p 3).

En effet, les membres des communautés noires ont des craintes par rapport aux déchirements des familles, des enfants et des jeunes qui grandissent sans aucune supervision parentale. De plus, comme cette étude le montre, certains d'entre eux se trouvent dans des situations d'itinérance parce qu'ils n'ont pas pu bénéficier d'une bonne transition pour passer à l'âge adulte. D'autres aspects traduisent l'inquiétude des membres de ces communautés par rapport à l'avenir de leurs enfants, comme : le faible taux de réalisation scolaire, le chômage et la justice pénale (Ibid.). Ces témoignages peuvent mieux nous éclairer sur la situation des enfants noirs placés sur la responsabilité de la Société de l'Aide à l'Enfance :

Je travaille dans ce domaine depuis 20 ans, en défendant les intérêts des familles qui font affaire avec la SAE. Je ne peux pas penser à un exemple de la façon dont la SAE a appuyé des familles noires (Ibid., p 75).

Nous faisons face à beaucoup de stéréotypes de la part des enfants blancs à l'école. Un parent d'accueil a pensé automatiquement que j'étais un voleur. Ou que quand je revenais à la maison en retard, j'avais fait quelque chose de mal. Ils pensent que je fais du « gang banging » lorsque je suis en retard. Les parents d'accueil sont grossiers. J'ai entendu

beaucoup de commentaires racistes. Un parent d'accueil blanc a dit « Tu es comme notre petite pépite de chocolat ! (Ibid. p 77).

Comme de nombreux foyers de groupe embauchent des ex-policiers et non des intervenants en bien-être de l'enfance, ces employés n'ont pas la formation pour faire affaire avec nous. Ils nous traitent comme des gangsters et ensuite ils se demandent pourquoi nous avons tant de rage. J'ai vu comment le seul enfant blanc dans une maison pleine de jeunes noirs est mieux traité (Ibid., p 77).

J'ai perdu ma culture. Je ne sais rien de ma culture noire parce que j'ai été seulement dans des foyers blancs. Le fait d'être pris en charge a juste empiré mes problèmes de santé mentale. En grandissant comme pupille de la Couronne, je me sens éparpillé et dans tous les sens parce que je n'ai jamais eu un vrai sens de la famille. Nous avons dû développer nos propres soutiens sociaux et apprendre à survivre. Maintenant je me sens comme si je faisais seulement survivre. Les intervenants devraient être plus portés sur les détails et te demander comment tu te sens, et être plus soucieux, plutôt que juste répondre à mes besoins physiques. C'est difficile de dire ce que tu veux quand personne te le demande (Ibid., p 78).

Historiquement, le travail social a joué un grand rôle dans la destruction des liens familiaux entre parents et enfants à travers des politiques d'intervention racistes et discriminatoires à l'égard des Autochtones (Ellington, 2021). Ces injustices ont été commises au regard de la famille moderne imposée et incontestable comme modèle familial consistant à valider ou invalider d'autres modèles familiaux (Doyon et al., 2013 ; Annezo, 2011). Cette conception persiste dans des institutions canadiennes (Croteau, 2017) où des intervenant.e.s sociaux.les plongent dans une forme d'histoire unique<sup>7</sup> en évaluant la valeur des familles autochtones au regard de la famille moderne. C'est pourquoi, il y a une surreprésentation des enfants autochtones dans les familles d'accueil (Levesque et al., 2016) et les mères autochtones qui étaient valorisées dans leur milieu d'origine sont traitées de négligentes et font face à des discriminations (Croteau, 2017). Les groupes marginalisés de la société canadienne dominent le classement de la surreprésentation des enfants au sein du système de protection de l'enfance. Pour ne citer qu'un exemple, les enfants d'origines haïtiennes sont surreprésentés à la Direction de la Protection de la Jeunesse (Belony, 2007).

---

<sup>7</sup> [https://www.ted.com/talks/chimamanda\\_ngozi\\_adichie\\_the\\_danger\\_of\\_a\\_single\\_story?language=fr](https://www.ted.com/talks/chimamanda_ngozi_adichie_the_danger_of_a_single_story?language=fr)

## 1.9. Enjeux liés à la santé mentale des personnes immigrantes

Selon Dusi et Falcón (2019, p 42) « Le voyage d'un univers socioculturel à un autre entraîne toujours un choc, une crise, souvent un traumatisme. Le traumatisme de la migration - gravé en eux - est évoqué sous des formes inachevées, idéalisées ou bien passé sous silence ou bien encore narré sous toutes ses formes à la fois ». La problématique de la santé mentale<sup>8</sup> touchant les minorités visibles issues de l'immigration au Canada mérite une attention particulière, considérant les difficultés d'adaptation à la société d'accueil face aux barrières linguistique<sup>9</sup> (Archambault et al., 2021 ; Hodan, 2018 ; Compère et Duval, 1992 ), la discrimination systémique à l'emploi, les problèmes de logement, l'isolement social et culturel, séparation avec la famille et le réseau naturel (Compère et Duval, 1992), ce problème devient beaucoup plus préoccupant. Sans oublier les entrechoquements venant du parcours migratoire (Archambault et al., 2021 ; Hodan, 2018 ; Compère et Duval, 1992), comme habitudes alimentaires, conditions climatiques, modes de vie (Compère et Duval, 1992) et perte du capital social et du statut social en arrivant dans le pays d'accueil (Archambault et al., 2021). Tous ces éléments agissent sur la santé mentale des immigrant.e.s (Archambault et al., 2021 ; Compère et Duval, 1992).

Il y a une certaine relation entre le phénomène migratoire et la santé mentale (Archambault et al., 2021 ; Hodan, 2018 ; Compère et Duval, 1992). Pourtant, les besoins en santé mentale des groupes

---

<sup>8</sup> Selon Compère et Duval (1992, p 286) « santé mentale » réfère à un état d'équilibre psychique et social relatif qui intègre épanouissement et autonomie socio-affectifs. L'atteinte et le maintien de cet état d'équilibre dépendent des facteurs endogènes et exogènes qui structurent la vie de chaque individu. Nous n'ignorons pas la maladie mentale dans notre approche ; toutefois, nous estimons qu'il faut la situer dans un autre registre, d'autant plus que « santé » est l'antithèse de « maladie ».

<sup>9</sup> Selon Archambault et al. (2021, p 127), il se révèle que : « Les barrières linguistiques représentent une problématique majeure qui a été soulevée par 81,7 % des participantes et participants. En effet, ces personnes expliquent que bien que le Canada soit perçu comme un pays bilingue, dans la réalité quotidienne et dans les provinces hors Québec, l'anglais domine les échanges. Ainsi, le fait de ne pas maîtriser la langue de la majorité populationnelle pose un défi important pour les personnes migrantes ». [...] « ‘‘Quand tu vas te faire soigner, tu as besoin d'un appui et quand tu n'as que des gens qui te parlent anglais, alors que tu as besoin qu'on te comprenne (WP7)’’ ».

minoritaires venant de l'immigration ne sont pas comblés (Archambault et al., 2021). Il existe des barrières qui rendent ces services inaccessibles aux personnes immigrantes, comme l'inquiétude et la peur (Santé Publique Ottawa, 2020), les barrières structurelle et systémique renforçant la discrimination et le racisme, l'inadaptation culturelle des services (Archambault et al., 2021 ; Santé Publique Ottawa, 2020 ; Hodan, 2018), la représentation négative de la santé mentale (Santé Publique Ottawa, 2020 ; Hodan, 2018). D'ailleurs, certaines personnes immigrantes voient le recours à la demande en santé mentale comme un échec personnel (Santé Publique Ottawa, 2020). Ces aspects susmentionnés montrent l'ampleur de la problématique de la santé mentale auprès des personnes immigrantes. Donc, aborder la dimension culturelle dans les interventions en santé mentale auprès des groupes minoritaires mérite une attention particulière (Santé Publique Ottawa, 2020 ; Jhonson-Lafleur, 2016, Compère et Duval, 1992). Au regard des problématiques que nous avons présentées sur les conditions de vie des populations immigrantes du Canada, particulièrement de la communauté haïtienne d'Ottawa, nous nous demandons : quelles sont la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien ? Plus particulièrement, quels sont les enjeux des travailleurs sociaux haïtiens œuvrant au Canada ?

## **CHAPITRE II. CADRE CONCEPTUEL. LE TRAVAIL SOCIAL ANTI-RACISTE ET ANTI-OPPRESSIF**

La théorie est un outil qui nous permet de donner du sens à nos connaissances ; pour le/la chercheur.e , elle sert de ligne directrice pour l'amener à son but (Gingras et Côté, 2009). Le cadre conceptuel tiré d'une théorie bien définie remplit cette même mission, celle de permettre au ou à la chercheur.e de construire de la connaissance sur un phénomène social étudié. En effet, dans cette recherche portant sur la place et la contribution de la diaspora<sup>10</sup> haïtienne au travail social canadien, nous utilisons le cadre conceptuel du travail social anti-raciste et anti-oppressif pour donner du sens aux données que nous avons recueillies auprès de nos enquêté.e.s.

### **2.1. Racisme comme construction sociale**

Le racisme est une construction sociale (Balibar, 2007 ; Prum, 2007 ; Ducharme et Eid, 2005 ; Jung, 2003) que l'homme blanc, en se basant sur la science comme prétexte de supériorité (Balibar, 2007 ; Ducharme et Eid, 2005 ; Jung, 2003 ; Memmi, 1982 ; Lévi-Strauss, 1952), a tout fait pour inventer et mettre en œuvre. Au nom du racisme et de sa cruauté, on a adopté des outils politiques visant l'extermination du Noir, la traite des Noir.e.s, les colonisations et les holocaustes (Devriendt et al., 2018 ; Jung, 2003). Comment définir ce mal consistant à déshumaniser des personnes en raison de la couleur de leur peau ? Pour réapproprier les idées de Gagnard (2021, p 32) « [...] on a pu définir le racisme idéologique comme la doctrine qui, niant l'égalité entre les hommes, affirme la supériorité d'une race et légitime son droit à dominer les autres, tenues pour inférieures. Cette

---

<sup>10</sup> La diaspora est utilisée pour « [...] désigner un phénomène spécifique, à savoir la dispersion géographique d'un « peuple », dans les cas, et dans les cas seulement, où cette dispersion est vécue par ses membres effectivement comme celle d'un même peuple ; où elle s'accompagne du maintien, plus ou moins actif, de liens objectifs ou symboliques, d'ordre économique, culturel, religieux, sentimental ou politique entre les différents établissements et pas seulement avec un lieu dit d'origine » (Bordes-Benayoun et Schnapper : 2008, p 38).

théorie est d'abord la justification d'une domination pratique des individus appartenant aux groupes racisés ». Selon Memmi (1982, p 158) « Le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier ses privilèges ou son agression ».

Les doctrines racistes construisent une hiérarchisation entre les hommes en se basant sur des différences biologiques (Gaignard, 2021 ; Balibar, 2007 ; Ducharme et Eid, 2005 ; Fanon, 2002 ; Memmi, 1982 ; Lévi-Strauss, 1952), mentales, progrès techniques, scientifiques (Gaignard, 2021 ; Balibar, 2007), ou par l'affirmation d'une supériorité sur les autres en s'appuyant sur une conception progressiste de l'histoire (Gaignard, 2021). Ce qui fait du racisme un instrument de justification des inégalités sociales entre les êtres humains dans une perspective de reproduction de ces inégalités sociales (Jung, 2003). Ainsi, le racisme, par sa dynamicité, se reproduit dans les sociétés à travers le temps et l'espace sur le plan politique, économique et symbolique. Il devient la loi dominante, du plus fort, du plus rusé, légale et acceptée des sociétés (Ibid.).

On ne peut pas réduire le racisme à une simple vision idéologique, ce n'est pas du tout suffisant (Gaignard, 2021). Car, le racisme contemporain est un racisme subtil qui peut prendre plusieurs formes (Gaignard, 2021 ; Ducharme et Eid, 2005). Fanon poursuit en disant que (2002, p 77) « Le racisme n'est pas un tout mais l'élément le plus visible, le plus quotidien, pour tout dire, à certains moments, le plus grossier d'une structure donnée ». Donc, on ne peut pas comprendre le racisme sans tenir compte de sa complexité, sans l'analyser dans une perspective socio-historique aux diverses dimensions (Gaignard, 2021). Entre autres, la construction biologique de la « race » qui s'est métamorphosée en une construction sociale (Ducharme, 2005). Selon Vergès (2005, p 52-53), « La « race » n'est pas une simple aberration à combattre sur le plan rationnel, elle « habite »

et organise la vie sociale. Le « Noir » est défini par des discours qui le précèdent et qui l'excèdent ». [...] la « race » est une prison pour l'homme « Noir » [...] ». En effet, quels sont les rôles et les enjeux du travail social dans la lutte contre le racisme et les inégalités sociales créées sur la base du racisme ?

## **2.2. Le travail social anti-raciste**

La théorie critique antiraciste a émergé pendant le mouvement des droits civiques aux États-Unis par des intellectuel.le.s militant.e.s, entre autres : Frederick Douglas, Rosa Parks, Martin Luther King, Malcolm X, Angela Davis, etc. Cette théorie a été développée par Derrick Bell (Black) et Alan Freeman (White) dans les années 1970 et promeut la réalisation d'études en anthropologie, en éducation, en travail social et autres (Thésée et Carr, 2016). Par conséquent, notre étude de la place et de la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien s'inscrit dans un cadre conceptuel anti-raciste critique du travail social pour lutter contre le racisme et les oppressions.

La politique d'immigration raciste de l'État français a conduit Gagnard (2021) à s'interroger sur la nature du travail social. L'intérêt de l'auteur.e consiste à comprendre comment le travail social, qui met l'accent sur des valeurs humanistes et universalistes, répond aux politiques étatiques racistes. En fait, l'auteur s'interroge : « Le travail social est-il devenu raciste ? ». Cette question peut sembler choquante, mais elle a toutes ses implications logiques par rapport aux interventions des travailleur.se.s sociaux.le.s qui sont incompatibles aux valeurs de la discipline. S'appuyant sur leur conscience idéologique, l'auteur.e soutient que le travail social est anti-raciste. Toutefois, il/elle pense que :

[...] l'antiracisme idéologique du travail social est insuffisant pour le saisir dans sa réalité, car des individus et des groupes qui défendent une idéologie antiraciste ne le sont pas nécessairement sur le plan des représentations mentales et des pratiques : des militants ou des travailleurs sociaux antiracistes peuvent aussi "être pris" *sans le savoir* dans des

préjugés ou des conduites racistes. Tout un chacun peut être raciste *inconsciemment* alors même qu'il a adopté *consciemment* des valeurs antiracistes. L'idéologie antiraciste du travail social possède un revers inconscient. On peut l'identifier de manière élémentaire dans la racisation quotidienne de nos concitoyens. Ce processus peut être défini comme la projection imaginaire d'une « race » sur un individu. Cela arrive à une majorité d'entre nous quand nous percevons un jeune né, scolarisé et socialisé en France, comme un « jeune maghrébin ». Nous n'avons pas conscience de le raciser : nous lui attribuons de manière inconsciente une identité imaginaire. La racisation est le premier acte du racisme dans ses différents aspects (théories, stéréotypes, pratiques) [...]. Pour cela, une seconde condition est indispensable : il faut qu'un préjugé défavorable lui soit attribué (Ibid., p 36-37).

Traiter du travail social anti-raciste nécessite de questionner le système inégalitaire, en plaçant la discussion sur la « race » comme une dimension clé pour acquérir une compréhension adéquate et une nouvelle perspective du poids du racisme dans les sociétés humaines (Foray, 2022 ; Thésée et Carr, 2016). Le racisme est abordé, ici, à travers une approche systémique et institutionnelle pour exclure toute stratégie de déresponsabilisation de la structure sociétale et du système inégalitaire, en le réduisant à ses expressions individuelles et interpersonnelles et à des solutions à ce même niveau (Foray, 2022). Il est nécessaire de développer une perspective critique de la « race » en travail social. Car, les études critiques de la « race » n'ont pas été intégrées à la profession du travail social (Ibid.). Discuter de la « race » en travail social, c'est récupérer la capacité d'être et d'agir des personnes opprimées. Ce qui doit se faire en questionnant le racisme systémique et le système colonial dans lesquels les populations racisées sont ancrées par le politique, le social, le culturel, le symbolique et la marginalisation épistémologique (Ibid.). C'est aussi de comprendre le lien social de la « race » et du racisme et leur implication dans la société. En ce sens, le travail social doit trouver les véritables sources du problème et proposer des solutions à ces problèmes. De plus, il doit questionner les discours, les terminologies qui concernent les positions et les hiérarchies sociales qui limitent les personnes. Car, tant que la « race » n'a pas une place particulière en tant qu'objet critique de recherche dans le travail social, l'objectif de décolonisation reste dénué de sens (Ibid.).

Selon Eberhard et Guelamine (2011), les inégalités raciales ne sont pas exclues dans le champ du travail social. Parfois des travailleur.se.s sociaux.les sont même des relais involontaires du racisme. C'est pourquoi, il faut dépasser la posture morale de la condamnation du racisme pour l'aborder comme un « racisme en acte » et non comme un « racisme mis en acte ». Comme le disent Boucher et Belqasmi (2008, p 17) « Il s'agit plutôt de favoriser le doute, la pensée critique et la contradiction en créant des situations faisant émerger, au niveau individuel, un conflit interne dans un contexte où l'ambivalence et la contradiction sont permises, sans sanction moralisatrice ». Ainsi, pourrions-nous comprendre les processus sociaux et structurels de cette forme de discrimination et mieux aborder les dégâts qu'elle peut engendrer auprès des personnes et des groupes racisés.

Ce qu'il faut, en d'autres mots, c'est reconnaître que le racisme ([...] la suprématie blanche mondiale) est un système politique en soi, une structure particulière de pouvoir aux règles formelles ou informelles, de privilège socio-économique, de normes orientant la distribution différenciée de la richesse matérielle et des possibilités, des bénéfices et des charges, des droits et des devoirs (Mills W. : 2022, p 33 traduit par Aly Ndiaye).

La théorie anti-raciste critique est l'approche contestée des anticolonialistes à travers l'urgence de réagir contre les arguments hégémoniques en perturbant la production et la diffusion des connaissances coloniales dans les récits civilisationnels portant sur la définition de l'être humain. La pratique anti-raciste critique doit enraciner les concepts du racisme dans l'histoire de l'oppression coloniale, du colonialisme, de l'impérialisme et de la xénophobie et situer ces débats dans des contextes mondiaux et transfrontaliers contemporains, y compris le capitalisme mondial et l'internationalisation des marchés du travail (Dei, 2013). Ainsi, il s'agit de mieux montrer la relation intime entre le racisme et le capitalisme (Dei, 2013 ; Prum, 2007). Dans l'environnement actuel, l'articulation du racisme contextualise la présence ontologique des formes de production capitalistes, façonnées à l'intersection de la « race », de la classe, du sexe, de la sexualité, des capacités et de la religion. Les identités façonnent et sont façonnées par les contours du

capitalisme. La notion de « race » est au cœur de la thèse anti-raciste. Elle est une identité, mais plus important encore, c'est une expérience vécue qui est réelle. La réalité de la « race » émerge de la quotidienneté du racisme et non l'inverse. En d'autres termes, le racisme a rendu la « race » réelle. Par conséquent, les anti-racistes qui travaillent sur le concept de « race » ne créent pas le problème du racisme. Le racisme existe déjà et l'anti-raciste ne parle que de la nature et de l'étendue du problème. L'élimination de la « race » ne résoudra pas à elle seule le problème du racisme. La théorie anti-raciste critique soutient que si quelqu'un est opprimé en raison de son identité raciale, il a le devoir de résister à cette identité (Dei, 2013).

La théorie anti-raciste critique repose, donc, sur des discours, des méthodes, des pratiques et des savoirs qui accordent la primauté au racisme par rapport à la notion de « race ». Elle vise à comprendre le racisme anti-Noir.e.s et le phénomène de la « blanchitude », à combattre les oppressions et les agressions, à encourager la résistance épistémologique et la transformation des réalités sociales pour une cohabitation mutuelle entre différents groupes ethniques et pour l'émancipation des personnes racialisées (Ibid.). Les inégalités raciales ne peuvent être réduites à des actions à court terme dans nos institutions. En regardant la politique du colorisme, nous avons également la responsabilité intellectuelle et politique de faire taire et de perturber le déni (Amin et Dei, 2006). Le discours et la pratique anti-racistes critiques doivent s'attaquer à la dénaturalisation des catégories sociales (Amin et Dei, 2006 ; Bonnett, 2000). Nous savons que ces catégories sociales sont construites discursivement. Cette prise de conscience ne limite pas les classes avec lesquelles nous travaillons. L'anti-racisme critique est à la fois un discours et une pratique politique pour combattre le racisme et de nombreuses formes d'oppressions (Amin et Dei, 2006).

La dissociation entre la « race » et le racisme est impossible (Girod, 2004). La « race » et le racisme sont deux faces d'une même réalité, inventée pour valider l'exploitation de l'homme par l'homme. On ne peut pas détacher la construction de la « race » du racisme. Des auteur.e.s soutiennent la primauté de la « race » sur le racisme (Foray, 2022 ; Vergès, 2005). Car, le racisme a été mis en œuvre, intellectuellement et politiquement, par l'invention de la distinction raciale. D'autres pensent que le racisme vient avant la construction raciale (Dei, 2013). Nous pensons que le débat ne devrait pas se concentrer sur la primauté entre la notion de « race » et de racisme. Car, on ne peut pas éliminer le racisme sans la déconstruction de la « race », versus. Dans ce travail, il s'agit avant tout de valoriser des discours et des pratiques anti-racistes pouvant agir sur la structure politico-économique de la société capitaliste inégalitaire.

### **2.3. Le travail social anti-oppressif**

Il existe une certaine corrélation entre le racisme et l'oppression. Le racisme est une machine productive des oppressions et inversement. Certains faits historiques, comme le colonialisme et l'holocauste en sont des exemples. Derrière le racisme, il y a toujours la domination de l'Autre. La construction des différences sociales fondées sur la « race » et le sexe produit des inégalités sociales et crée des formes de privilèges et de domination. Le racisme apporte toujours des avantages à l'agresseur, qui peuvent être des avantages psychologiques, culturels, politiques et économiques (Memmi, 1982). Pour Memmi, le racisme et le discours raciste ne sont que « [...] l'un des alibis pour masquer une conduite d'appropriation des ressources naturelles et, si nécessaire, d'"exploitation de l'homme par l'homme" » (Ibid. 1982, p 61-62).

L'approche anti-oppressive en travail social est dérivée des théories critiques marxiste et féministe (Jin Lee et al., 2022). Ces approches structurelles, critiques, radicales, n'ont pas toujours été

valorisées dans la pratique du travail social. Cela n'est pas différent pour les approches anti-raciste et anti-oppressive (Lapierre et Levesque, 2013). Avec l'essor du néo-libéralisme qui déresponsabilise et diabolise l'intervention de l'État dans le social, cette mise à l'écart des approches critiques persiste (Ibid.). Cependant, les approches d'intervention traditionnelles occupent largement le champ d'intervention en travail social. Il y a donc, une volonté de faire primer les droits individuels sur les droits collectifs. Cela est rendu possible par le processus d'individualisation, la psychologisation des problèmes sociaux et de l'intervention sociale. Les individus faisant face à des situations difficiles sont rendus responsables de leurs propres situations. Donc, c'est à eux de s'adapter (Ibid.). Pour contrer cette tendance, la pratique anti-oppressive se révèle un cadre pertinent pour la formation en travail social et pour la pratique même du travail social (Campbell, 2003, traduction libre). À travers cette approche, les problèmes qui fragilisent les conditions de vie des personnes seront attribués à leurs sources structurelles (Lapierre et Levesque, 2013 ; Campbell, 2003 ; Moreau, 1987). Les approches anti-oppressives (anti-raciste, féministe et marxiste) ont comme point de similitude la réappropriation effective du pouvoir par la conscience critique qui peut vraiment favoriser des changements structurels plutôt qu'individuels (Pullen Sansfaçons, 2013).

L'oppression est la démarche par laquelle un groupe au pouvoir choisit de limiter injustement les opportunités ou/et les expériences, les conditions de vie à un autre groupe ayant moins de pouvoir (Mullender et Ward, 1991, traduction libre). Les oppressions peuvent être des inégalités sociales construites sur des différences basées sur la « race », le sexe et le genre (Jin Lee et al., 2022 ; Hamisultane, 2022 ; Pullen Sansfaçon, 2013 ; Burke et Harrison, 1998 ; Mullender et Ward, 1991). Ces dernières sont soutenues et perpétuées par des institutions sociales à travers les lois, les médias et le système éducatif. Elles ont des effets graves sur le parcours de vie des personnes. Certaines

personnes se sentent obligées de s'adapter par l'appropriation des valeurs de l'opresseur, d'autres choisissent de riposter. La conscientisation se révèle donc un outil important pour la libération des opprimés en adoptant une opposition active face à l'oppression (Ward et Mullender, 1991). Dans une démarche d'intervention, il est important de comprendre que les différentes formes d'oppressions peuvent s'entremêler. Dans une telle situation, il faut faire une intervention ciblée pour éviter de remplacer un groupe opprimé par un autre groupe opprimé. C'est dans cette perspective que Dominelli (1988, p158-9, traduction libre) cité par Ward et Mullender (1991) affirme que :

L'oppression peut se produire dans n'importe quelle dimension. L'oppression basée sur la classe, la race, le sexe, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle est fondamentale dans notre société d'aujourd'hui, qui est pleine de relations dominantes et soumises. Les personnes opprimées dans plusieurs de ces dimensions les vivent simultanément, et non individuellement. La lutte contre le racisme est une lutte pour l'égalité de tous, quelle que soit leur position dans la société.

Le travail social, dans une approche structurelle, doit être capable de remettre en question les approches voulant écarter les causes sociales des problèmes individuels et éviter de reproduire le rapport dominant qu'est la source des oppressions. Pour cela, on doit accorder une attention aux conflits sociaux vécus par les personnes concernées, aux expériences d'exploitation, à la situation d'impuissance, à l'isolement et la dépendance dans une approche globale pour éviter de reproduire les mêmes oppressions. Donc, il faut « [...] comprendre les liens entre ses expériences de vie personnelle et sociale, son estime de soi, ses désirs, ses douleurs non exprimées, ses peurs non résolues, ses espoirs personnels, son contact affectif avec elle-même, sa capacité d'identification sociale et la possibilité qu'elle soit identifiée à ses oppresseurs » (Moreau : 987, p 234).

L'application de l'approche anti-oppressive en travail social nécessite une remise en question du travail social et de ses valeurs, de ses engagements, de ses attitudes, de ses expériences et de sa

position sociale. De plus, développer des habiletés pour aborder des aspects critiques des problèmes, des idéologies dominantes, des discours, des mœurs, des valeurs et des connaissances dans le but de saisir, à travers l'expérience, la relation des personnes par rapport aux inégalités et aux conditions sociales d'oppression (Ibid.). Dans un tel cas de figure, l'approche anti-oppressive se révèle incontournable pour développer des outils capables d'aborder efficacement l'effet multiple et complexe des oppressions (Jin Lee et al., 2022). Ainsi, le but ultime de cette démarche d'intervention sera de permettre aux personnes opprimées, aux groupes, aux communautés de se débarrasser de la source des oppressions et de se guérir (Pullen Sansfaçon, 2013). Car, « On ne guérit pas aisément d'un passé d'oppression » (Memmi : 1982, p 59).

Les oppressions qui sont liées à l'appartenance ethnoculturelle, la religion, la sexualité, le genre, les habiletés intellectuelles touchent divers groupes dans la société. Le caractère diversifié et interrelié de ces oppressions est connu sur le thème d'intersectionnalité (Pullen Sansfaçon, 2013). Pour être clair « L'oppression peut être donc définie à la fois comme un processus et le résultat de ce processus, qui met en évidence un acte d'exploitation prenant diverses formes (telles qu'économique et sociale) et qui a des conséquences sur les conditions de vie d'une personne ou d'un groupe, et contribue aussi au maintien de ces conditions » (Ibid., p 354). Une pratique anti-oppressive est une méthode d'intervention en travail social qui exige à l'intervenant de puiser dans les rapports inégalitaires, d'oppression et de divisions sociales pour aborder le problème du client. Ainsi dit, nous retenons quelques principes constituant l'épine dorsale de la pratique anti-oppressive en travail social :

1. La poursuite de la transformation sociale
2. Un engagement de la part du travailleur social de mise à jour de ses connaissances
3. Entretien de ses capacités d'autoréflexion critique
4. Une analyse critique des problèmes
5. Le développement de l'empowerment

6. La mise sur pied d'alliances et le travail en partenariat (Pullen Sansfaçon : 2013, p 360).

Dans le cadre de cette recherche, nous comptons utiliser le cadre conceptuel du travail social anti-raciste et anti-oppressif pour analyser les stratégies, les motivations et les pratiques déployées par des travailleur.se.s sociaux.les haïtien.ne.s au regard des enjeux qui concernent leur communauté. Ce cadre conceptuel nous servira de guide pour saisir la place et la contribution des luttes sociales passées et présentes au travail social canadien.

## **CHAPITRE III. LES LUTTES SOCIALES MENÉES « PAR ET POUR » LES HAÏTIEN.NE.S : UNE CONTRIBUTION INVISIBLE AU TRAVAIL SOCIAL**

Ce chapitre vise à mettre en lumière la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien à travers la prise en compte des luttes sociales menées « par et pour ». Afin de mieux situer ces dernières, nous présentons, d'abord, le contexte et l'origine du travail social, au regard de l'histoire du travail social canadien et haïtien et en portant une considération sur la relation existante entre l'État et la pratique du travail social. Étant donné que cette recherche aborde des enjeux relatifs au processus migratoire des Haïtien.ne.s vivant dans la société canadienne, nous allons aborder quelques enjeux liés à la pratique du travail social canadien auxquels font face les travailleur.se.s sociaux.les immigrant.e.s, qui ont été formé.e.s à l'étranger. Enfin, nous présentons certaines luttes sociales qui ont été menées « par et pour » la communauté haïtienne au Québec et au Canada dans le but de contextualiser les interventions du Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO).

### **3.1. Genèse du travail social**

Le travail social trouve son origine dans les œuvres caritatives de l'Église et des organisations non religieuses de la charité. Ces formes d'aide ont été réalisées à travers les interventions des religieuses, des philanthropes et des infirmières qui prenaient soin des personnes dans le besoin. Certaines études ont montré du recul par rapport aux motivations idéologiques qui animent ces interventions, notamment parce que ces infirmières visiteuses, pionnières du travail social, ont été issues majoritairement de la bourgeoisie et de la classe dirigeante. Par rapport à cela, certain.e.s auteur.e.s, comme c'est le cas de Blum (2002), pensent que ces infirmières étaient des agentes travaillant au profit de la classe dominante. Par conséquent, il serait intéressant de chercher à

comprendre l'origine du travail social dans le contexte historique de la révolution industrielle et d'exploitation capitaliste.

On ne peut pas traiter l'histoire du travail social sans une remise en question des mécanismes de la naissance de la société salariale industrielle vers la fin du XIX -ème et au milieu du XX -ème siècle. Le travail social est né, dans une conjoncture de fabrication des politiques de fictions et de compromis politiques pour construire les bases d'une cohésion sociale compatible au modèle de fonctionnement du système capitaliste (Autès, 2013). Dès l'origine, on lui a confié la mission de corriger, de manière palliative, les effets de la crise de la révolution industrielle, baptisés sous le nom de question sociale (Iamamoto, 2003 ; Rosanvallon, 1995). La séparation du social de l'économie (Autès, 2013 ; Guienne, 2001) révèle assez bien la nature de cette mission qui a été confiée à l'État. Dans l'idée de gérer le social, on a connu plusieurs modifications dans les politiques interventionnistes de l'État, comme : le processus de déresponsabilisation, l'élaboration du droit social et la logique assurantielle (Guienne, 2001). Aucune de ces tentatives n'ont pu agir efficacement sur les inégalités sociales générées par le système d'exploitation capitaliste. D'ailleurs, la logique du droit social dans sa prétention de promouvoir les classes sociales défavorisées ne cherchait que la pleine stabilité du capitalisme (Donzelot, 1994). C'est dans cette conjoncture politique et économique que le travail social a pris naissance dans les sociétés industrielles capitalistes et a été aussi utilisé par l'État comme instrument de régulation pour apporter des solutions palliatives aux inégalités sociales générées par le capitalisme. Qu'en est-il du travail social québécois, canadien et haïtien ?

### 3.1.1. Au Canada et au Québec

Le travail social canadien a puisé également ses racines dans les traditions de charité chrétienne s'inscrivant dans des perspectives de changement individuel. Il a été influencé par les pratiques du travail social britannique et américain. Cette influence était dominée par les États-Unis. Les professionnel.le.s du travail social canadien étaient formé.e.s par des universités américaines, participaient à des conférences américaines et lisaient des revues américaines (Jennissen et Lundy, sd). Les premières écoles canadiennes de service social ont même été accréditées, jusqu'en 1970, par le Council of Social Work Education (CSWE) et dominées par l'influence étatsunienne et anglaise. C'est le cas des écoles de service social établies par l'Université de Toronto (1914) et celle de l'Université McGill (1918). Cette domination américaine du travail social canadien a ralenti le développement d'un travail social typiquement canadien. De plus, la répression contre des professionnels activistes de gauche du travail social, durant la période de la guerre froide, a également contribué au retardement du développement du travail social canadien (Ibid.). Toutefois, certaines dispositions ont favorisé la prise de l'autonomie du travail social canadien. Entre autres, nous pouvons citer : la création des écoles de service social canadienne, la constitution de l'Association canadienne des travailleurs sociaux en 1926, la création de la Conférence canadienne du service social et la création de la revue *Le travailleur social* (Ibid.).

L'histoire du travail social au Québec ne peut être située à une date bien définie, bien que l'on reconnaisse que la période du XX-ème siècle est significative. Certains considèrent qu'elle se caractérise par trois périodes : la période confessionnelle, la période professionnelle et celle dite institutionnelle (Groulx, 2015). La période confessionnelle est caractérisée par de bonnes intentions des bénévoles ou de l'Église d'aider les pauvres par la charité. Pendant cette période, les situations d'aide et de secours étaient dominées par l'Église, qui assumait la responsabilité

morale d'intervenir dans les demandes de charité. La prestation de services s'est déroulée sous des formes institutionnelles, en dehors du cadre législatif et de l'influence de l'État. C'est par cette attitude philanthropique et ecclésiastique que le travail social fait ses premiers pas au Québec. Cependant, l'Église, dans son approche conservatrice, s'opposait à toute forme de professionnalisation de la profession du travail social (Ibid.).

Après diverses formes de résistances de l'Église, le travail social laïc et professionnel a finalement trouvé sa place au Québec (Groulx, 2015). Surtout, par une certaine influence du travail social américain sur le travail social québécois (Rivard-Leduc, 2009). Deux grands moments marquent cette rupture, la reconnaissance juridique en 1960 de la coopération des travailleurs sociaux et la création de la Fédération des services sociaux à la famille en 1963. D'autres dispositions ont été prises, comme le remplacement dans les agences des personnels religieux par des personnels laïcs ayant des diplômes dans le service social et la création des écoles professionnelles en milieu universitaire. Les rapports de Boucher et Parent ont grandement influencé cette transition en mettant l'accent sur la responsabilité de l'État au bien-être des citoyens. Les années 1970 marquent aussi l'essor et la transformation des services sociaux par le biais des cadres législatifs responsabilisant les rôles sociaux de l'État. Entre autres, nous pouvons citer la création du ministère des affaires sociales en 1970 remplaçant les centres jeunesse. Cette transformation a également touché les interventions professionnelles en les remplaçant par des interventions institutionnelles. C'est la phase de la bureaucratisation du travail social caractérisée par l'imposition de nouvelles normes aux pratiques professionnelles, liées au contexte des compressions budgétaires. Le service social est devenu alors un corollaire des politiques publiques du gouvernement québécois (Groulx, 2015).

En conclusion, des perspectives critiques considèrent qu'une genèse du travail social ne saurait exclure ses pages sombres. Ces dernières vont souligner le fait que le travail social a agi de pair avec les gouvernements et les institutions religieuses en tant qu'instrument pour mettre en œuvre des projets coloniaux dirigés contre les Autochtones. Il a contribué de ce fait à la mise en œuvre de la politique d'assimilation du gouvernement canadien et la création de pensionnats où des enfants ont été violés, humiliés et tués. Selon Roussel (2015, p 32), « Les archives conservées rapportent plus de 3000 décès [...] Près de 150 000 Autochtones auraient fréquenté ces établissements durant plus d'un siècle ». Ces politiques coloniales ont laissé un lourd fardeau pour les Autochtones vécus encore aujourd'hui sous forme de traumatismes historiques et intergénérationnels (Aguilar et Helseth, 2015). Ces traumatismes touchent profondément les jeunes. Cette affirmation traduit bien cela : « [...] les jeunes Autochtones se trouvent dépositaires d'un lourd héritage de souffrances qui, indirectement, est susceptible de contribuer à la répétition de conduites pathogènes » (Muckle et Dion : 2008, p 64). Donc, le travail social canadien n'est pas innocent par rapport aux violations des droits des peuples autochtones par la machine oppressive coloniale qui a été mise en place par l'État canadien et ses institutions. Le reconnaître demeure nécessaire et crucial pour agir contre les formes d'oppressions et de racisme qui sévissent encore aujourd'hui envers les Autochtones et qui se matérialisent notamment dans leur surreprésentation au sein du système de protection de l'enfance.

### **3.1.2. En Haïti**

Le travail social haïtien a trouvé son origine dans les œuvres d'assistances sociales privées et caritatives de l'Église. C'est avec la signature du Concordat de 1860 entre l'Église catholique et Haïti, sous la présidence de Geffrard que les premières formes d'assistances sociales furent opérationnelles en Haïti (Leroy, 2015 ; Ligue Féminine d'Action Sociale, 1953). Ainsi, faut-il se

rappeler les premières interventions du Mgr Testard du Cosquer et Mgr Guilloux aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny (Ligue Féminine d'Action Sociale, 1953). Des décideurs politiques ont pu contribuer également au renforcement de l'assistance sociale en Haïti, c'est le cas avec la création de l'Office d'Assurance d'Accidents du Travail, Maladie et de Maternité (OFATMA) en 1967 (Lamaute-Brisson, 2013). Sans écarter les organisations féminines issues de la bourgeoisie qui ont grandement contribué dans les œuvres philanthropiques et de bienfaisance en Haïti (Leroy, 2015).

Avec l'occupation étasunienne, Haïti a connu un grand changement dans la mise en place des institutions sociales. Dans cette démarche, les occupants ont bénéficié l'apport du mouvement féministe dans la lutte et la contribution à l'assistance sociale. Ces dispositions ont été poursuivies durant la période post-occupation avec des interventions de la Ligue Féminine d'Action Sociale en collaboration avec l'État, en abordant, entre autres, des problématiques concernant les conditions des femmes ouvrières, de leurs enfants et des personnes âgées. Comme structure organisationnelle, elle était avant tout un outil de lutte pour les droits sociaux et politiques des femmes. En effet, plusieurs dispositions législatives ont été prises et plusieurs institutions ont été créées pour rendre accessibles certains services sociaux (Ibid.).

Vers les années 1946-1956, l'État haïtien a adopté la vision développementiste élaborée par les pays occidentaux comme moyen de luttés contre l'essor du communisme, en prônant une nouvelle collaboration entre les patronats et les ouvriers (Ibid.). Cette tendance a favorisé la mise en place des institutions pouvant faciliter cette « nouvelle relation » et a également bénéficié de certaines décisions qui ont été déjà prises pour l'amélioration des conditions de travail en Haïti. Parmi ces décisions, nous pouvons mentionner, entre autres : la création de la Caisse d'Assistance Sociale en 1939, la loi du 4 septembre 1941 sur le service de contrôle des établissements industriels et

agricoles, le décret du 4 mai 1942 sur la loi du salaire minimum et le décret du 15 mai 1943 portant sur la mise en place d'une Caisse d'Assurances Sociales (Latortue, 1997 [1961]). Durant cette période (1946 à 1957), il y avait une bonne relation entre les dirigeant.e.s et la Ligue Féminine d'Action Sociale, ce qui était favorable pour une institutionnalisation des acquis du mouvement. Tout a changé avec l'arrivée au pouvoir de Duvalier, période durant laquelle les membres de la Ligue Féminine d'Action Sociale ont connu des violences, des répressions et des viols collectifs jusqu'à la disparition de cette structure organisationnelle (Leroy, 2015).

Durant la période de Duvalier, des changements se sont opérés au sein du système d'assistance sociale, avec l'augmentation des organismes privés, l'apparition de plus en plus des organismes internationaux et ONG, la création de l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR) et l'École Nationale de Service Social (ENSS). Ces éléments constituent les premières phases d'une professionnalisation du travail social haïtien. L'École Nationale de Service Social (ENSS), appelée préalablement Centre d'études sociales, offrait une formation de trois ans suivis de la soutenance d'un mémoire de recherche pour se voir doter d'un diplôme d'assistance sociale professionnelle. Même si, c'était difficile pour les étudiantes de terminer avec le cursus par rapport aux pressions imposées par la directrice Renée Télémaque, certaines d'entre elles arrivaient quand même à avoir leurs diplômes. De plus, l'intégration de l'ENSS de l'Université d'État d'Haïti vers les années 1974 marque un moment décisif dans la professionnalisation du travail social en Haïti. Donc, c'est dans le contexte politique d'impérialisme et de domination coloniale que les États-Unis, à travers des dispositifs sociaux pour faire d'Haïti un État moderne pour valoriser leur capital, que nous pouvons situer, en partie, les racines du travail social haïtien (Leroy, 2015).

Pour Ceide (2014), le travail social est arrivé en Haïti par recommandation de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), toujours dans la même vision capitaliste, soit de créer un espace propice pour la mondialisation du capital. Il a été appliqué en Haïti sans même une remise en question de ses approches traditionnelles d'intervention, dans un contexte sociétal et économique nettement différent des pays occidentaux. À travers ce choix, le travail social en Haïti s'inscrit dans une forme de globalisation du savoir qui ne tient pas compte des spécificités et des valeurs du pays. Cette injustice épistémique révèle un décalage entre le travail social et les structures organisationnelles pouvant faciliter de réelles relations entre théorie et pratique et développer une méthodologie d'intervention propre aux réalités spécifiques du pays. Ce qui traduit clairement la compréhension d'Ellington (2019, p 17), en disant que « [...] la pensée occidentale, notamment en travail social, a dominé le développement des idées, des recherches et des épistémologies par l'intermédiaire d'un pouvoir colonial oppressif ».

### **3.2. Enjeux des travailleur.se.s sociaux.les immigrant.e.s**

La formation du travail social, indépendamment du pays où l'on se trouve, partage les mêmes valeurs de justices sociales. Pourtant, la pratique de la discipline peut varier d'un pays à l'autre. Ce qui fait que la transférabilité de la connaissance pratique n'est pas toujours facile dans le contexte migratoire. Les défis sont multiples pour les professionnel.le.s migrant.e.s du travail social qui sont formé.e.s à l'étranger. Ces défis peuvent être liés aux barrières de la langue, au système législatif du pays d'accueil, aux politiques sociales, aux formalités des organisations et même le contexte local de l'exercice de la profession (Ethier et Sansfaçon, 2018).

La langue est un outil incontournable pour la pratique professionnelle du travail social. C'est dans cette perspective que Pullen Sansfaçon et Gérard-Tétreault (2015) ont montré comment les

barrières linguistiques, comme les difficultés de s'exprimer, de se faire comprendre et de comprendre l'autre, peuvent impacter le travail des professionnel.le.s immigrant.e.s en travail social. Ces barrières linguistiques ne se manifestent pas uniquement au fait de parler une langue ou pas. D'autres subtilités peuvent les provoquer. Ainsi, plusieurs personnes originaires de la France, ayant la langue française comme langue maternelle, éprouvent des difficultés à comprendre le français québécois par rapport aux subtilités telles que : le jargon professionnel, le vocabulaire employé, les accents et les expressions. Les barrières linguistiques influencent négativement l'accès à l'emploi et engendrent plus de difficultés une fois que l'emploi est obtenu. Ces difficultés surgissent dans les rapports développés avec la clientèle et les collègues. Ainsi, cette étude montre que la connaissance de la langue utilisée dans le milieu professionnel peut contribuer à une intégration professionnelle plus souple de la personne concernée. À l'inverse, les barrières linguistiques peuvent jouer un rôle désavantageux dans ce processus d'intégration professionnelle.

Dans cette même perspective, Ethier (2015) a révélé quelques autres obstacles qui ont fragilisé le processus d'intégration des professionnel.le.s migrant.e.s du travail social qui ont été formé.e.s à l'étranger. En effet, l'auteur.e a montré que, en matière de transfert de connaissances, des travailleuses sociales immigrantes formées à l'étranger, immigrants ou professionnels venus d'ailleurs, membres de l'OTSTCFQ (Ordre des Travailleurs Sociaux et des Thérapeutes Conjugaux et Familiaux du Québec), pratiquant dans la région montréalaise, font face à un manque de connaissances locales (les lois et les politiques sociales) ou encore l'aspect culturel du service social québécois. Ce qui impacte le processus d'intégration professionnelle de ces personnes.

### **3.3. Lutte des chauffeurs de taxi haïtiens contre le racisme des années 1970 et 1980 à**

#### **Montréal**

Les immigrants haïtiens qui n'avaient pas de formation académique appropriée, en arrivant au Québec, ont choisi de faire divers types de travaux. Ce besoin d'emplois a orienté bon nombre d'Haïtiens qui faisaient face au problème de l'insertion socioprofessionnelle dans le secteur du taxi. Là où ils travaillaient dans des conditions difficiles et avec un salaire minimum. Souvent, ils travaillaient plus de 60 heures par semaine. Pourtant, ils n'étaient pas bien accueillis dans ce secteur. Ils étaient étiquetés comme des voleurs de jobs des Blancs et faisaient face au racisme (Warren, 2020 ; Béliveau, 2017 ; Charland, 1981). En 1982, les chauffeurs haïtiens ont créé l'Association Haïtienne des Travailleurs du Taxi pour combattre les abus et le racisme auxquels ils faisaient face (Ibid.). Le 16 juillet 1982, les membres de cette association ont porté plaintes auprès de la Commission des Droits de la Personne du Québec (CDPQ) contre le racisme. Après une enquête, il a été révélé que des Blancs et Blanches refusaient de voyager avec les chauffeurs haïtiens, uniquement parce qu'ils étaient Noirs. De plus, sur un total de 15 compagnies, dix (10) ont mis à la porte un grand nombre de Noirs et ne voulaient plus les embaucher. Durant cette période de tension, le fait de vouloir parrainer un Noir pour qu'il puisse devenir chauffeur de taxi était un choix qui pouvait mettre sa vie en danger. La persistance du problème a occasionné l'implication d'autres organismes de droits humains dans le combat, parmi lesquels, nous pouvons citer : la Ligue des Noirs du Québec (LNQ), le Comité Régional des Femmes Noires et la Maison d'Haïti. Avec la contribution de ces organismes et l'implication des industries qui ont choisi de lutter contre le racisme, une certaine amélioration a été apportée dans le secteur du taxi pour diminuer le racisme des Blanc.che.s à l'encontre des chauffeurs haïtiens (Charland, 1981).

### **3.4. Organisation communautaire haïtienne : le cas de la Maison d'Haïti**

La Maison d'Haïti est une organisation communautaire qui a pris naissance en 1970 (Villefranche, 2018 ; Kanouté et al., 2011) par un groupe d'étudiant.e.s qui voulait contribuer au processus d'accompagnement des migrant.e.s haïtien.ne.s qui étaient à peine arrivé.e.s au Québec. Elle se donne pour objectif de représenter les Haïtien.ne.s du Québec, de défendre leurs droits et de conserver un rapport d'attachement culturel avec Haïti, la terre natale (Villefranche, 2018 ; Kanouté et al., 2011 ; Labelle et Therrien, 1992). Pour cela, elle a mis en place des services d'accueil, d'accompagnement, d'aide à l'établissement et des services d'interprétation aux personnes immigrantes. Elle mène également des luttes pour les droits des travailleurs, l'analphabétisme, la question du genre ; contre le racisme, la discrimination et le profilage racial. De plus, elle a contribué à la lutte contre le racisme dans l'industrie du taxi à Montréal et permet l'accessibilité aux droits sociaux pour des communautés noires de l'Amérique du Nord. Actrice de la transformation des communautés haïtiennes au Québec, la Maison d'Haïti a favorisé leur intégration à la société québécoise. Elle a aussi accompagné d'autres groupes ethniques qui n'étaient pas originaires d'Haïti dans ses interventions (Villefranche, 2018 ; Kanouté et al., 2011).

### **3.5. Point de Ralliement des Femmes d'Origine Haïtienne de Montréal (PRFOHM)**

Les persécutions politiques des Duvalier ont engendré le départ de beaucoup de femmes intellectuelles du pays. Elles ont dû quitter leur pays pour s'installer à Montréal (Bélangier, 2020). C'est dans ce contexte que le Point de Ralliement des Femmes d'Origine Haïtienne de Montréal (PRFOHM) a pris naissance. Le PRFOHM a trouvé un espace propice aux revendications féministes du fait qu'il y avait une certaine similitude entre le mouvement féministe haïtien et celui des Québécoises qui s'accroissaient sur des valeurs d'entraide et de patriotisme national (Ibid.). En

arrivant au Québec, les femmes haïtiennes ont constaté qu'elles étaient écartées des débats politiques qui concernaient leur pays d'origine. C'est dans ce contexte que Lise Pierre-Pierre avait proposé à d'autres Haïtiennes de se réunir ensemble pour discuter sur des sujets portant sur leurs réalités. Le chemin n'était pas facile parce qu'elles devaient faire face aux injures des hommes sexistes qui les qualifiaient de toutes sortes (Ibid.). D'ailleurs, certains maris ne voulaient pas laisser leurs femmes participer dans les activités de l'organisation. Elles devaient aussi faire face au boycottage des organisations féministes québécoises. Ces dernières ne voulaient pas les accepter dans la lutte des revendications féminines parce qu'elles n'étaient pas québécoises. C'est grâce aux pressions du gouvernement québécois que la Fédération des Femmes du Québec (FFQ) et le Front de Libération des Femmes (FLF) ont été obligés d'accepter de prendre en compte les besoins des femmes haïtiennes dans leurs revendications. Le gouvernement québécois a montré toute sa volonté pour changer le mauvais rapport existant entre les femmes immigrantes haïtiennes et les femmes natives québécoises, surtout avec la reconnaissance pluriculturelle de la province du Québec en 1981. Malgré cela, c'est en 1994, avec l'arrivée de Françoise David (1994-2001) et de Vivian Barbot (2001-2003) à la tête de la FFQ que les immigrantes haïtiennes ont été considérées comme partie intégrante des luttes féministes au Québec (Ibid.). Selon Bélanger (2020), le problème persistait en dépit de la bonne volonté du gouvernement québécois. Cela montre, entre autres, l'intersection des oppressions liées au genre et à la « race » vécu par les immigrantes haïtiennes vivant au Québec. Même pour faire face à des revendications de même nature, le racisme peut agir comme une barrière à l'insertion militante et la collaboration interculturelle. Le racisme devient donc un obstacle pour le bien-être et le bien vivre ensemble entre les différentes communautés interculturelles du Québec et du Canada.

### **3.6. Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO)**

Le Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO)<sup>11</sup> est un organisme communautaire qui a pris naissance à Ottawa en 2017, grâce à la collaboration des professionnel.le.s d'origine haïtienne œuvrant dans la santé, l'éducation et la protection de l'enfance. Cette structure organisationnelle a pris forme pour répondre aux enjeux touchant la communauté haïtienne d'Ottawa, comme le racisme, l'inadaptation culturelle et linguistique des services de soins en santé mentale et la surreprésentation des enfants haïtiens dans la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa (SAEO). Ainsi, les membres du collectif ont vu la nécessité d'intervenir sur ces problématiques dans le but de contrer les barrières et les obstacles à une pleine inclusion à la société canadienne. De plus, pour valoriser et encourager le développement social et psychologique des enfants et adolescents de cette communauté, ils/elles plaident pour rendre plus visibles les enjeux et les réalités qui les concernent, dans les milieux pratiques, les institutions gouvernementales et aux yeux des décideurs politiques. Ils agissent ainsi pour mieux contrer les barrières pouvant fragiliser leur intégration sociale et économique. C'est dans cette perspective que le CISHO se donne la mission de bâtir des ponts interculturels pour une société canadienne plus juste, qui valorise le développement optimal de chaque personne indépendamment de sa couleur de peau et de son origine ethnique, tout en permettant des opportunités d'intégration économique, sociale et culturelle pour toutes les personnes vivant au Canada. Le Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa nous servira donc d'exemple empirique pour mettre en lumière la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien.

---

<sup>11</sup> Ces informations sont tirées dans le document officiel du CISHO.

## **CHAPITRE IV. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE**

La méthodologie est l'essence de toutes recherches scientifiques. Comme l'a souligné Aktouf (1987, p 28) « [...] il n'y a pas de travail scientifique possible sans méthode et méthodologie. C'est en fait ce qui distingue par exemple le journaliste [...] du chercheur. Le second se caractérise par une rigueur explicite, absolue et systématique dans sa quête et son traitement des informations recueillies [...] ». Pour respecter cette dimension rigoureuse de la recherche scientifique, certaines dispositions et précisions sont nécessaires. Comme précision, notre recherche s'inscrit dans une perspective de changement social situant dans la méthode de recherche action. Pour la mener à bon port, nous utilisons l'approche qualitative. En effet, la technique des entretiens semi-directifs sera utilisée pour la collecte des données, l'analyse de contenu comme mode de traitement des données et l'échantillonnage au jugé pour avoir accès aux profils concernés par cette étude.

### **4.1. Posture de recherche**

L'épistémologie positiviste est la base de toute méthodologie de recherche consistant à situer le/la chercheur.e de l'extérieur de son objet d'étude. Ainsi, on aurait aucune inquiétude sur sa neutralité et son objectivité (Dolbec et Prud'Homme, 2009 ; Gavard-Perret et al., 2008). Une telle conception laisserait en ce sens entendre que le ou la chercheur.e est capable de se libérer de toutes les contraintes, valeurs et normes sociales qui le ou la façonnent comme individu de la société. Or, pour reprendre les mots de Thébaud-Mony (2013), cette démarche positiviste de neutralité et d'objectivité peut difficilement, en réalité, écarter la dynamique des réalités sociales, économiques et politiques vécues par le ou la chercheur.e. Ainsi dit, il est impossible de produire des recherches totalement neutres et objectives par rapport à nos valeurs, nos formations sociales, nos positions politiques et économiques. Conscients de cette dichotomie entre l'épistémologie positiviste et celle

dite constructiviste, la réalisation de ce travail s'inscrit dans le cadre d'une posture de recherche située, car : je suis un Haïtien d'origine ayant fait un stage de recherche-intervention au CIHSO. Ainsi, tout en réalisant une démarche de recherche scientifique, cette dernière s'ancre dans des connaissances situées, de « l'intérieur ». Cette posture de recherche est utilisée, ici, dans le but de saisir, dans une perspective critique, la contribution du CISHO au travail social canadien.

#### **4.2. Approche qualitative**

L'analyse qualitative a ses racines dans le courant épistémologique de l'approche compréhensive. Elle répond, dans un processus de recherche scientifique, aux limites qui existent entre les sciences sociales et les sciences naturelles ou physiques (Paillé et Mucchielli, 2016). Contrairement à l'approche quantitative qui vise à quantifier les données à analyser ; son but est plutôt de comprendre comment les gens perçoivent leur réalité. Ainsi, dans une démarche discursive, on prélève les unités de sens ayant rapport à la problématique de recherche pour comprendre le phénomène social étudié (Giroux et Tremblay, 2002). Comme le dit Dumez (2016, p 13), nous soutenons que « L'important est donc de souligner qu'une démarche de recherche qualitative n'a de sens que si elle montre et analyse les intentions, les discours et les actions et interactions des acteurs, de leur point de vue et du point de vue du chercheur ». Cette recherche portant sur la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien s'inscrit dans une approche qualitative. En effet, les propos des enquêté.e.s constituent les matériaux empiriques sur lesquels nous dégageons une certaine compréhension sur la problématique de recherche.

### **4.3. Les entretiens semi-dirigés comme technique de collecte de données**

L'entretien est une relation discursive de tête-à-tête entre deux personnes où l'une d'entre elles cherche à recueillir des informations sur un sujet bien défini (Giroux et Tremblay, 2002 ; Grawitz, 1996 ; Aktouf, 1987). Il est également « une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement dans [une] pareille relation afin de partager un savoir d'expertise, et ce, pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence » (Savoie-Zajc : 2009, p 339). L'entretien, ici, a pour finalité de produire des connaissances scientifiques ; il se différencie, ainsi, des autres formes d'entretiens ordinaires. Pour reprendre les mots de Giroux et Tremblay (2002, p 149) « [...] l'entrevue de recherche, ainsi qualifiée parce qu'elle s'inscrit dans le projet global de la science de mettre en évidence l'existence de relations entre un phénomène et ses déterminants ». Les auteur.e.s classent les entretiens à visée scientifique en fonction de deux critères qui sont : le niveau de liberté accordé aux répondant.e.s et la profondeur des informations recherchées. Ainsi, distinguons-nous des entretiens directifs, non-directifs et semi-directifs (Grawitz, 1996).

Les entretiens semi-dirigés se caractérisent par la tendance du ou de la chercheur.e à définir préalablement un guide d'entretien ayant un ensemble de thèmes qui seront abordés avec les répondant.e.s à travers de questions ouvertes. Dans ce processus, les réponses des enquêté.e.s sont ouvertes, sans contraintes et s'accroissent sur leurs propres cadres référentiels. Le degré de liberté des enquêté.e.s est illimité à ce niveau. Toutefois, cette liberté est contrôlée au niveau de la formulation des questions par le/la chercheur.e (Mabilon- Bonfils et Saadoun, 2007 ; Grawitz, 1996). Dans le cadre de cette recherche, nous retenons l'entretien semi-directif comme technique

de collecte de données pour élaborer notre grille d'entretien et pour réaliser la partie empirique de cette recherche.

#### **4.4. L'analyse de contenu comme méthode de traitement des données**

Dans la réalisation d'une recherche scientifique, après avoir collecté les données empiriques, il faut les analyser, car elles ne valent rien si elles ne s'inscrivent pas dans un champ d'intelligibilité. On peut même dire que « Ce stade est probablement le plus délicat de l'enquête. En tout cas, c'est celui qui exige le plus de compétences. Il requiert lui aussi des qualités contradictoires de rigueur et d'intuition, une technique alliée à une profonde connaissance du milieu [d'] enquête et de toutes les étapes de l'enquête » (Grawitz : 1996, p 553). Pour respecter ce processus dynamique de la recherche scientifique, les données empiriques que nous avons collectées sur le terrain ont été analysées en utilisant l'analyse de contenu. On peut l'appliquer à toutes formes de matériels de communication constituant la vie sociale, entre autres : journaux, télévision, discours verbaux etc (Ibid.). De notre part, nous comptons analyser les discours des enquêté.e.s au regard du cadre conceptuel du travail social anti-raciste et anti-oppressif.

#### **4.5. Définition de l'échantillonnage de l'étude**

Par rapport à la nature de cette étude s'inscrivant dans une approche qualitative, l'important n'est pas d'avoir un échantillon représentatif de la population de l'étude. Mais, plutôt un échantillon pouvant nous aider à trouver des informations pertinentes pour saisir la compréhension du phénomène social étudié. Pour avoir accès aux enquêté.e.s de cette recherche, nous utilisons la technique d'échantillonnage au jugé appelée généralement échantillonnage typique. Elle nous permet de choisir les répondant.e.s en fonction de leur ressemblance à la population ciblée (Giroux et Tremblay, 2002). Cette technique a été utilisée pour avoir accès aux membres du CISHO

concernés par cette étude. Donc, nous retenons trois (3) travailleur.se.s sociaux.les du CISHO pour réaliser nos entretiens. Comme nous l'avons déjà dit, cet échantillon très réduit de la population du CISHO est lié à la nature de notre recherche qui est davantage exploratoire.

#### **4.6. Considérations éthiques et profil des enquêté.e.s**

Trois travailleur.se.s sociaux.les du CISHO nous ont permis de réaliser la partie empirique de cette recherche. Pour faciliter la réalisation de nos entretiens, nous avons pris en compte la volonté et la disponibilité de chaque enquêté.e. Ainsi, nous avons défini avec nos participant.e.s : le lieu, la date ainsi que l'intervalle de la durée de chaque entretien qui ne dépasse pas 60 minutes. Avant la réalisation de ces entretiens, chaque participant.e a eu la possibilité de signer un formulaire de consentement où tout est bien défini à l'avance. Le/la participant.e a eu également le droit de ne pas continuer l'entrevue s'il.elle ne se sentait plus en confiance. Pour recruter les participant.e.s, nous avons envoyé la lettre de recrutement au courriel du CISHO et aux membres. Les intéressé.e.s ont choisi de nous contacter pour valider volontairement leur participation. La lettre de recrutement avait toutes les informations précises en ce qui concerne la description de l'étude, les critères d'inclusion, la participation requise, la mention de l'anonymat et le strict respect de l'identité des participant.e.s. Pour le recrutement des participant.e.s, nous avons appliqué le principe du premier arrivé, premier servi.

Dans cette recherche, nous avons choisi de mettre de côté toutes les personnes qui n'ont pas répondu aux critères de sélection. Ces derniers ont été définis de la sorte :

- Être de nationalité haïtienne
- Être travailleur.se social.e ou intervenant.e social.e membre du CISHO au Canada

- Être de la première, deuxième ou troisième génération de la diaspora haïtienne au Canada

#### **4.7. Limites de l'étude**

Nous avons relevé quelques limites de cette recherche. D'abord, l'échantillon que nous avons utilisé pour réaliser cette étude est loin d'être représentatif des travailleurs.es sociaux haïtien.ne.s au Canada. De plus, en élaborant la problématique de cette recherche, nous avons remarqué une pénurie de luttes sociales menées « par et pour » les Haïtien.ne.s vivant dans la région d'Ottawa là où nous réalisons la partie empirique de la recherche. Ce qui nous a empêché de mieux élaborer notre problématique de recherche dans le contexte du territoire fédéral canadien.

#### **4.8. Pertinence scientifique et sociale**

Ce travail se révèle pertinent sur le plan scientifique parce que malgré la présence des professionnel.le.s du travail social de la diaspora haïtienne au Canada et au Québec depuis plusieurs décennies, la reconnaissance de la contribution de cette communauté au travail social canadien est peu connue, de même que les enjeux auxquels elle fait face et qui interpellent le travail social. Ces derniers révèlent des problèmes d'insertion socioprofessionnelle, des injustices sociales liées au racisme, la surreprésentation des enfants haïtiens dans le système de protection de l'enfance, le faible accès aux soins de santé mentale. Bref, en raison de ces constats, cette recherche contribue à la reconnaissance de la place et de la contribution de cette communauté au travail social canadien. De plus, elle contribuera, de manière plus générale, au champ de connaissances sur la diaspora haïtienne au Canada et contribue, plus largement, à lutter contre les injustices sociales et le racisme, afin de promouvoir un mieux vivre au Canada. Enfin, cette recherche initie la

réalisation d'autres recherches sur l'implication de la communauté haïtienne dans le progrès socio-économique du Québec, du Canada et d'autres provinces.

## **CHAPITRE V. L'INTERVENTION SOCIALE « PAR ET POUR » LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE : REGARD SUR LA CONTRIBUTION DU CISHO**

Dans ce chapitre, nous abordons en premier lieu le parcours migratoire et la formation professionnelle des membres du CISHO. En second lieu, nous traitons du parcours universitaire des participants et de leur choix d'étudier le travail social. Troisièmement, nous abordons le développement professionnel de ces travailleur.se.s sociaux.les haïtien.ne.s formé.e.s au Canada en contexte minoritaire. Nous discutons également du racisme comme le plus grand obstacle à leur intégration et des stratégies de résistance utilisées par les répondant.e.s. Quatrièmement, nous aborderons les enjeux de la pratique du travail social canadien auprès de la communauté haïtienne. Nous prenons en compte également des sources et motifs de l'engagement des professionnel.le.s haïtien.ne.s avec la communauté. Nous abordons les problèmes liés à la surreprésentation des enfants haïtiens dans les services de protection de l'enfance et les obstacles à l'accès aux services de santé mentale. Tout cela pour enfin situer l'intervention sociale « par et pour » la communauté haïtienne et comprendre la place et l'apport du CISHO au travail social canadien.

### **5.1. Parcours migratoire et formation professionnelle des membres du CISHO**

Comprendre la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien, à travers l'intervention du CISHO, nécessite une prise en compte des parcours migratoires, académiques et professionnels de ceux qui ont participé à notre étude. En traitant des parcours migratoires des membres du CISHO, nous avons recueilli des propos sur les différentes raisons qui motivent ces personnes à quitter leur pays d'origine pour s'installer au Canada. Ces raisons ne sont pas entièrement différentes de celles présentées dans la revue de littérature sur l'immigration haïtienne au Canada et au Québec. Comme nous l'avons dit, dans la première partie de cette recherche, nous

devons regarder l'immigration comme un phénomène social à travers plusieurs lentilles ; un phénomène social total (Sayad, 2006). C'est une façon de dire que l'immigration peut s'expliquer par de nombreux facteurs.

Les immigré.e.s quittent souvent contre leur gré leur pays d'origine pour s'installer dans des pays étrangers. Parfois, l'immigration se produit dans la douleur en raison de la pression politique et familiale. L'un de nos répondant.e.s a quitté Haïti pour s'installer au Canada à cause de la pression de ses parents face à son implication dans des mouvements politiques contre la dictature de Duvalier. Il nous a expliqué : « Je vivais la pression au niveau de ma famille, la pression politique au niveau de la communauté, donc, ma santé mentale était un petit peu affecté, mais je ne le voyais pas, je n'étais pas conscient de ça. Mais je subissais cette pression-là et ça avait créé une sorte de tension au sein de ma famille. Mes parents n'étaient pas contents avec moi » (Enquête A).

Ce même répondant nous a communiqué des informations beaucoup plus détaillées sur sa participation aux mouvements sociaux dans son pays d'origine. Il avait une solide expérience dans les mouvements sociaux du pays. Adeptes de la théologie de la libération, qui occupe alors l'espace public haïtien, il participe aux luttes populaires pour favoriser de meilleures conditions de vie chez les plus vulnérables de la société. De ces informations, on comprend que c'était quelqu'un qui ne voulait pas vraiment quitter son pays à cause de ses engagements politiques. Mais à la fin, la pression de ses parents l'a emporté :

J'étais très impliqué dans le mouvement des étudiants contre la dictature des Duvalier. Dans ma ville, moi, je viens de Jérémie, donc j'étais parmi les étudiants qui manifestaient contre le gouvernement. J'étais en phase terminale de mes études secondaires. Moi, je voulais aller soit à la faculté d'agronomie ou la faculté de médecine. C'étaient les choix que j'avais. Mes parents, à cause de mon implication politique, ça les inquiétait beaucoup. Moi, je voulais rester pour aller à l'Université d'État d'Haïti, mais mes parents voyaient que ce serait mieux pour eux que je quitte le pays pour aller entreprendre des études universitaires à l'étranger. Donc, ils ont fait des démarches à mon insu pour que j'aille ailleurs pour mes études

universitaires. Le premier choix qu'ils m'avaient donné, c'était pour aller à Lausanne, en Europe. J'ai refusé catégoriquement. Je dis non, je ne peux pas aller en Europe. C'est trop loin d'Haïti. Quatorze heures de vol, qu'est-ce que je vais foutre là-bas ? (Enquête A).

Comme nous l'avons noté précédemment, les raisons de l'immigration ne sont pas toujours les mêmes pour tous les immigrant.e.s. Chacun a ses propres raisons d'immigrer. Cette idée nuance sans les exclure les thèses qui expliquent l'immigration comme un phénomène social façonné et influencé par les partisans du capitalisme pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des sociétés capitalistes avancées, lorsque cela est nécessaire (Labelle et al., 2002). L'immigration est un phénomène social complexe, car les conditions de départ et d'intégration dans la société d'accueil ne sont pas toujours les mêmes pour tous. En effet, un migrant qui trouve un espace familial pour l'accueillir dans la société d'accueil avec un autre qui n'a personne pour l'accueillir vivent ces expériences migratoires différemment. C'est une façon de dire que la migration est une expérience personnelle pour chaque migrant.e. Prendre en compte la conscience des immigré.e.s dans le processus migratoire, permet ainsi de redonner une certaine forme d'agentivité aux personnes qui peuvent partir pour d'autres raisons que celles de subvenir, passivement, aux besoins de main-d'œuvre des pays capitalistes avancés. C'est en ce sens que nos interlocuteurs/trices ont raconté leur parcours migratoire de la sorte :

Je pourrais dire que j'étais privilégiée d'une certaine façon. Mon mari, il a laissé le pays deux années avant moi et puis je suis venue après. C'est-à-dire, j'avais quelqu'un qui m'avait préparé le terrain, qui avait déjà une assise. Et moi, je suis arrivée, j'étais accompagnée (Enquête B).

Je suis arrivé au Canada comme résident permanent. C'était en 2010. J'ai soumis mon application au programme de maîtrise. Comme je l'avais dit tantôt, j'étais détenteur d'une licence en sciences anthropologique et sociologique et d'une maîtrise en histoire, mémoire et patrimoine. Lorsque je suis arrivé au Canada, j'étais déjà marié, père de deux enfants (Enquête C).

Le parcours migratoire de chaque personne peut être distingué par plusieurs facteurs, de la planification du projet jusqu'à sa mise en œuvre. Une personne qui veut à tout prix quitter son pays

pour des raisons financières risque de faire l'expérience d'un parcours différent qu'une autre dont le niveau de vie est meilleur dans son pays d'origine. Une personne qui avait déjà des conditions de vie adéquates dans son pays d'origine et qui jouissait d'un prestige social par rapport à son niveau d'éducation académique, ne quitte pas son pays sans réfléchir aux raisons de son immigration. C'est le cas de ce répondant qui nous a expliqué ses raisons d'immigration :

Lorsqu'il va falloir prendre la décision d'immigrer, il y a quand même des perspectives à faire. Si vous immigrez, qu'est-ce que vous allez faire ? Est-ce que c'est un pari à faire ? Et dans quel sens ? Quelle possibilité de réussite ou d'échec ? Donc, déjà, ce sont des réflexions que je faisais avant même d'immigrer, pour dire si j'allais émigrer, dans quel sens que je vais m'orienter. C'est à ce sens que je pourrais dire ma trajectoire professionnelle a, en quelque sorte, renforcé, voir orienté, mon parcours migratoire (Enquête C).

## **5.2. Parcours universitaire**

Ces informations nous donnent une certaine piste de réflexion sur le parcours migratoire des membres du CISHO. Regardons maintenant leur formation professionnelle en dehors et à l'intérieur du Canada. En effet, parmi ceux et celles qui ont répondu à nos entrevues, la majorité (2 sur 3) avaient déjà terminé leur première formation universitaire, en Haïti, avant d'immigrer au Canada. De plus, beaucoup d'entre eux ont été des professionnel.le.s bien placé.e.s en Haïti. Les données ont montré que tous nos répondant.e.s, y compris ceux et celles qui avaient un diplôme universitaire en Haïti ou qui n'en avaient pas, ont choisi de retourner aux études dès leur arrivée dans la société d'accueil. Leur choix du travail social est mobilisé par différentes raisons. Prenons le cas de ces répondant.e.s qui avaient déjà un parcours académique et professionnel en Haïti :

J'avais déjà une licence en sociologie et anthropologie en Haïti. J'avais un diplôme en éducation. J'ai travaillé longtemps en Haïti et puis j'arrive ici, j'ai essayé de comprendre un peu. Et puis, je me suis inscrite à l'Université d'Ottawa pour faire une équivalence. Et à partir de là, j'ai fini, je me suis inscrite à la maîtrise en travail social (Enquête B).

Je suis socio-anthropologue de formation. Ça veut dire que j'ai une licence en sciences anthropologique et sociologique obtenue à l'Université d'État d'Haïti, faculté d'ethnologie.

Et puis, j'ai eu un parcours aussi, un programme de deux ans dans le cadre de la coopération de l'Université Laval avec l'Université d'État d'Haïti. J'avais déjà plusieurs années d'expérience de travail dans mon pays. Je crois que ça fait environ, à peu près, 15 ans » (Enquête C).

Certains répondants, ayant un parcours académique préalable en Haïti, témoignent du fait que leur formation universitaire au Canada fut l'occasion d'apprendre davantage sur les différences pédagogiques entre les deux pays, comme en témoigne cette personne :

Mais ce qui a été intéressant, c'est que ça m'a permis aussi de confronter ces deux réalités académiques. En fait, ça m'a beaucoup enrichi, je pourrais dire. C'est une très belle expérience. J'ai beaucoup appris et c'est une expérience extrêmement intéressante pour moi. Ce que j'ai connu au niveau canadien, mais ce que j'ai aussi acquis sur le pôle haïtien. Dans le contexte haïtien, l'étudiant est avant tout un maître de son destin, dans le sens que ce n'est pas facile d'avoir accès à la bibliothèque, on n'a pas toujours accès aux ouvrages qu'on aimerait souhaiter avoir accès. On n'a pas toujours accès à l'Internet de la manière qu'on le souhaite avoir. Ça m'a permis aussi de comprendre les différences profondes entre la vie estudiantine dans le contexte haïtien. Donc, je pourrais dire, ces deux expériences m'ont enrichi et m'ont permis aussi d'être moi-même (Enquête C).

Un autre répondant faisant partie de la troisième vague migratoire d'immigrants haïtiens au Canada et au Québec (1970-1985) a dû quitter Haïti en raison de circonstances politiques avant même de commencer ses études universitaires et d'avoir entamé une carrière professionnelle dans ce pays, comme il le raconte : « Mon parcours migratoire, c'était après mes études secondaires en Haïti. C'était dans les années 80, fin 80. C'était avant le départ de Jean Claude Duvalier en Haïti » (Enquête A).

Il poursuit qu'il a ensuite suivi sa première formation universitaire au Canada, sans avoir d'objectifs, en premier lieu, d'intégration au pays d'accueil ; ayant plutôt l'ambition de retourner en Haïti :

La première université que j'ai fréquentée ici, c'était l'Université Saint Paul. J'ai fait le premier semestre, je n'ai pas aimé. Puis un ami que j'ai rencontré ici m'a dit : «il y a une porte ouverte à l'Université du Québec à Gatineau, pourquoi tu ne vas pas regarder les différents programmes ? ». Parce que moi, je voulais retourner au pays. Et mes parents, je

les ai informés de mon intention de retourner, ils m'ont dit « Si tu retournes à Haïti, tu ne viens pas à la maison » (Enquête A).

Les parcours académiques de nos répondant.e.s ne sont pas sans semer d'embûches et d'incompréhension. Certains ont fait face à des discriminations par rapport à leur pays d'origine. Ils ont également éprouvé des difficultés d'adaptation liées à un environnement d'apprentissage non familial. L'un de nos répondant.e.s, qui a fait face à des propos discriminatoires de ses camarades, attribue avant tout ces derniers à un manque de connaissance quant à la formation universitaire en Haïti, plutôt que du racisme :

Une de mes camarades de classe qui avait fait un commentaire, en fait, deux. Le premier commentaire, l'autre avait dit que : « Est ce que je ne trouve pas que c'est osé de ma part, de tenter l'expérience de faire une maîtrise en sortant directement d'Haïti » ? Donc, c'était un commentaire. Et le deuxième commentaire, comme l'autre dit « Est ce que j'ai à cacher des choses parce qu'il ne comprend pas comment quelqu'un peut sortir directement d'Haïti, et arriver à intégrer un programme de maîtrise au Canada ». Je comprends ces commentaires dans le sens de manque d'information de mes collègues par rapport aux réalités académiques haïtiennes. Donc ça, c'est moi. D'autres pourraient l'interpréter comme du racisme ou de la discrimination, mais moi, je le vois comme quelqu'un qui n'est pas assez informé sur certaines réalités, notamment les réalités académiques haïtiennes (Enquête C).

Un autre répondant nous a raconté des difficultés auxquelles il a fait face lors de ses études au Canada. Ces difficultés s'expliquent en partie par des nuances de communication entre le français canadien et celui d'haïtien. D'autres soulignent des différences dans les interactions entre professeur.e.s et les étudiant.e.s par rapport au milieu d'apprentissage de leurs pays d'origine, comme en témoigne ce répondant :

Je pourrais dire que j'apprends comment le milieu académique canadien fonctionne au niveau de la faculté des sciences sociales. Il a fallu que je comprenne comment les professeurs interagissent avec les étudiants. C'est une dynamique tout à fait différente par rapport à ce que j'ai connu et expérimenté dans mon parcours académique en Haïti (Enquête C).

### 5.3. Les choix d'étudier en travail social

Tous nos répondant.e.s ont suivi une formation en travail social dans des universités québécoise et canadienne. Quelles sont les raisons qui les ont poussés à faire choix du travail social comme carrière professionnelle ? Alors que certain.e.s répondant.e.s avaient peu de connaissances sur la discipline au préalable, d'autres l'ont choisi délibérément. Ces motifs révèlent aussi des visions parfois contrastées de la profession. Par exemple, cette répondante était surtout curieuse d'en connaître plus sur les raisons qui font que le travail social n'est pas toujours bien vu au sein de sa communauté, notamment en ce qui concerne la protection de l'enfance :

Ce qui m'a poussé en travail social, c'est parce que quand j'arrive ici, j'entends les gens parler tellement mal des travailleurs sociaux. J'ai dit, du travail social. Je dis « Je dois aller voir ce qui se passe ». Pourquoi les gens parlent comme ça ? Les travailleurs sociaux se rendent chez eux, prennent leurs enfants, les gens les accueillent mal, leur envoient de l'eau dessus, des choses comme ça. Je me dis « pourquoi ça » ? Il y a quelque chose qui ne va pas. Pourquoi les gens sont si méchants ? Alors, je rentre par curiosité (Enquêtée B).

Un autre répondant voyait au contraire, dans le travail social, une profession qui véhicule des valeurs de justice, d'empowerment, d'engagement. Il témoigne ainsi du fait qu'il partageait des valeurs et des méthodes similaires, en Haïti, à celles du travail social au Québec :

J'ai découvert ce domaine du travail social à l'Université du Québec, à Hull, à Gatineau. Le programme du travail social était beaucoup plus communautaire, ce qui entraînait vraiment en droite ligne avec ce que je faisais en Haïti. En termes d'implication communautaire, parce que je dois dire, je faisais partie des moniteurs Alpha. Il y avait cette campagne d'alphabétisation. J'ai reçu la formation comme moniteur Alpha pour l'alphabétisation en Haïti, qui rentrait en droite ligne avec la théorie des Sandinistes, Paulo Freire et tout ça. Donc, le programme du travail social m'avait appelé. En fait, j'ai trouvé que c'était ça que je voulais faire, vu que je ne pouvais pas devenir ni agronome ni médecin ici, c'était contingenté. Donc, je suis devenu travailleur social. Alors, voilà, je fais de ma formation là, mon bac en travail social à l'université du Québec à Gatineau (Enquêté A).

Maintenant, regardons comment se fait l'intégration professionnelle de ces immigrant.e.s haïtien.ne.s qui ont étudié et pratiqué le travail social au Canada.

#### **5.4. Trajectoire professionnelle des travailleur.se.s sociaux.les haïtien.ne.s formé.e.s au Canada en contexte minoritaire**

Les propos que nous avons recueillis auprès de nos répondant.e.s nous donnent un aperçu de leur parcours en tant que travailleur.se.s sociaux.les immigrant.e.s formé.e.s au Canada. Nous avons constaté que tous les répondant.e.s qui ont reçu une formation en travail social ici au Canada réussissent à intégrer le marché du travail canadien. Toutes les personnes qui ont répondu à nos questions travaillent comme pratiquants du travail social dans des établissements canadiens. Les répondant.e.s nous ont d'abord parlé des opportunités positives et de certains facteurs qui ont agi comme des facilitateurs à l'insertion professionnelle. Par exemple, ce répondant témoigne d'une première expérience positive dans le cadre de la Protection de l'enfance :

Le fait que j'ai eu l'opportunité, surtout, juste après avoir obtenu mon baccalauréat en travail social, d'intégrer la Société de l'Aide à l'Enfance comme travailleur social dans un domaine qui n'était pas familier du tout, c'est la protection des enfants. Donc, j'apprécie cette opportunité. Ça m'a permis aussi de me pousser, d'apprendre, de pousser les limites de mes compétences aussi, d'ouvrir mes horizons, de comprendre l'institution, la société canadienne comme telle à travers des amitiés professionnelles que j'ai développées avec d'autres collègues qui ne sont pas de la même culture que moi (Enquêté A).

Une autre répondante souligne que ce sont les stages, dans le cadre de sa formation, qui ont facilité son insertion professionnelle en travail social :

Je travaille là après mon premier stage de première année. Ensuite, mon stage de deuxième année, j'ai eu l'emploi aussi à la même place avant même que j'ai fini mon mémoire. Ça veut dire que ça s'est fait bien doux d'une certaine façon. Et aujourd'hui encore, je travaille à la même place où j'ai fait mon deuxième stage. Ça veut dire jusque-là, ça va bien et j'aime encore. J'aime bien encore ce que je fais (Enquêtée B).

Bien que perçue par certains comme positive, d'autres témoignent néanmoins des obstacles et des barrières vécus dans leur parcours d'insertion professionnelle au sein du travail social. Certaines études ont déjà révélé des obstacles à l'intégration professionnelle des travailleur.se.s sociaux.les

formé.e.s à l'étranger (Ethier et Sansfaçon, 2018 ; Pullen Sansfaçon et Gérard-Tétreault, 2015 ; Ethier, 2015). À partir des données recueillies, nous avons constaté que la langue continue d'être un obstacle à l'intégration professionnelle des immigrant.e.s qui ont étudié au Canada. Cet énoncé, qui témoigne d'une « insécurité linguistique » en contexte minoritaire peut éclairer davantage la façon dont la langue peut être un obstacle à l'intégration professionnelle des immigrant.e.s qui ont terminé une formation en travail social au Canada :

Je crois que j'ai dû passer, c'était un peu très difficile. Même si on dit que le Canada est un pays bilingue, la province d'Ontario, surtout en 2010, reste une province fortement dominée par la langue anglaise. Donc, il a fallu que je travaille davantage pour mettre mon niveau d'anglais au point de pouvoir passer les entrevues. Et je pourrais dire, l'insécurité linguistique et l'anxiété linguistique, constituent des obstacles majeurs à l'intégration, notamment lorsqu'on vit dans un contexte de minorité linguistique (Enquêté C).

Une autre enquêtée a fait des considérations similaires par rapport à la langue comme barrière d'intégration professionnelle : « Arrivé au milieu hospitalier, le grand défi pour moi, c'était la langue. Je ne parlais pas assez bien l'anglais » (Enquêté B).

### **5.5. Le racisme comme barrière d'intégration sociale et les stratégies de résistance**

D'autres facteurs sociaux agissent comme barrière à l'intégration professionnelle des immigrant.e.s haïtien.ne.s, en particulier le racisme. Les témoignages des répondant.e.s à notre étude montrent que les travailleur.se.s sociaux.les immigrant.e.s formé.e.s et exerçant au Canada font face au phénomène du racisme. Tous nos répondant.e.s ont révélé des expériences malheureuses de racisme au cours de leur carrière professionnelle au Canada.

Oui, il y avait des barrières, il y avait des micro-agressions, il y avait l'expérience du racisme que j'ai vécu au sein de l'institution, aussi dans la communauté, à l'extérieur de l'institution aussi. Alors, quand tu es intervenant noir, tu vas dans des familles de « race » blanche qui te questionnent, qu'est-ce que tu viens faire ici ? Tu voles nos emplois. Ces gens-là ne savent pas ce que tu as vécu comme expérience, comme immigrant pour arriver à décrocher un diplôme universitaire et à prendre ta place, à faire ta place. Comme personne humaine, tu reçois ça à l'extérieur de l'institution, mais à l'intérieur de l'institution, les gens te regardent ou questionnent ta compétence aussi. Pas ouvertement, mais tu ressens dans

des commentaires, des choses qu'ils font. Tu vois qu'il y a un doute sur tes compétences. Ce sont des choses d'expériences du racisme que tu peux vivre et qui pourraient te décourager aussi (Enquête A).

Un autre répondant nous a dit ceci :

Dans le cadre de mes expériences professionnelles, j'ai déjà eu des personnes qui ont fait des commentaires parce que ces gens sont mécontents d'une chose que je prends et qui en quelque sorte me renvoie à l'Afrique. Mais en fait, je n'ai pas un problème avec l'Afrique, mais je ne suis pas Africain. Donc, c'est encore pour dire que c'est une question de préjugé ou de manque d'éducation et d'information de la part de la personne. Mais, je ne laisse pas ces commentaires déterminer mes comportements (Enquête C).

Contrairement aux répondants qui ont été confrontés au racisme sur leur lieu de travail et dans les relations avec les clients et les collègues, une autre répondante n'a pas été victime du racisme de la part de ses collègues. Cependant, comme elle l'explique, en tant que personne noire, elle vit le racisme au quotidien :

Avoir une personne qui fait des remarques racistes directement dans ma face, aujourd'hui, je peux te le dire, je ne l'ai pas vécu encore. Mais en étant une personne noire, je vis le racisme au quotidien à travers les yeux des gens qui nous entourent. Au niveau du personnel comme tel, je ne pense pas que je l'ai senti, mais parfois avec les gens qui viennent, la clientèle, oui, on peut le sentir parfois à travers leurs remarques, comme on dit, de micro-agressions en disant « Elle est bonne pour une Noire », « Elle est assez bonne », des termes comme ça (Enquête B).

Face au racisme, les personnes que nous avons interrogées ont développé différentes stratégies pour y faire face. Il convient de mentionner que les actes racistes dont elles ont été victimes sont survenus dans des espaces universitaires, dans des institutions où elles travaillent, de la part de collègues et de clients, et tous les jours à travers les regards des Blanc.che.s. Un répondant qui a été victime de discrimination lors de ses études à l'Université d'Ottawa, et qui ne voulait pas considérer ces actes comme étant ouvertement racistes, considère toutefois qu'une meilleure connaissance de la participation de grands intellectuels d'Haïti au développement du Québec et à la construction de grandes universités québécoises permettrait de ne pas céder au racisme. Voici comment il nous l'a expliqué :

Je n'ai pas été choqué, si vous me permettez, mais je vois leurs limites, comme je l'avais dit tantôt. Je vois leurs limites parce que s'ils étaient assez informés, ils auraient une opinion tout à fait contraire. Ils auraient compris que Haïti a contribué au développement intellectuel du Canada et du Québec en particulier, l'UQAM a été fondée par des professeurs d'origine haïtienne, dont la fille a été première ministre du Québec, je parle de Dominique Anglade. Donc, s'ils ont été informés qu'Haïti est bien avant le Québec, brillait déjà, notamment dans les domaines scientifiques. Le docteur qui a réalisé la première transplantation cardiaque au Canada, c'est quelqu'un qui a étudié en Haïti. Moi, s'il y a une peine, moi, je ne vois pas ça comme une peine (Enquête C).

Cette répondant qui a été victime du racisme à l'intérieur des institutions où elle travaille, nous a expliqué comment elle fait pour éviter les effets du racisme sur sa personne :

Pour être très honnête, c'est sûr que consciemment ou inconsciemment, de vivre ou de manière tacite, j'ai subi des discriminations. Je ne sais pas si dans le sens positif ou négatif, mais je suis certain que j'ai l'ai subi. Mais pour être très sincère, c'est dans ma nature, c'est ma personne. Je ne me définis pas et je ne base pas mes actions en fonction des réflexions ou des commentaires des autres personnes (Enquête C).

Un autre répondant a également développé des stratégies pour éviter de succomber au racisme.

Les mots de cette personne expliquent très bien cette approche :

Il y a des vagues, il faut savoir comment s'arranger pour surmonter ces vagues-là sans que ton bateau n'échoue pas. Ça prend un effort surhumain, ce que mes collègues blancs n'ont pas à vivre. Mais moi, je l'ai vécu et je le vis encore. Maintenant, c'est faire en sorte que ceux et celles qui vont venir après moi, ne vont pas avoir à vivre des embûches. Mais ça ne serait pas aussi tumultueux que quand moi j'ai commencé. Maintenant, à travers tout ça, c'est trouver ta force, avoir la perspicacité, la stratégie pour pouvoir naviguer à travers ces eaux qui ne sont pas toujours calmes (Enquête A).

Maintenant, il serait important de situer quelques enjeux de la pratique du travail social canadien auprès de la communauté haïtienne d'Ottawa.

## **5.6. Enjeux et besoins de la communauté haïtienne d'Ottawa**

On ne saurait comprendre la place et l'apport de la diaspora haïtienne au travail social canadien sans considérer les enjeux pratiques du travail social canadien auprès de la communauté haïtienne

d'Ottawa. Ces enjeux constituent, pour les personnes travaillant au CISHO, des motivations pour s'engager dans la pratique afin de promouvoir des valeurs de justice et d'égalité.

### **5.6.1. La surreprésentation des enfants haïtiens en protection de l'enfance**

Abordons, tout d'abord, la surreprésentation des enfants haïtiens dans la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa. Une problématique sur laquelle des professionnel.le.s haïtien.ne.s choisissent d'y intervenir. En effet, ils/elles sont mobilisé.e.s pour agir sur des facteurs sociaux qui conditionnent ces formes d'inégalités.

Il y a des membres du CISHO qui travaillent à la Société de l'Aide à l'Enfance. Eux, ils sont dedans. Ils voient, il y a des rapports qui sortent, qui montrent que la communauté haïtienne, qui est la communauté en termes de nombre la plus petite à Ottawa, mais les enfants Noirs sur la Protection de l'Aide à l'enfant, sont plus nombreux que la majorité comme tel (Enquête B).

Le répondant A, qui travaille pour la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa depuis plus de 25 ans, nous a expliqué ceci :

Ça fait depuis 1997 que j'ai terminé ma formation universitaire en travail social. Et depuis ce temps-là, je travaille dans une institution qui s'appelle la Protection des Enfants à Ottawa. De là, j'ai eu l'opportunité de travailler avec différentes familles de cultures diverses. Donc, de là, j'ai eu le privilège de voir que plusieurs familles avec lesquelles j'ai eu à travailler ont eu de la difficulté, surtout les familles qui viennent d'ailleurs, qui ne sont pas d'ici, du Canada. Elles avaient beaucoup de difficultés, donc ça m'avait interpellé, et particulièrement les familles de la communauté haïtienne. J'ai eu plusieurs amis, plusieurs collègues travailleurs sociaux. Là, j'ai dit : « Je vais inviter ces amis là à avoir une conversation pour voir comment qu'on peut accompagner ces familles qui viennent s'installer ici pour pouvoir réussir ou s'intégrer avec moins de difficultés » (Enquête A).

Une répondante nous a expliqué comment elle est devenue membre du CISHO. Ses motivations, comme travailleuse sociale immigrante, se portaient également sur les enfants des familles de la communauté haïtienne qui sont surreprésentés dans les institutions de l'aide à l'enfance. Elle explique sa motivation de la sorte :

Comme travailleuse sociale, comme femme, comme immigrante d'origine haïtienne, nous avons fait un constat, un groupe d'amis. Nous nous sommes réunis et puis nous parlons d'un constat que nous avons fait qui est la surreprésentation des enfants noirs dans la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa. À partir de là, nous nous sommes dit « nous avons un travail à faire en ce sens et ce travail-là serait d'une certaine façon de comprendre ce qui se passe, de comprendre la problématique, pourquoi cette situation ». De ce fait, voir comment nous pourrions accompagner notre communauté et surtout aider et intervenir avec les gens qui offrent ces services. C'est un constat, pour comprendre, comme j'ai dit, la situation et trouver ensemble des solutions (Enquête B).

Les familles immigrantes haïtiennes qui viennent au Canada avec tout leur bagage culturel ont tendance à conserver les valeurs et coutumes haïtiennes. Ainsi, certaines pratiques parentales haïtiennes différentes de celles de la société d'accueil sont parfois préservées. Une fois arrivés dans la société d'accueil, certains ont choisi de transférer les pratiques parentales haïtiennes à la société canadienne par manque de connaissances ou d'habitudes. Pour des familles qui ont été socialisées dans un pays où elles doivent guider leurs enfants selon leurs propres valeurs ; les demander de faire le contraire lorsqu'elles arrivent dans la société d'accueil, c'est déjà un choc. De plus, elles ne sont pas toujours au courant de l'existence des lois sur la protection de l'enfance au Canada. Cette méconnaissance peut les amener à contrevenir aux lois canadiennes concernant les pratiques éducatives de leurs enfants. Donc, l'adaptation à la société d'accueil n'est pas toujours sans heurts. C'est une des raisons qui peut expliquer la surreprésentation des enfants de la communauté haïtienne au sein de la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa, comme l'explique ce répondant :

À un moment donné, il y a eu beaucoup de familles haïtiennes qui se sont retrouvées en face de ce système-là, de la protection des enfants. C'est quelque chose que moi comme Haïtien, qu'on n'a pas chez nous en Haïti. C'est un choc pour une famille qui immigré au Canada pour savoir qu'un beau matin quelqu'un cogne à ta porte, monsieur, madame, on a eu un signalement qu'un enfant est à risque. Premièrement, c'est un choc, pour savoir, on n'est pas habitué. Chez nous, en Haïti, avec des gens qui cognent à ta porte, te dire : « Ton enfant est à risque ». Et tu es la personne sur qui on a reçu l'information, et on doit enquêter sur toi. De là, on n'a pas cette pratique chez nous. Deuxièmement, ce sont des situations qui vont faire en sorte que les parents ou les familles haïtiennes vont se retrouver à répondre à un juge devant un tribunal, de la cour familiale. Dans certains cas, ce n'est pas uniquement la cour familiale, c'est aussi la cour criminelle (Enquête A).

Les propos d'un autre répondant traduisent parfaitement la douleur des familles immigrantes haïtiennes qui ont une méconnaissance du fonctionnement de la société canadienne. Pire encore, parfois, certaines ne savent pas que la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa existe. Ces mots en disent long sur la souffrance de ces familles :

Comme mère de famille, quand je vois des familles en pleurs, en détresse, qui se trouvent en situation avec la Société de l'Aide à l'Enfance ; ces gens, parfois, n'arrivent même pas à comprendre ce qui se passe. Je me dis, mais je pourrais être à leur place si je n'avais pas compris ou bien si je n'avais pas trouvé des gens sur mon chemin pour m'aider à comprendre la société canadienne et comment ça fonctionne. Peut-être que je serais aussi à leur place. Je vois qu'en étant travailleuse sociale, il y a une incompréhension du côté de la culture d'accueil par rapport à ces gens qui viennent d'arriver avec tout leur bagage. Parfois, qui ne connaissent même pas la situation du pays d'accueil, comment ça fonctionne, les politiques en place. Alors, je me suis dit « Comment je peux contribuer à rendre une société où tout le monde peut vivre de façon efficace et donner leur plein potentiel ? » Et puis, les familles qui sont en situation avec l'aide à l'enfance, ce n'est pas parce qu'elles sont de mauvais parents, mais c'est parce qu'il y a un message qui n'est pas clair (Enquêtée B).

Dans cette même ligne de réflexion, les répondant.e.s de cette recherche insistent sur la méconnaissance des normes dominantes du pays d'accueil qui peuvent avoir un impact sur les personnes et les familles haïtiennes.

Comprendre la réalité d'une communauté renvoie à la compréhension de la société globale. Je pars des constats au niveau de la communauté haïtienne pour comprendre comment la société canadienne s'organise, créer des contextes pour un équilibre social, faciliter l'intégration de personnes, de familles ou de communautés qui ne sont pas forcément ancrées des générations au niveau de la culture canadienne (Enquêté C).

Les parents haïtiens qui se retrouvent, notamment, dans des salles d'audience devant un juge pour répondre d'accusations d'abus sur leurs propres enfants, vivent un choc, voire un traumatisme. Le rôle des travailleurs sociaux haïtiens est alors d'informer et de sensibiliser ces parents sur l'existence des lois afin de diminuer les risques de se retrouver confrontés au système judiciaire :

S'il y a des charges ou des accusations qui doivent être portées contre un parent qui utilise la punition corporelle, puis il y a des marques et des blessures. Il y a des preuves irréfutables que l'enfant a des blessures. Donc, les parents doivent répondre devant deux entités du système judiciaire. Donc, il y a cette partie d'éducation, d'information à faire auprès de la

communauté haïtienne. Dans un premier temps, c'était ça ma motivation. On n'est pas habitué avec un système de protection des enfants chez nous. On vient ici, immigrer au Canada et comme la phrase dit, nul n'est censé ignorer la loi parce qu'une fois qu'une loi est promulguée dans une société, on prend pour acquis que tout le monde est supposé être au courant de cette loi. Comme immigrant, tu viens d'arriver, tu ne connais pas. Ça va être un double choc, un triple choc et du trauma aussi avec ça. C'était ça un peu ma motivation, parce que les parents réagissent de façon très négative (Enquêté A).

Les pratiques culturelles de la communauté haïtienne ne sont pas des réalités facilement saisissables par des institutions canadiennes et les professionnel.le.s du travail social canadien. Cette incompréhension culturelle peut déboucher sur des malaises qui se font soit volontairement ou par manque de connaissances. Il est vrai que le Canada est une société multiculturelle ; cela n'empêche que les institutions et les structures sociales puissent avoir certains biais systémiques, notamment envers les communautés noires et racisées. Dans une telle situation, il devient difficile pour les institutions canadiennes de comprendre la nature des problèmes touchant les immigrant.e.s et les autres groupes ethniques et répondre valablement à leurs besoins. Les propos de ce répondant peuvent traduire bien comment ces incompréhensions se manifestent :

Il y en a plusieurs enjeux. Premièrement, quand tu as une personne haïtienne en face de toi, cette personne a un parcours personnel. Oui, nous sommes tous des immigrants, mais il y a d'abord sur quels critères tu es arrivé au Canada ? Comment tu es arrivé ? C'est quoi ton niveau d'éducation ? Est-ce que tu es arrivé en famille ? Est-ce que tu es un réfugié ? Même si tu es un réfugié, par quel chemin tu es passé pour arriver ici ? Ça aussi contribue. Où est ce que tu as vécu avant d'arriver au Canada ? Cette personne vivait dans une famille. C'est quoi la notion de famille pour nous ? Je peux te donner un exemple. Moi, je suis en Haïti, je sors, je dis aux voisins « Je laisse ma fille à la maison. Elle a six ans, je reviens, elle regarde la télé, je reviens dans 20 minutes ». Mais ici, je ne peux pas me permettre de dire ça parce que mon voisin, je le connais même pas. C'est à dire même la notion de famille n'est pas pareil, mais aussi la façon d'éduquer nos enfants, ce n'est pas pareil. Le langage que nous utilisons, comme tu sais qu'il y a des portées historiques là-dedans aussi, pour éduquer nos enfants n'ont pas le même sens pour la société ici (Enquêtée B).

Les biais, les préjugés et les incompréhensions culturelles, qui contribuent à la surreprésentation des enfants haïtiens dans la Société de l'Aide à l'Enfance, découlent souvent d'une incompréhension face aux pratiques éducatives des parents haïtiens. Les propos de ce répondant peuvent nous éclairer d'avantages sur certaines subtilités :

Les enfants que nous éduquons, est-ce que ce sont des enfants qui sont nés en Haïti ou bien ce sont des enfants qui sont nés ici ? Le langage n'est pas pareil, la compréhension de la situation, ce n'est pas pareil. Il y a beaucoup d'enjeux, lorsqu'on parle des enfants noirs, un enfant qui vient de l'Afrique n'est pas un enfant haïtien. Il y a beaucoup de différences dans la façon que nous devons aborder. Il faut voir chaque personne, chaque famille comme un groupe à part que nous devons analyser et comprendre à part. Il ne devrait pas y avoir une formule, un fourre-tout pour toutes ces familles. Alors intervenir avec la famille haïtienne demande de prendre en considération plusieurs de ces éléments-là (Enquête B).

Elle poursuit que la participation à l'identification des problèmes est déjà une contribution. Un autre aspect très pertinent a été abordé aussi, il s'agit de situer la limite des recherches statistiques qui ne font que publier des chiffres sur le niveau de signalement et de la surreprésentation des enfants des familles haïtiennes dans la Société de l'Aide à l'Enfance, sans chercher à comprendre ce qui est vraiment à la base de ce problème-là. Même si nous reconnaissons la valeur des études statistiques qui peuvent alerter la société sur l'existence ou la gravité d'un problème. Il est une évidence que les études statistiques contribuent à la résolution du problème. Mais, elles n'apportent pas un niveau de réflexion acceptable sur ce problème. Tels sont les propos de l'une de nos enquêtée.e.s :

Premièrement, le fait d'identifier qu'il y a un problème, déjà, c'est un travail important parce qu'il n'y a personne qui se penche sur la situation. Oui, on ne fait que donner les statistiques sur le nombre d'enfants noirs dans les protections de l'aide à l'enfance, mais ça ne veut rien dire pour la société comme telle. Alors, voir que c'est un problème et pouvoir se pencher là-dessus et y remédier, c'est déjà une grande contribution. Une contribution pour la communauté haïtienne et pour la société canadienne aussi. Parce que, je ne pense pas qu'il y a une société qui aimerait voir ses jeunes ou des gens, à qui on doit amener un remède constamment. Il faut trouver une solution à long terme, je pense, bien que ce soit très difficile. Ce sont les membres de la communauté haïtienne qui ont mis le doigt sur le problème et qui proposent des éléments de solution. Déjà, ça, c'est une contribution, ce n'est pas une contribution individuelle, c'est un groupe de gens qui s'assoient ensemble, qui identifient les problèmes et qui volontairement amènent leurs contributions (Enquête B).

Une répondante témoigne du fait que les intervenant.e.s de la Société de l'Aide à l'enfance n'ont pas toujours de bons outils d'intervention pour faire face à ces genres de problèmes auprès de la communauté haïtienne. La plupart du temps, ils s'appuient sur leurs biais et leurs préjugés

lorsqu'ils traitent avec des familles haïtiennes ; d'où l'importance des travailleurs sociaux haïtiens, comme en témoigne cette répondante :

Ils ont leur propre biais. D'une certaine façon, la société canadienne, se fonctionne comme ça. Mais pourquoi les autres ne comprennent pas ? Ils devraient automatiquement arriver ici et faire comme nous. Mais non, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Il y a un travail à faire pour les amener à comprendre qu'ici, ça se passe comme ça, chez vous, ça se passait comme ça, mais ici, il y a des règles, il y a des principes à respecter. Ce n'est pas parce que chez vous ça se passait comme ça que vous devez continuer à le faire de telle façon. Mais si vous voulez le faire, il y a une façon de le balancer (Enquêtee B).

Les parents qui éprouvent un sentiment de honte peuvent choisir de ne pas comparaître devant un juge pour faire face à des accusations de maltraitance d'enfants. Et, cela ne fait qu'aggraver la situation. Mais pour une personne blanche, cela peut être un acte qui justifie les accusations d'abus d'un parent. Tous ces désavantages ont contribué à l'augmentation du nombre d'enfants haïtiens dans la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa, comme l'explique cette répondante :

En plus d'avoir plus d'enfants noirs sur la protection de l'aide à l'enfant, mais quand le temps arrive, ce sont ces jeunes aussi qui se trouvent le plus souvent à se trouver en cours pour discuter de la prise en charge de l'enfant. Et parfois, les parents ne se présentent même pas. C'est qu'il y a deux problématiques là-dans. Ils sont plus nombreux, les parents ne comprennent pas la situation. C'est à dire, il y a une problématique, oui, il y a un problème parce que s'ils sont plus nombreux, il y a une incompréhension du côté des intervenants, il y a aussi une incompréhension du côté de la famille (Enquêtee B).

La surreprésentation des enfants haïtiens dans la Société de l'Aide à l'Enfance a donc un impact important sur les familles haïtiennes. Il faut dire que cette problématique touche la communauté noire en général et les peuples autochtones du Canada, précise ce répondant :

La problématique de la surreprésentation, ce n'est pas uniquement pour les gens de la communauté haïtienne, c'est la communauté noire en général. Et, cette problématique-là, ce n'est pas nous au CISHO qui sommes les premiers à alerter les autorités étatiques qu'il y a un problème de surreprésentation des enfants dans le système de bien être à l'enfance. La communauté noire de Toronto, depuis les années 70, interpellait les politiciens pour dire : « Il y a un problème avec votre système. On remarque qu'il y a beaucoup de signalements qui ont été faits sur nos familles ». Donc, qu'est ce qui se passe ? Juste pour mettre un petit peu le contexte, la législation qui guide la pratique sur la protection des enfants recommande à tout professionnel et tout adulte, si vous avez la suspicion qu'un

enfant est à risque, vous avez pour devoir comme citoyen d'alerter le système de la protection des enfants (Enquête A).

#### **5.6.1.1. Inégalités socio-économiques et barrières d'accès aux services en santé mentale**

Nous avons recueilli des données portant sur d'autres problématiques qui agissent sur les conditions de vie de la communauté haïtienne d'Ottawa. Parmi lesquels, nous pouvons citer : « [...] des facteurs déterminants sociaux de la santé, au niveau économique, santé mentale, logement, santé tout court en général, scolarisation et tout ça » (Enquête A). Certaines familles haïtiennes qui font face à des inégalités socio-économiques sont parfois obligées de chercher de l'aide sociale auprès des institutions de protection de l'enfance canadiennes. C'est dans ce contexte qu'un répondant a affirmé que : « Les familles de la communauté haïtienne qui entrent ici au Canada à cause de leur situation économique vont se retrouver auprès de l'institution de bien-être social pour avoir un support financier » (Enquête A). Ces demandes d'aide sociale peuvent contribuer, en cas de signalement, à justifier l'incapacité de ces parents à prendre en charge leurs enfants. Des études ont en effet démontré comment les biais socio-économiques ont influencé la surreprésentation des enfants haïtiens dans les institutions de protection de l'enfance (Tourigny et Bouchard, 1994). Ce répondant a mentionné le poids des disparités socio-économiques sur la communauté haïtienne de cette façon :

Il y a aussi les enjeux économiques, dans le sens que les diplômes acquis à l'étranger ne sont pas forcément reconnus dans le contexte canadien. Donc, ça pourrait poser un certain retard dans le processus d'intégration économique d'une certaine personne, de certaines familles. Il y a aussi les enjeux culturels. Quelqu'un qui adopte des valeurs culturelles qui ne sont pas forcément alignées avec les valeurs dominantes de la société canadienne. Cette personne peut se sentir marginalisée, voire dévalorisée par rapport aux valeurs qu'elle porte (C).

Je parle d'enjeux économiques dans le sens qu'il y a beaucoup de disparité par rapport aux avantages, quelqu'un qui est né au Canada par rapport à quelqu'un qui est né à l'extérieur du Canada et qui a étudié à l'extérieur. Mais il y a aussi, comme j'allais dire, les enjeux culturels dans le sens où cette personne peut porter des valeurs culturelles qui ne sont pas forcément alignées avec les valeurs dominantes de la société canadienne (C).

Plusieurs auteur.e.s ont établi des relations entre le processus migratoire et des problèmes de santé mentale (Archambault et al., 2021 ; Hodan, 2018 ; Compère et Duval, 1992), comme l'attestent les données de cette recherche. Dans ce contexte, l'accès aux soins de santé mentale représente un enjeu de taille auprès de la communauté immigrante haïtienne vivant à Ottawa. Comme des études l'ont déjà montré, l'inadaptation culturelle des soins en santé mentale au Canada renforcent davantage les inégalités d'accès auprès des communautés immigrantes. Ainsi dit, un répondant insiste notamment sur le problème d'accès aux soins de santé mentale dans la communauté haïtienne :

CISHO s'engage pour que les services, notamment au niveau de la santé mentale, soient disponibles dans la langue maternelle ou de choix de la personne qui souhaite avoir ces services. Mais pour que ces services, de manière culturelle, répondent aux besoins de toute personne. Parce que quelqu'un ancré, cuit dans la culture haïtienne ne va pas interpréter les symptômes de la dépression de la même manière que quelqu'un qui est bien pénétré et cuit dans la culture canadienne nord occidentale. Cette différence de perception pourrait poser des problèmes sérieux, notamment en termes d'accès, mais en termes aussi de prise en charge des personnes qui ne partagent pas les mêmes compréhensions et les mêmes interprétations des symptômes, par exemple, de la dépression. C'est en ce sens que le CISHO s'engage à faire comprendre aux gens que c'est extrêmement important de tenir compte de la compréhension que certaines personnes de culture non occidentale ont de certains symptômes ou de certaines maladies qu'on qualifie de maladies mentales (Enquête C).

Passons maintenant en revue les contributions et la philosophie spécifique du CISHO concernant les enjeux et les réalités préalablement mentionnées.

### **5.7. Stratégies d'intervention du CISHO**

Les travailleur.se.s sociaux.les immigrant.e.s haïtien.ne.s qui pratiquent au Canada apportent leur contribution individuelle au travail social canadien. Selon les informations recueillies auprès de nos enquêté.e.s, on les retrouve dans diverses institutions canadiennes. Parmi ces institutions, nous pouvons citer : les institutions étatiques, les hôpitaux, les écoles, les centres communautaires, les centres carcéraux etc. À un certain niveau, on pourrait considérer cette implication comme une

contribution en soi significative au travail social canadien. Mais, au-delà des réalisations individuelles, la contribution de la diaspora haïtienne se mesure aussi sur le plan collectif. Le CISHO s'inscrit notamment dans cette lignée. En étant un organisme « par et pour » il vise à avoir un impact sur la communauté haïtienne de manière large, en étant présent dans plusieurs lieux. Les propos de ce répondant expliquent l'impact, sur le plan collectif, des professionnel.le.s du travail social haïtiens dans des institutions canadiennes :

Tu vas retrouver des travailleurs sociaux haïtiens qui sont en contact avec les familles haïtiennes dans les écoles, dans les hôpitaux aussi. Il y a des intervenants sociaux haïtiens qui travaillent là, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les personnes âgées. Donc, non seulement tu as cette institution qui s'appelle l'aide à l'enfance, mais tu as aussi les autres institutions qui sont dans la société où tu vas retrouver des intervenants sociaux haïtiens qui travaillent là-dedans. Que ce soit aussi dans les centres carcéraux, dans les institutions gouvernementales, tu vas retrouver des intervenants sociaux haïtiens qui travaillent là, qui font de leur mieux pour répondre aux attentes de ces institutions là, mais aussi pour accompagner et offrir une oreille plus attentive à ces compatriotes haïtiens qui viennent s'installer ici au Canada (Enquête A).

Un répondant voit cette contribution à travers de petites actions qui sont justes parfois ignorées. Pour ne prendre qu'un exemple, le fait d'accompagner une personne vivant une situation de détresse dans sa propre langue ; c'est déjà un moyen d'apporter une certaine assurance pour la personne. Elle pourrait se sentir en confiance pour exprimer ses sentiments et ses besoins. C'est une façon de dire que certaines nuances culturelles peuvent améliorer les relations d'aide et d'accompagnement en travail social. Ainsi, l'utilisation du créole dans les interventions du CISHO constitue déjà un grand apport, selon l'un de nos répondants :

Dès le départ, le fait de parler la même langue avec quelqu'un qui est dans une situation de détresse apporte une certaine assurance à la personne qui vit le problème. On peut communiquer facilement dans notre langue première, notre langue maternelle, le créole. Donc, de là, une meilleure compréhension de la problématique peut être dégagée, parce qu'il n'y a pas de barrière linguistique comme telle. Ça, c'est une chose. L'autre chose, c'est au niveau des repères, question de culture, il y a une façon que l'Haïtien vit ses situations. On regarde les habitudes, les mœurs et tout ça. Donc, on n'a pas besoin de se creuser la tête pour comprendre comment un autre Haïtien vit une douleur. Le fait qu'on partage la même culture, on peut se comprendre parce qu'il y a des codifications culturelles que quelqu'un

qui ne vit pas dans une culture pourrait avoir beaucoup plus de difficultés à décortiquer ce qui se passe. Mais vu qu'on partage la même culture, on peut être un peu avantagé pour comprendre la problématique sous l'angle culturelle (Enquête A).

Le CISHO tente aussi de remédier à la surreprésentation des enfants haïtiens dans la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa, en collaborant avec cette institution pour pouvoir agir sur ce problème. De là, il a fait des propositions pouvant contribuer à la résolution du problème. Ainsi, il a réalisé des séances de sensibilisation pour des intervenant.e.s de la Société de l'Aide à l'Enfance sur leur pratique d'intervention auprès de la communauté haïtienne. De plus, il offre des services d'accompagnement et de soutien pour les familles haïtiennes qui sont concernées par ce problème. Une répondante a donné certaines pistes de réflexion pour mieux intervenir auprès des parents de la communauté haïtienne.

Si on parle par exemple le langage haïtien, quand une mère dit à sa fille : « Toi là, je ne vais pas te laisser sortir parce que dans ma maison, une jeune fille de 18 ans ne sort pas le soir. Avant 18 ans, tu ne sors pas ». Mais ça, c'est la façon de la mère d'éduquer son enfant. Mais moi, si j'explique à une intervenante canadienne que ces gens sont religieux, il y a une façon de faire. Mais la fille qui a grandi dans la société canadienne, est canadienne, elle veut grandir comme la société canadienne. Mais cette fille-là, sa mère a des antécédents par rapport à sa façon d'éduquer ses enfants. On va arriver à un compromis ensemble. Changer le langage : « Mais tu rentres à quelle heure » ? Des choses comme ça (Enquête B).

Avec une approche plus globale « par et pour », le CISHO contribue aussi à améliorer les méthodes d'intervention de plusieurs institutions canadiennes travaillant auprès de la communauté haïtienne et d'autres groupes ethniques afin de réduire les biais et les préjugés dans leurs pratiques d'intervention. Ces contributions passent notamment par une meilleure sensibilisation des travailleur.se.s sociaux.les qui interviennent au sein des autres institutions liées à l'aide à l'enfance, comme les écoles et les milieux hospitaliers :

Oui, on travaille avec les travailleuses sociales dans les écoles aussi, parce qu'elles font le même travail. Et parfois, ce sont ces travailleuses sociales qui sont les premières personnes à appeler l'aide à l'enfance. Ça doit commencer avec ces personnes-là, dans les écoles et puis dans les milieux hospitaliers. La façon qu'on évalue les gens quand on parle de la santé mentale ; c'est que les gens, sur la base de leurs critères canadiens et occidentaux, ne

prennent pas en compte les critères de la personne, de son pays d'origine, de sa façon de voir sa vie et sa santé. Si ce n'est pas comme ici, ce n'est pas bon (Enquête B).

D'autres considèrent également que leur rôle consiste à sensibiliser les Canadien.ne.s de manière générale aux préjugés et stéréotypes véhiculés envers les communautés noires de manière générale. Certains déplorent ainsi la tendance à classer les personnes immigrantes noires dans une seule catégorie, comme si tous/toutes les Noir.e.s venaient du continent africain. Or, un continent ne se réduit pas à un pays et chaque pays du continent africain a ses propres valeurs et son mode de vie. Cela s'applique également à la société haïtienne, qui a ses propres valeurs et son mode de vie. Cette classification des personnes immigrantes noires dans une même et unique boîte rend les services sociaux moins accessibles aux personnes noires de réalités culturelles différentes. Un répondant considère ainsi que le CISHO agit pour tenter de défaire ces préjugés :

On a vu à travers l'histoire, que ce soit au niveau statistique, que ce soit au niveau géographique, il y a cette tendance à catégoriser les êtres humains. Quand vous allez prendre des études, vous allez voir en général, on parle de communautés afro caribéennes ou afro descendants. Lorsque vous regardez ces communautés de plus près, vous allez voir qu'il y a des différences énormes en termes de trajectoires historiques, de leurs valeurs spirituelles, au niveau de leurs croyances. Ce sont des éléments, des facteurs extrêmement importants qui façonnent les identités des individus et que, malheureusement, lorsqu'on regarde les études, ces facteurs ne sont pas vraiment... Ils ne considèrent pas vraiment le poids de ces facteurs dans leurs comportements ou dans les façons que quelqu'un peut orienter, ou dans les valeurs que cette personne peut se donner comme boussole pour orienter ses actions sociales. Le CISHO est en train de dire « Faire attention ». Lorsque vous dites famille afro caribéenne et afro descendante, il y a cette tendance à globaliser. Et, quand vous globalisez, il y a beaucoup de familles qui peuvent tomber dans l'oubli ou du moins dans des marges et qu'elles n'arrivent jamais à obtenir des services qui répondent aux questions pertinentes à leurs besoins spécifiques (Enquête C).

Par rapport à ce classement des personnes immigrantes noires dans la même case, malgré leurs différences ethniques, le CISHO a vu la nécessité de contribuer à l'éducation des professionnel.le.s canadien.ne.s sur les complexités de chaque groupe ethnique au Canada et ne pas uniquement parler de « familles immigrantes ». Comme le résume ce répondant :

C'est cette réflexion que CISHO est en train de faire, ce processus de sensibilisation, notamment auprès des institutions, pour inverser la tendance à comprendre les familles comme famille immigrante. Famille immigrante, du point de vue de CISHO, c'est trop large, ce n'est pas assez objectif. Il va falloir considérer que chaque famille constitue une identité, une entité unique et qui pourrait même, si elles ont des repères culturels communs avec d'autres familles. Mais, ce qui reste quand même une entité unique, qui pourrait avoir certaines singularités, qui méritent d'être prises en compte, notamment au niveau des interventions (Enquête C).

Ainsi, une telle approche plus sensible aux singularités permet aux intervenant.e.s canadien.ne.s de mieux comprendre la complexité culturelle des différents groupes ethniques du Canada et de répondre valablement à leurs besoins, comme l'expliquent ces répondant.e.s :

Je dirais peut-être qu'en éduquant, parce qu'on travaille de très proche avec les intervenants, quand on dit intervenant, on voit en majorité des travailleurs sociaux avec l'aide à l'enfant. C'est à dire on amène une autre perception, une autre façon d'aborder et d'évaluer même l'immigrant comme tel, la famille immigrante d'une certaine façon. Pour comprendre que ce n'est pas un sac où on met tous les immigrants. Il y a des particularités dans chaque famille, dans chaque société et il faut tenir compte de plusieurs facteurs : le trajet migratoire, la famille, l'éducation de la famille, le statut économique, plusieurs choses. Ce n'est pas juste parce que c'est un Noir, il ne sait pas comment éduquer son enfant. Il y a plusieurs choses à prendre en compte. Et puis aussi, est ce que la famille était formée par rapport aux lois canadiennes aussi (Enquête B).

Quand vous allez voir les politiques qui sous-tendent les actions des institutions, ce sont des politiques qui se font sur une considération des familles immigrantes, comme je l'avais dit. Cette tendance à globaliser pose problème. Il va falloir qu'on réfléchisse là-dessus, qu'on sensibilise les décideurs, les acteurs politiques au fait de ne pas comprendre les familles comme un bloc monolithique, mais d'avoir une approche personnalisée et pertinente par rapport à la réalité (Enquête C).

Outre ce travail de sensibilisation et de formation des travailleur.e.s sociaux.les aux réalités haïtiennes, le CISHO intervient directement auprès des membres même de la communauté, afin d'agir « par et pour » l'amélioration des conditions de vie des personnes concernées. En effet, il a mis en place une ligne d'assistance téléphonique pour répondre aux besoins de santé mentale de la communauté et d'accompagner les nouveaux arrivants en difficulté d'intégration. Cette contribution se fait aussi à travers des formations sur des pratiques de parentalités canadiennes afin d'aider les familles haïtiennes à les comprendre et les adopter pour éviter de se trouver en situation

compliquée avec la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa. Ainsi, nous rapportons les mots de cette répondante :

On intervient avec les familles pour leur dire « Ici, voilà comment ça se passe ; comment communiquer avec un enfant ; comment un enfant se développe ». Ce n'est pas parce que l'enfant est brigand, comme on dit, qu'il crie, qu'il court. Ça fait partie du développement de l'enfant. Ça, c'est de l'intervention avec les familles. Et aussi, nous allons rencontrer les gens qui ont une influence sur les membres de la communauté, comme les pasteurs, les gens de l'église. C'est-à-dire on travaille en amont et en aval. On travaille avec les intervenants. On arrive à mettre sur pied une ligne de soutien pour accompagner ces gens-là, d'une certaine façon, du point de vue de la santé mentale (Enquêtee B).

En outre, les activités du CISHO ne se limitent pas à la communauté haïtienne. Les membres ont apporté leurs soutiens à d'autres groupes ethniques marginalisés de la société canadienne. Ainsi, le CISHO s'inscrit dans une approche d'intervention interculturelle visant à favoriser le bien-être de tous les groupes ethniques du Canada. D'autres membres voient cette contribution comme une action citoyenne qui ne cible pas uniquement des communautés ethniques marginalisées. Mais, celle qui vise la cohésion sociale de tous les groupes sociaux du Canada ; qu'il s'agisse des Noirs.e.s, des Autochtones, des Blancs.che.s, des Latinos et des Arabes.

Les recherches que nous faisons concernent la communauté haïtienne, mais quand on fait l'intervention, c'est-à-dire en termes de soutien émotionnel, là, on accueille toutes les autres communautés qui ont besoin de soutien. Même si une personne de la communauté canadienne nous appelle pour du soutien émotionnel, nous allons l'offrir (Enquêtee B).

Certes, on travaille avec la communauté haïtienne, mais on ne se ferme pas uniquement à la communauté haïtienne. Des gens d'autres cultures ou d'horizons divers peuvent toujours appeler, à la mesure du possible que le CISHO peut aider. Je pense que CISHO est prêt à aider pour ne pas être une organisation qui se ferme ou se renferme uniquement sur la communauté haïtienne, on veut aider les citoyens de tous les horizons à maximiser leurs potentiels dans la société d'ici (Enquête A).

Je ne m'implique pas, je dirais, auprès de la communauté haïtienne. Je m'inscris plutôt dans une perspective d'action citoyenne. Parce que pour moi, une société, c'est avant tout le sens de la cohésion sociale. C'est pourquoi, je parlais d'équité bien avant. Je parlais de justice sociale. Donc, s'il y a une fraction de la société ou bien certains individus ou des groupes d'individus, pour une raison ou une autre, n'arrivent pas à s'intégrer, n'arrivent pas à faire valoir leurs droits. Donc, tôt ou tard, cela pourrait créer un déséquilibre sociétal. Et lorsqu'il y a déséquilibre sociétal, cela crée des opportunités de tension sociale, voire de trouble à l'ordre social (Enquête C).

En dernier lieu, bien qu'ayant un impact significatif, le CISHO fait face, en tant qu'organisme, à des barrières qui l'empêchent d'exercer pleinement ses activités. Le plus grand obstacle auquel le CISHO est confronté dans ses opérations reste les problèmes financiers. Depuis sa création, il n'a reçu aucun soutien du gouvernement canadien, malgré l'importance de son domaine d'intervention. Sans financement gouvernemental, les membres créent leur propre stratégie pour répondre aux besoins financiers de leur projet d'intervention ou décident de les arrêter. Ce problème de financement empêche au CISHO d'étendre ses domaines d'intervention pour répondre aux différents besoins de la communauté haïtienne et d'autres groupes ethniques du Canada. Donc, pour mener à bien ses projets d'intervention, le CISHO dépend des fonds d'investissement d'un État qui se déresponsabilise de plus en plus dans le social. Ces propos traduisent bien cette limite du CISHO :

Les limites de CISHO, c'est premièrement au niveau financier, parce que les membres du CISHO sont majoritairement des professionnels qui travaillent à temps plein, qui ont des responsabilités familiales. Donc, le temps qu'ils accordent au travail que veut entreprendre CISHO, c'est à leur temps libre. Au niveau des ressources humaines et d'autre part, en parlant de ressources humaines, ça prend un support financier aussi. C'est retrouver, identifier les possibilités de financement pour faire notre travail sans, permets-moi l'expression, se prostituer non plus. On ne va pas faire des courbettes pour avoir de l'argent. On va rester la tête haute. On veut faire un travail, mais s'il y a du financement qu'on peut avoir sans entrer dans des logiques mesquines, donc il y a une fierté à préserver au sein du CISHO (Enquêté A).

[...] avoir de l'argent pour pouvoir faire avancer des problématiques si nobles. Et trouver de l'argent pour embaucher du monde pour travailler, je pense que ça ferait une grande différence. Et puis, quand on a de l'argent, on peut avancer (Enquêtée B).

En conclusion, ce chapitre a mis en lumière les parcours migratoire, professionnel et académique des membres du CISHO. Nous avons aussi abordé des enjeux du travail social canadien pour desservir la communauté haïtienne tout en situant ces enjeux au projet d'intervention du CISHO.

## **CHAPITRE VI. LA RECONNAISSANCE DES TRAVAILLEUR.S.E.S SOCIAUX.LES HAÏTIEN.NE.S : POUR UN TRAVAIL SOCIAL CANADIEN JUSTE ET INCLUSIF**

Cette étude a mis en lumière la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien, tout en montrant également la sévérité de l'oppression et du racisme dont souffre la communauté haïtienne. Puisque nous traitons des enjeux liés à la communauté haïtienne, il nous a été important de brosser un portrait plus large de cette communauté au Canada et des enjeux liés à leurs parcours migratoires. Pour mieux situer la problématique spécifique de cette recherche, nous avons mis en lumière les enjeux auxquels font face les Haïtien.ne.s et qui interpellent plus directement le travail social, soit la surreprésentation des enfants noirs et haïtiens dans le système de la protection de l'enfance (Lavergne et Dufour, 2020 ; Robichaud, 2017 ; Tourigny et Bouchard, 1994), l'accès aux soins de santé mentale et le racisme vécu par les communautés immigrantes noires en général (Archambault et al., 2021 ; Santé Publique Ottawa, 2020 ; Hodan, 2018).

L'un des résultats de cette recherche consiste à montrer l'influence et le poids du racisme systémique sur les conditions de vie précaires des Haïtien.ne.s au Canada. Par conséquent, le travail social anti-raciste et anti-oppressif permet d'engager une discussion critique sur les inégalités sociales fondées sur la « race » (Foray, 2022 ; Thésée et Carr, 2016 ; Lapierre et Levesque, 2013 ; Campbell, 2003 ; Moreau, 1987). De telles approches rendent compte des angles morts du travail social pour répondre aux besoins des communautés d'immigrants noirs, particulièrement la communauté haïtienne d'Ottawa.

Des membres du CISHO qui ont étudié le travail social au Canada ont été eux-mêmes victimes de discrimination au cours de leur carrière universitaire et professionnelle. Bien qu'ils/elles aient

témoigné de l'usage de stratégies individuelles pour y faire face, les démarches individuelles ne sont pas suffisantes puisque le problème est avant tout de nature structurelle. Face à ces constats, des professionnel.le.s haïtien.ne.s ont décidé de se regrouper et de créer une structure qui puisse aider à réduire les oppressions liées au racisme. Depuis lors, le CISHO agit comme intermédiaire entre les intervenant.e.s de la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa et les familles haïtiennes lorsqu'ils ou elles ont besoin de traiter avec ces familles. Cette collaboration vise à conscientiser les travailleur.se.s sociaux.les face aux pratiques parentales haïtiennes afin de réduire les préjugés et les décisions culturellement biaisées lors de l'interaction avec ces familles. D'ailleurs, des recherches ont déjà démontré comment le racisme, les préjugés et les biais culturels ont contribué à la surreprésentation des enfants haïtiens dans des institutions de protection de l'enfance (Une vision une voix, 2016 ; Tourigny et Bouchard, 1994). C'est pour dire que les interventions du CISHO sont des actes dignes d'éloges.

Le CISHO contribue à d'autres besoins hors de portée de la communauté haïtienne. Il fournit des services en santé mentale à la communauté haïtienne et à d'autres groupes ethniques qui en ont besoin. Pour surmonter les limites des soins en santé mentale des institutions canadiennes, le CISHO a adapté ses interventions culturellement et linguistiquement. En développant ainsi des outils d'intervention appropriés pour servir la communauté haïtienne, le CISHO contribue aussi à l'ouverture d'un travail social plus juste et inclusif.

Nous l'avons vu, la contribution du CISHO au travail social canadien s'appuie sur une logique de collaboration avec des institutions canadiennes pour répondre à des problématiques spécifiques touchant la communauté haïtienne d'Ottawa. Cette coopération se fait à plusieurs niveaux, compte tenu de l'ampleur du racisme, des problèmes d'accessibilité des soins en santé mentale et la

surreprésentation des enfants haïtiens dans les institutions de protection de l'enfance. Comme nous l'avons déjà mentionné, premièrement, la collaboration du CISHO avec la SAEO vise à adapter les interventions de cette institution aux valeurs culturelles de la communauté haïtienne vivant à Ottawa. Les interventions s'accroissant sur des approches interculturelles, anti-racistes et anti-oppressives se révèlent nécessaires dans la collaboration du CISHO avec des institutions canadiennes, tel est le cas de la SAEO. Car, la surreprésentation des enfants haïtiens dans la SAEO est avant tout l'une des conséquences de la structure inégalitaire, du racisme systémique et institutionnel de la société canadienne. Deuxièmement, il oriente ses activités vers d'autres institutions, c'est le cas de l'hôpital Bruyère, où il a mené des activités de sensibilisation afin que les intervenant.e.s puissent mieux traiter avec les familles haïtiennes. Troisièmement, il intervient dans des écoles pour informer les enseignant.e.s et les travailleur.se.s sociaux.les sur les pratiques parentales haïtiennes et le poids du racisme dans la communauté, afin que ces professionnel.le.s développent une relation plus souple avec cette communauté. Enfin, il collabore avec des églises haïtiennes pour éduquer les chefs religieux et les parents sur les pratiques parentales canadiennes. Bien que cette contribution soit nécessaire, elle est en aucun cas suffisante à elle seule pour résoudre le problème structurel sous-jacent à la surreprésentation des enfants haïtiens à la SAEO et d'autres enjeux affectant les conditions de vie de cette communauté.

La Société de l'Aide à l'Enfance est en effet construite sur des lois et valeurs canadiennes de la famille qui comportent, au sein même de son institution, des biais discriminants. En ce sens, une recherche a déjà démontré que le racisme systémique façonne l'histoire de cette institution (Une vision une voix, 2016), ce qui contribue à la surreprésentation des enfants noirs dans cette institution (Ibid.). Le travail social anti-raciste et anti-oppressif, à travers son discours critique sur le racisme institutionnel et systémique, permet d'aller au-delà d'un travail de « collaboration » : il

invite à porter un discours critique sur la structure de cette institution et les enjeux du racisme qui la façonne. Les travailleur.se.s sociaux.les de manière générale doivent également contribuer à cette critique sur le plan structurel, sans quoi l'histoire risque de se répéter : on va toujours, autrement dit, retrouver les enfants des familles noires et des peuples autochtones surreprésentés dans les institutions de protection de l'enfance canadiennes.

La critique du système de protection de l'enfance passe notamment par la remise en question d'une conception unique et normative de la famille. Une approche anti-raciste considère que le modèle familial canadien, fondé sur la suprématie blanche, ne devrait pas être la référence dominante par rapport à laquelle toutes les autres formes de famille sont mesurées, sans tenir compte des réalités culturelles propres aux familles immigrantes. Adopter cette position ne signifie pas que les institutions canadiennes de protection de l'enfance devraient mettre de côté leurs propres valeurs familiales pour embrasser celles des communautés immigrantes et autochtones. Idéalement, nous avançons par-là que les lois canadiennes sur le bien-être de l'enfance doivent être inclusives pour contrer la surreprésentation des enfants haïtiens, noirs et autochtones dans les institutions de protection de l'enfance. Alors, quel serait le rôle du travail social canadien pour assurer la justice sociale pour la communauté haïtienne et les autres groupes ethniques minoritaires au Canada ?

En lien avec les valeurs de justice sociale, le travail social canadien devrait être capable de répondre aux problèmes de la communauté immigrante haïtienne d'Ottawa. Scientifiquement, le travail social est le même partout et partage les mêmes valeurs de justice sociale. Cependant, la pratique du travail social peut différer d'une société à une autre (Ethier et Sansfaçon, 2018), en fonction des valeurs culturelles et des besoins de chaque société, ce qui n'est pas nécessairement différent de la société canadienne. Cela peut nous amener à réaliser que le travail social canadien

doit prendre en compte davantage les besoins et les réalités des communautés immigrantes noires. Bien que certains efforts aient été déployés pour promouvoir des approches d'intervention culturellement sensibles et sécuritaires pour les peuples autochtones au Canada et au Québec (Ellington et Roy, 2018), les communautés immigrantes noires sont souvent invisibilisées.

Cette réflexion ne fait pas l'impasse sur les formes d'aides apportées aux communautés immigrantes noires à Ottawa. Ainsi, on peut mentionner les services d'institutions tels que le Centre des Services Communautaires Vanier (CVSC) et le Conseil Économique et Social d'Ottawa-Carleton (CÉSOC), qui s'occupent de l'intégration des immigrant.e.s au Canada. Cependant, une étude a révélé des barrières structurelles qui minent l'intégration sociale promue par le Centre des Services Communautaires Vanier (CVSC) (Fortier et al., 2018). Comme le disent Amin et Dei (2006), l'inégalité raciale ne peut pas être réduite aux actions à court terme des institutions. D'ailleurs, « On peut se demander si, à l'heure actuelle, on ne tend pas à considérer les personnes migrantes comme les seules responsables de leur intégration. Or, l'engagement de la communauté d'accueil est tout aussi nécessaire » (Ibid., p 72).

Les résistances, de la part des élus et des institutions à reconnaître le racisme systémique comme source d'oppression et d'inégalité constituent un obstacle au bien-être des personnes noires et racisées. Compte tenu de la nature multiculturelle de la société canadienne et de ses impacts sur les personnes, la reconnaissance du problème demeure une priorité. Cette reconnaissance doit également se faire au sein du travail social. Comme le soutiennent Eberhard et Guelamine (2011), le travail social n'exclut pas les inégalités fondées sur la construction de la « race », mais une plus grande reconnaissance du problème de même qu'une plus grande ouverture aux réalités culturelles des autres groupes ethniques du Canada devraient se faire. Ce sont précisément ces lacunes qui

donnent du sens au travail du CISHO auprès de la communauté haïtienne. On peut donc d'emblée questionner les responsabilités du travail social canadien dans la lutte contre les inégalités raciales de la société.

Outre la reconnaissance du racisme systémique, l'adoption d'un travail social plus juste et inclusif doit passer par la reconnaissance du rôle des politiques interventionnistes de l'État dans la capacité de faire face aux inégalités vécues par les communautés noires et immigrantes du Canada.

En effet, l'État social joue un rôle important sur les groupes marginalisés. Les politiques sociales redistributrices permettent d'améliorer leurs conditions de vie par la mise en place des services sociaux et le développement de la protection sociale (Galland et Lemel, 2018 ; Rameau, 2017 ; Valette, 2011). Avec la nouvelle gestion publique qui a pris naissance dans les laboratoires des idées néo-libérales vers la fin des années 1970 (Merrien, 1999), l'efficacité de l'intervention de l'État est, depuis, remise en question, en affectant dans la foulée la portée du travail social. La nouvelle gestion publique se révèle ainsi inadaptée pour aborder efficacement les problèmes de la société canadienne (Merrien, 1999). Elle vise alors la modernisation des services publics à travers des dispositifs de réduction des coûts, de l'efficacité et de l'efficience (Molina, 2014 ; Bellot, 2013 ; Parazelli et Dessureault, 2010 ; Merrien, 1999). D'une manière générale, l'État intervient de moins en moins sur les problèmes sociaux. La montée du néolibéralisme entraîne des conséquences sur la société canadienne et sur l'accessibilité des services sociaux auprès des personnes les plus marginalisées et en premier lieu des personnes immigrantes et racisées. Cette déresponsabilisation de l'État par rapport à ses obligations a en effet logiquement plus d'impacts sur les besoins sociaux des communautés immigrantes du Canada.

## 6.1 Recommandations

Dans le contexte du racisme systémique, le travail social canadien doit renouer davantage avec sa vocation critique, anti-oppressive et structurelle, afin d'influencer les politiques et participer au changement social global. Cela suggère aussi que tant que l'État canadien poursuit sous d'autres formes ses politiques coloniales qui conduisent à la détérioration des conditions de vie des peuples autochtones et des peuples provenant de pays exploités, le travail social fera partie du problème, à moins d'une critique radicale des structures. Tant que le travail social canadien s'accommode à de telles politiques interventionnistes de l'État, il continuera, autrement dit, à reproduire des normes et des biais systématiques qui contribuent au maintien du racisme. Ainsi, sans une critique explicite, le travail social ne pourra transformer la structure des inégalités sociales et raciales de la société canadienne.

Les données de cette recherche ont démontré que la communauté haïtienne d'Ottawa fait face à diverses formes d'oppressions et du racisme. Nous reconnaissons que le travail social a ses propres limites. Mais, il n'en reste pas moins une profession pouvant agir sur le racisme systémique et les oppressions subies par les communautés immigrantes et autochtones du Canada. Pour cela, il doit d'abord ouvrir ses champs de connaissance et d'intervention auprès des groupes racisés. Le travail social canadien doit non seulement s'adapter aux dimensions multiculturelles de la société canadienne mais adopter une approche véritablement anti-raciste dans ses pratiques. Car, comme le disait Gagnard (2021), l'antiracisme idéologique du travail social ne suffit pas à influencer sur les inégalités raciales. Il doit agir concrètement.

Pour ce faire, le travail social canadien doit, comme l'indiquent les membres du CIHSO, prendre en compte les valeurs culturelles des autres groupes ethniques du Canada dans sa pratique

d'intervention. C'est la première étape pour qu'on puisse parler de l'existence d'un travail social canadien anti-raciste et anti-oppressif. Prendre cette position ne signifie pas que les discours critiques sur les inégalités raciales n'ont pas été explorés dans le travail social canadien. Mais, ils ne sont pas suffisants pour résoudre ces problèmes. Bref, le travail social canadien, à travers des théories et des techniques d'intervention, ne s'est pas encore engagé dans une telle discussion critique sur les inégalités raciales de la société canadienne. Citant Dei (2013), une approche anti-raciste critique en travail social doit s'appuyer sur des discours, des méthodes, des pratiques et des savoirs. Ainsi, elle serait en mesure de porter un discours critique sur les inégalités raciales et les oppressions qui fragilisent les conditions de vie des communautés immigrantes, marginalisées, du Canada. Car, tant que le travail social canadien reste une profession conservatrice faisant la promotion des valeurs de la couche moyenne blanche canadienne, il ne sera pas prêt pour attaquer les fondements des inégalités raciales et les oppressions diverses des groupes ethniques minorisés. Donc, le travail social canadien doit cesser d'être le bras d'intervention de l'État néolibéral et néocolonial et devenir une profession de conscientisation, de mobilisation et de transformation sociale globale. C'est à ce stade que nous pourrions vraiment attaquer les véritables sources des inégalités sociales basées sur la « race », l'ethnicité et du genre de la société canadienne pour un bien vivre ensemble.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aguiar, W. et Halseth, R. (2015). *Peuples autochtones et traumatisme historique : Les processus de transmission intergénérationnelle.* p.7-23. [https://ocul-uo.primo.exlibrisgroup.com/permalink/01OCUL\\_UO/51qjs2/alma991035390439705161](https://ocul-uo.primo.exlibrisgroup.com/permalink/01OCUL_UO/51qjs2/alma991035390439705161). Consulté le 10 janvier 2023.
- Aktouf, O. (2006) [1987]. *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations : Une introduction à la démarche classique et une critique.* [http://classiques.uqac.ca/contemporains/Aktouf\\_omar/metho\\_sc\\_soc\\_organisations/metho\\_sc\\_soc\\_organisations.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/Aktouf_omar/metho_sc_soc_organisations/metho_sc_soc_organisations.pdf). Consulté le 23 mai 2023.
- Amazan, W. (2015). *Immigration et insertion professionnelle : le cas des Haïtiens arrivés au Québec après le tremblement de terre de 2010.* [https://papyrus-bib-umontreal.ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/13787/Amazan\\_Wini\\_e\\_2015\\_memoire.pdf;sequence=2](https://papyrus-bib-umontreal.ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/13787/Amazan_Wini_e_2015_memoire.pdf;sequence=2). Consulté le 24 octobre 2022.
- Amin, N. et Dei, G. J. S. (2006). *The Poetics of Anti-Racism.* Manitoba, Fernwood Publishing.
- Annezo, B. (2011). La famille contemporaine, quelle histoire ! *VST - Vie sociale et traitements*, 111(3), 125-129. <https://doi.org/10.3917/vst.111.0125>.
- Archambault, H. et al. (2021). Expérience d'immigration de Francophones en contexte linguistique minoritaire au Canada : Défis et répercussions sur la santé mentale. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 27(2), 113-148. <https://doi.org/10.7202/1093101ar>.

- Audebert, C. (2017a). Chapitre 1. Le contexte historique de la migration Haïtienne. Dans *La diaspora haïtienne : Territoires migratoires et réseaux*. p. 15-45. Presses universitaires de Rennes. <http://books.openedition.org/pur/26973>. [Consulté le 17 novembre 2022](#).
- Audebert, C. (2017b). Chapitre 2. Le traitement politique de la migration Haïtienne. Dans *La diaspora haïtienne : Territoires migratoires et réseaux*. p. 47-71. Presses universitaires de Rennes. <http://books.openedition.org/pur/26974>. [Consulté le 17 novembre 2022](#).
- Autès, M. (2013). Postface. Les paradoxes du travail social. Dans *Les paradoxes du travail social*. p. 287-301. Dunod. <https://www.cairn.info/les-paradoxes-du-travail-social--9782100701414-p-287.htm>. [Consulté le 15 janvier 2023](#).
- Balibar, É. (2007). Le retour de la race. *Mouvements*, 50(2), 162-171. <https://doi.org/10.3917/mouv.050.0162>
- Bélanger, J. (2020). Montréalaise d'origine haïtienne : communauté d'entraide et de luttes féministes de 1970 à 1995 <https://archipel.uqam.ca/15787/1/M16754.pdf>. Consulté 14 décembre 2022.
- Béliveau, J. (2017). *Taxi ! Crises et racisme dans les années 1980*. Mémoires des Montréalais. <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/taxi-crises-et-racisme-dans-les-annees-1980>. Consulté le 15 mars 2023.
- Belony, E. (2007). *La prise en charge des enfants de l'immigration haïtienne par la Direction de la protection de la jeunesse : une analyse comparative*.

[https://espace.inrs.ca/id/eprint/44/1/Belony\\_Esther\\_MA\\_2007.pdf](https://espace.inrs.ca/id/eprint/44/1/Belony_Esther_MA_2007.pdf) Consulté le 30 mars 2023.

Bellot, C., Bresson, M., et Jetté, C. (2013). *Le travail social et la nouvelle gestion publique*. Collection : problèmes sociaux et interventions sociales. Québec, PUQ. [Le travail social et la nouvelle gestion publique - Céline Bellot, Maryse Bresson, Christian Jetté - Google Livres](#). Consulté le 22 décembre 2022.

Bernard, L. (2014). *Des jeunes immigrants d'origine haïtienne dans la course à l'emploi : Au-delà de l'espoir* (1<sup>re</sup> éd.). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.2307/j.ctt1f116m8>. Consulté le 23 février 2023.

Blum, F. (2002). Regards sur les mutations du travail social au XXe siècle. *Le Mouvement Social*, 199(2), 83-94. <https://doi.org/10.3917/lms.199.0083>

Bonnett, A. (2000). *Anti-Racism*. New York, Routledge.

Bordes-Benayoun, C. et Schnapper, D. (2008). *Les mots de la diaspora*. Paris, Presses Universitaires du Mirail.

Boucher, M. et Belqasmi, M (Dir.). (2008). *Guide pédagogique de l'antiracisme en formation sociale*. Collection Perspectives sociales. Paris, Librairie Vuibert.

Brière, J.-F. (2008). *Haïti et la France 1804-1848. Le rêve brisé*. Paris, Éditions Karthala.

Brière, J.-F. (2006). L'Emprunt de 1825 dans la dette de l'indépendance haïtienne envers la France. *Journal of Haitian Studies*, 12(2), 126-134. <https://www-proquest->

com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/213891659/fulltextPDF/6CE5C040B66B4B1DP  
Q/1?accountid=14701

Burke, B., et Harrison, P. (1998). Anti-oppressive practice. Dans R. Adams, L. Dominelli, M. Payne, & J. Campling (Éds.), *Social Work: Themes, Issues and Critical Debates* (p. 229-239). Macmillan Education UK. [https://doi.org/10.1007/978-1-349-14400-6\\_19](https://doi.org/10.1007/978-1-349-14400-6_19).

Consulté le 12 mars 2023.

Campbell, C. (2002). *Developing Strategies for Anti-Oppressive Social Work Pedagogy*. THE SEARCH FOR CONGRUENCY: Developing Strategies for Anti-Oppressive Social Work Pedagogy. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 19(1), 25-42. <https://www-jstor-org.proxy.bib.uottawa.ca/stable/41669745>

Castor, S. (1988). *L'occupation américaine d'Haïti*. [http://classiques.uqac.ca/contemporains/Castor\\_Suzy/Occupation\\_americaine\\_Haiti/Occupation\\_americaine\\_Haiti.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/Castor_Suzy/Occupation_americaine_Haiti/Occupation_americaine_Haiti.pdf). Consulté le 27 mars 2023.

Ceide, O. (2014). *Le Travail Social en Haïti : Entre le dire mythique et le faire réel*. 5. <https://cyohueso.wordpress.com/2014/06/12/le-travail-social-en-haiti-entre-le-dire-mythique-et-le-faire-reel-cuba-france-belgique-bruxelles-luxembourg-canada-montreal-quebec-suisse-republique-dhaiti-senegal/>

Charland, P-E. (1981). Chauffeurs de taxi : 75 heures/semaines sur les nerfs. *BAnQ numérique*. <http://numerique.banq.qc.ca/>. Consulté le 19 novembre 2022.

- Compère, L., & Duval, J. (1992). Santé mentale et communautés ethnoculturelles : De la marginalisation sociale à la précarité existentielle. *Santé mentale au Québec*, 17(2), 285. <https://doi.org/10.7202/502082ar>
- Cloos, P., Collins, S., Ndeye, N. L., et St. Louis, J. (2016). Expériences migratoires de nouveaux-arrivants haïtiens établis au Québec depuis la catastrophe ayant frappé Haïti le 12 janvier 2010 : Relations, contradictions et ambiguïtés dans l'expression de la «différence». *Journal of Haitian Studies*, 22(2), 37-56.
- Croteau, K. (2017). « État des connaissances sur les enjeux relatifs à l'exercice de la parentalité des mères autochtones en situation de protection de la jeunesse. » *Intervention*, 145 : 53-62.
- Lien : <https://revueintervention.org/numeros-en-ligne/145/etat-des-connaissances-sur-les-enjeux-relatifs-a-lexercice-de-la-parentalite-des-meres-autochtones-en-situation-de-protection-de-la-jeunesse/>
- Dalrymple, J. et Burke, B. (2006). *Anti-Oppressive Practice: Social Care and the Law*. McGraw-Hill Education (UK). [https://books.google.ca/books?id=5kewyoxUEv0C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.ca/books?id=5kewyoxUEv0C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false). Consulté le 10 mars 2023.
- Dei, G. S. J. (2013). Reframing critical anti-racist theory (CART) for contemporary times. Dans G. S. J. Dei et M. Lordan (dir.), *Contemporary issues in the sociology of race and ethnicity. A critical reader* (p. 1-14). New York, Peter Lang.

Dejean, P. (1990). D'Haïti au Québec. Collection "Études haïtiennes"  
[http://classiques.uqac.ca/contemporains/dejean\\_paul/DHaiti\\_au\\_Quebec/DHaiti\\_au\\_Quebec.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/dejean_paul/DHaiti_au_Quebec/DHaiti_au_Quebec.pdf) Consulté le 25 octobre 2022.

Devriendt, É., Monte, M., et Sandré, M. (2018). Analyse du discours et catégories « raciales » : Problèmes, enjeux, perspectives. *Mots. Les langages du politique*, 116, Art. 116.  
<https://journals-openedition-org.proxy.bib.uottawa.ca/mots/23034>. Consulté le 12 décembre 2022.

Djogo, M. (2022). *Les expériences du parcours migratoire des femmes immigrantes issues de l'Europe de l'est : un regard intersectionnel*.  
<https://archipel.uqam.ca/15531/1/M17590.pdf>. Consulté le 21 mars 2023.

Dolbec, A. et Prud'Homme, L. (2009). « La recherche-action ». In : GAUTIER, Benoît, dir. *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. 5<sup>e</sup> édition, Québec : Presses de l'Université du Québec : 531-569.

Dominelli, L. (1998). Anti-oppressive practice in context. Dans R. Adams, L. Dominelli, M. Payne, et J. Campling (Éds.), *Social Work: Themes, Issues and Critical Debates* (p. 3-22). Macmillan Education UK. [https://doi.org/10.1007/978-1-349-14400-6\\_1](https://doi.org/10.1007/978-1-349-14400-6_1). Consulté le 25 janvier 2023.

Donzelot, J. (1994). *L'invention du social*. Paris : Éditions du Seuil.

- Doyon, J. et al., (2013). Normes de parentalité : modélisations et régulations (XVIIIe-XXIe siècles). Dans *Annales de démographie historique* 2013/1 (n° 125), pages 7 à 23  
Éditions Belin ISSN 0066-2062 ISBN 9782701183442 DOI 10.3917/adh.125.0007
- Ducharme, D et Eid, P. (2005). *La notion de race dans les sciences et l'imaginaire.pdf*. Consulté 11 novembre 2022, à l'adresse [https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/race\\_science\\_imaginaire\\_raciste.pdf](https://www.cdpedj.qc.ca/storage/app/media/publications/race_science_imaginaire_raciste.pdf)
- Dumez, H. (2016). *Méthodologie de la recherche qualitative. Toutes les questions clés de la démarche*. 3<sup>e</sup> éditions, Paris : Magnard-Vuibert.
- Dusi, P. et González Falcón, I. (2019). Les relations intergénérationnelles au sein des familles migrantes. Filiation et affiliation pour les jeunes nés dans le pays d'arrivée. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 46(2), 39-61.  
<https://doi.org/10.3917/rief.046.0039>
- Eberhard, M. et Guelamine, F. (2011). Former les travailleurs sociaux dans le domaine des discriminations. *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1290, Art. 1290. <https://www-cairn-info.proxy.bib.uottawa.ca/revue-hommes-et-migrations-2011-2-page-56.htm>
- Eddy Lucien, G. (2014). *Une modernisation manquée. Port-au-Prince (1915-1956)*. Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

- Eid, P. (2012). Les inégalités « ethnoraciales » dans l'accès à l'emploi à Montréal : Le poids de la discrimination. *Recherches sociographiques*, 53(2), 415-450.  
<https://doi.org/10.7202/1012407ar>
- Ellington, L. (2021). « Travail social et guérison autochtone : Une analyse sociohistorique et des pistes pour son intégration au sein des pratiques sociales ». *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2) : 338-355 : <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2021-v31-n2-nps05980/1076659ar/>
- Ellington, L. (2019). « Vers une reconnaissance de la pluralité des savoirs en travail social ». *Revue canadienne de service social*, 36(1) : 105-126. [https://ocul-uo.primo.exlibrisgroup.com/permalink/01OCUL\\_UO/17kkpb9/cdi\\_crossref\\_primary\\_10\\_7202\\_1064663ar](https://ocul-uo.primo.exlibrisgroup.com/permalink/01OCUL_UO/17kkpb9/cdi_crossref_primary_10_7202_1064663ar)
- Ellington, L. et Roy, P. (2018). Le culturagramme : Outil d'exploration culturelle et migratoire pour mieux comprendre les réalités vécues par la clientèle autochtone en travail social. *INTERVENTION*, 148, 71-82. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2018/11/ri\\_148\\_2018.2\\_roy\\_ellington.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2018/11/ri_148_2018.2_roy_ellington.pdf). Consulté le 8 juillet 2023.
- Ethier, S. et Pullen Sansfaçon (2018). *Les travailleurs sociaux formés à l'étranger : Socialisation et adaptation professionnelle en contexte de pratique québécois*. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2018/05/ri\\_147\\_2018.1\\_ethier\\_pullen\\_sansfacon.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2018/05/ri_147_2018.1_ethier_pullen_sansfacon.pdf). Consulté le 15 décembre 2022.

- Ethier, S. (2015). *Travailleuses sociales diplômées à l'étranger : les enjeux du transfert de leurs connaissances au contexte de pratique montréalais*. [https://papyrus-bib-umontreal.ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/16229/Ethier\\_Stephanie\\_2015\\_memoire.pdf?sequence=8&isAllowed=y](https://papyrus-bib-umontreal.ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/16229/Ethier_Stephanie_2015_memoire.pdf?sequence=8&isAllowed=y). Consulté le 24 octobre 2022.
- Fanon, F. (2002). Racisme et culture. *Présence Africaine*, 165-166(1-2), 77-84. <https://doi.org/10.3917/presa.165.0077>
- Foray, C. K. (2022). Quelle place pour le discours critique de la race dans le travail social antiraciste et décolonial ? *Intervention*, (155), 123–136. <https://doi.org/10.7202/1089310ar>
- Fortier, V., Tabor, M. & Garneau, S. (2018). L'insertion professionnelle des migrants francophones à Ottawa : un processus à double face. *Reflets*, 24(1), 164–174. <https://doi.org/10.7202/1051525ar>
- Fouron, F. (2010). *Portraits démographiques : coup d'œil sur les immigrants nés en Haïti*. [https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl\\_stats\\_fr/media/documents/HA%20CFTI.PDF](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/HA%20CFTI.PDF). Consulté le 30 mai 2023.
- Fréguin, S., et Devienne, S. (2006). Libéralisation économique et marginalisation de la paysannerie en Haïti : Le cas de l'Arcahaie. *Revue Tiers Monde*, 47(187), 621-642. <https://doi.org/10.3406/tiers.2006.5676>
- Gagnard, L. (2006). Racisme et travail. *Travailler*, 16(2), 7-14. <https://doi.org/10.3917/trav.016.0007>. Consulté le 17 novembre.

Galland, O. et Lemel, Y. (2018). *Sociologie des inégalités*. Paris : Armand Colin.

Garçon, C. (2010). *L'insertion professionnelle des Haïtiens de deuxième génération*. Mémoire présenté à la Faculté des Arts et des Sciences en vue de l'obtention du grade de Maîtrise Ès Sciences en Service Social. [https://papyrus-bib-umontreal-ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/6177/Garcon\\_Cynthia\\_2011\\_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://papyrus-bib-umontreal-ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/6177/Garcon_Cynthia_2011_memoire.pdf?sequence=2&isAllowed=y). Consulté le 22 novembre 2022.

Gavard-Perret, M-L et al., (2008). *Méthodologie de la recherche*. [https://www.pearsonelt.ch/download/media/9782744076046\\_SP\\_itres.pdf](https://www.pearsonelt.ch/download/media/9782744076046_SP_itres.pdf). Consulté le 23 mai 2023.

Gingras, F-P et Côté, C. (2009). « La théorie et le sens de la recherche ». In : GAUTIER, Benoit, dir. *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. 5e édition, Québec : Presses de l'Université du Québec : 109-134.

Girod, M. (2004). *Penser le racisme. De la responsabilité des scientifiques*. Paris, Calmann-Lévy

Giroux, S. et Tremblay, G. (2002). *Méthodologie des Sciences Humaines : La recherche en action*. 2e édition, Québec : Édition du Renouveau Pédagogique Inc.

Grawitz, M. (1996). *Méthodes des sciences sociales*. 10e édition, Paris : DALLOZ.

Groulx, L. (2015). « L'histoire du service social : éléments d'analyse ». In : Deslauriers, J-P et Hurtubise, Y, dir. *Introduction au travail social*. 2<sup>e</sup> éditions, Québec : Presses de l'Université du Québec : 41-61.

- Guienne, V. (2001). « L'État social : les implicites d'un débat ». *Sociologie et sociétés* 33 (2) : 203-216. En ligne. URL : <http://id.erudit.org/iderudit/008318ar>. Consulté le 20 novembre 2022.
- Guy, T. (2002). L'intégration, une phase de l'insertion. *Formation Emploi*, 77(1), 21-36. <https://doi.org/10.3406/forem.2002.2474>
- Hamisultane, S. (2022). Sociologie clinique et approche anti-oppressive : Approfondir les réflexions sur la posture de recherche en travail social dans un contexte d'interculturalité au Canada. *Clinical Sociology Review*, 17(1), <https://doi.org/10.36615/csr.v17i1.1340>
- Henochsberg, S. (2016). Public debt and slavery: the case of Haiti (1760-19915). Consulté 21 avril 2023, à l'adresse <http://piketty.pse.ens.fr/files/Henochsberg2016.pdf>
- Hodan, Y. F. (2018). *Santé mentale et accès aux services : point de vue des immigrants francophones résidants à Ottawa*. [https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/38282/1/Hodan%2c%20Yusuf%20Farah\\_2018\\_m%2c%20a9moire.pdf](https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/38282/1/Hodan%2c%20Yusuf%20Farah_2018_m%2c%20a9moire.pdf). Consulté le 12 mars 2023.
- Iamamoto, M. (2003). *El Servicio Social en la contemporaneidad : Trabajo Social y formacion profesional*. Sao Paulo : Cortez. Extrait de texte traduit par Marie Paul Pierre. pp. 41-58.
- Icart, L. (2007). Haïti-en-Québec : Notes pour une histoire. *Ethnologies*, 28(1), 45-79. <https://doi.org/10.7202/014148ar>

- Jennissen, T et Lundy, C. (s. d.). *Garder la justice sociale dans notre mire : 80 années de développement pour l'ACTS*. [https://www.casw-acts.ca/files/attachements/lhistorique\\_de\\_lacts.pdf](https://www.casw-acts.ca/files/attachements/lhistorique_de_lacts.pdf). Consulté le 13 avril 2022.
- Jin Lee, E. O., et al. (2022). Chapitre 5. Les apprentissages transformationnels dans le cadre de la formation en travail social. Favoriser la réflexivité interrelationnelle dans une perspective anti-oppressive. Dans *Les défis de la formation des travailleurs sociaux* (p. 143-180). Champ social. <https://www.cairn.info/les-defis-de-la-formation-des-travailleurs-sociaux--9791034607373-p-143.htm>. Consulté le 5 avril 2023.
- Johnson-Lafleur, J. (2016). Intervenir en santé mentale en contexte interculturel quelques enjeux à considérer. *CHRONIQUE DU FRANC-TIREUR*. <https://aqrpsm.org/partenaire/flipbook/vol25no1-572801/pdf/le-partenaire-vol25no1-2016.pdf>  
Consulté le 28 avril 2023.
- Jung, C. (2003). Travail social et racisme ou quelle lutte contre quelles inégalités sociales ? *Pensée plurielle*, 5(1), 89-104. <https://doi.org/10.3917/pp.005.0089>
- Kanouté, F. et al., (2011). Les relations école-organisme communautaire en contexte de pluriethnicité et de défavorisation. *McGill Journal of Education*, 46(3), 407-421. <https://doi.org/10.7202/1009174ar>
- Kanouté, F. et Lafortune, G. (2014). *L'intégration des familles d'origine immigrante. Les enjeux sociosanitaires et scolaires*. <https://doi.org/10.4000/books.pum.5389>

- Knight, C. (2015). *Les difficultés et les stratégies d'insertion en emploi des immigrants haïtiens dans la région d'Ottawa-Gatineau* [Université d'Ottawa / University of Ottawa]. <http://ruor.uottawa.ca/handle/10393/33152>
- Labelle, M., Larose, S., & Piché, V. (1983). Politique d'immigration et immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900-1979. *Canadian Ethnic Studies = Etudes Ethniques Au Canada*, 15(2), 1-24.
- Labelle, M. et Therrien, M. (1992). Le mouvement associatif haïtien au Québec et le discours des leaders. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(2), 65–83. <https://doi.org/10.7202/301176ar>
- Labelle, M., Larose, S., et Piché, V. (2002). Émigration et immigration : Les Haïtiens au Québec. *Sociologie et sociétés*, 15(2), 73-88. <https://doi.org/10.7202/001394ar>
- Lalime, T. (2022). *La dette de l'indépendance a plombé le décollage économique d'Haïti*. CADTM. <https://www.cadtm.org/spip.php?page=imprimer>. Consulté le 21 avril 2023.
- Lamaute-Brisson, N. (2013). *Système de protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes : Haïti*. Santiago : Nations Unies. En ligne. URL : <https://www.cetri.be/IMG/pdf/etude-haiti-pdf>. Consulté le 22 mai 2023.
- Lapierre, S. & Levesque, J. (2013). 25 ans plus tard... et toujours nécessaires ! Les approches structurelles dans le champ de l'intervention sociale. *Reflets*, 19(1), 38–64. <https://doi.org/10.7202/1018041ar>
- Larose, S. (1984). Transnationalité et réseaux migratoires : Entre le Québec, les États-Unis et Haïti. *Cahiers de recherche sociologique*, 2(2), 115. <https://doi.org/10.7202/1001994ar>

Latortue, F. 1997 [1961]. *Le droit du travail en Haïti*. Port-au-Prince : Les presses libres.

Lavergne, C. (2020). *Les familles issues de la diversité culturelle et la protection de la jeunesse au Québec, constats et recommandations*.  
[https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Documents\\_deposes\\_a\\_la\\_Commission/P-068\\_Recommandations\\_Constats\\_Familles\\_diversite\\_culturelle\\_PJ\\_Lavergne\\_Dufour.pdf](https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-068_Recommandations_Constats_Familles_diversite_culturelle_PJ_Lavergne_Dufour.pdf). Consulté le 26 février 2023.

Le devoir. (2010). *3000 Haïtiens pourront bénéficier d'un programme de parrainage spécial*.  
<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/282349/3000-haitiens-pourront-beneficier-d-un-programme-de-parrainage-special>. Consulté le 14 décembre 2022.

Legault, G. et al. (2000). La séparation familiale en contexte migratoire : conflits parents-enfants.  
[https://www.usherbrooke.ca/psychologie/fileadmin/sites/psychologie/espace-etudiant/Revue\\_Interactions/Volume\\_4\\_no\\_1/V4N1\\_LEGALULT\\_OXMAN-MARTINEZ\\_GUZMAN\\_GRAVEL\\_TURCOTTE\\_p59-76.pdf](https://www.usherbrooke.ca/psychologie/fileadmin/sites/psychologie/espace-etudiant/Revue_Interactions/Volume_4_no_1/V4N1_LEGALULT_OXMAN-MARTINEZ_GUZMAN_GRAVEL_TURCOTTE_p59-76.pdf). Consulté le 27 avril 2023.

Leroy, H. (2021). Genèse du travail social en Haïti. l'imposition du développement comme principe normatif par un état à un autre. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 38(2), 5–27. <https://doi.org/10.7202/1086116ar>

Levesque, A., Clarke, S., et Blackstock, C. (2016). La plainte de discrimination devant le Tribunal canadien des droits de la personne portant sur les services d'aide à l'enfance aux enfants des Premières Nations et le Principe de Jordan. *Enfances Familles*

*Génération*s. *Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, 25, Art. 25.  
<https://journals.openedition.org/efg/1196>. Consulté le 2 mai 2023.

Lévi-Strauss. (1952). *Race et Histoire*. Collection folio/essais, Paris, Editions Denoël.

LIGUE FEMININE D'ACTION SOCIALE. (1953). *Femmes haïtiennes*. Port-au-Prince : éditions Fardin « Collection du bicentenaire ».

Mabilon-Bonfils, B. et Saadoun, L. (2007). *Le mémoire de recherche en sciences sociales*. Paris : Ellipses Édition Marketing S.A.

Malewska-Peyre, H. (2007). L'identité négative chez les jeunes immigrés. *Santé mentale au Québec*, 18(1), 109-123. <https://doi.org/10.7202/032250ar>

Malhamé, Y. (2010). *Conflits intergénérationnels au sein des familles immigrantes : L'expérience d'une approche de médiation familiale et interculturelle dans un contexte de protection de la jeunesse*. Essai présenté à la Faculté des arts et des sciences en vue de l'obtention du grade de maîtrise en service social. [https://papyrus-bib-umontreal-ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5097/These\\_UdeM-Youmna.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://papyrus-bib-umontreal-ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5097/These_UdeM-Youmna.pdf?sequence=1&isAllowed=y). Consulté le 31 mars 2023.

Memmi, A. (1982). *Le racisme*. Paris, Editions Gallimard.

Merrien, F.-X. (1999). La Nouvelle Gestion publique : Un concept mythique. *Lien social et Politiques*, 41, 95-103. <https://doi.org/10.7202/005189ar>

- Mills Wade, C. (1997). *Le contrat social* [Traduit en français par Aly Ndiane en 2023. Paris, Édition Mémoire d'encrier.
- Molina, Y. (2014). Nouvelle gestion publique et recomposition professionnelle dans le secteur social. *Pensée plurielle*, 36(2), 55-66. [Nouvelle gestion publique et recomposition professionnelle dans le secteur social | Cairn.info](#). Consulté le 21 décembre 2022.
- Moreau, M. (1987). L'approche structurelle en travail social : Implications pratiques d'une approche intégrée conflictuelle. *Service social*, 36(2-3), 227-247. <https://doi.org/10.7202/706361ar>
- Muckle, F. et Dion, J. (2008). Les facteurs de résilience et de guérison chez les autochtones victimes d'agression sexuelle. *Revue québécoise de psychologie*, 29 (3), 59-72. [https://www.pearsonelt.ch/download/media/9782744076046\\_SP\\_itres.pdf](https://www.pearsonelt.ch/download/media/9782744076046_SP_itres.pdf). Consulté le 23 mai 2023.
- Namululi, N., Bagaoui, R., et Hemedzo, K. (2018). Analyse intersectionnelle des défis et enjeux des inégalités sociales sur le marché du travail : L'expérience de vingt femmes congolaises résidant au Québec et en Ontario. *Reflets*, 24(1), 98-126. <https://doi.org/10.7202/1051522ar>
- Nérée, B. (1988). Duvalier. *Le pouvoir sur les autres. De père en fils*. Port-au-Prince, Editions Henri Deschamps.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. 4<sup>e</sup> éditions, Paris : Armand Colin

- Parazelli, M., et Dessureault, S. (2010). Prévention précoce, nouvelle gestion publique et figures d'autorité. *Les Politiques Sociales*, 1-2(1), 13-26. <https://doi.org/10.3917/lps.101.0013>
- Perras, S., et Boucher, N. (2005). L'intervention sociale contre le racisme : Sortir du multiculturalisme et de la pensée magique. *Service social*, 42(1), 101-119. <https://doi.org/10.7202/706602ar>
- Potvin, M. (2007). La réciprocité des regards entre deux générations d'origine haïtienne au Québec. *Migrations société*, 113(5), 169-206. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/migra.113.0169>
- Prophète, L. (2017). *Le droit à la mobilité et le droit au développement : une analyse du déplacement systématique des travailleurs qualifiés de la République d'Haïti vers le Canada*. [https://papyrus-bib-umontreal-ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21177/Prophete\\_Lucien\\_2018\\_these.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://papyrus-bib-umontreal-ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21177/Prophete_Lucien_2018_these.pdf?sequence=2&isAllowed=y). Consulté 23 octobre 2022.
- Prum, M. (2007). « Introduction ». *La fabrique de la « race »*. In : Michel, Prum, dir. *Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone*. Collection Racisme et eugénisme. Paris, L'Harmattan : 7-20.
- Pullen Sansfaçon, A. et Gérard-Tétreault, A. (2015). *Langage et adaptation professionnelle de travaille.pdf*. Consulté 24 octobre 2022, à l'adresse [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2015/07/intervention\\_142\\_2\\_langage-et-adaptation.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2015/07/intervention_142_2_langage-et-adaptation.pdf)

- Pullen Sansfaçon, A. (2013). La pratique anti-oppressive. *Le travail social: théorie, méthodologies et pratiques*. Sous la direction de Elizabeth Harper et Henri Dorvil, Presse de l'Université du Québec.  
[https://www.academia.edu/4352959/La\\_pratique\\_anti\\_oppressive](https://www.academia.edu/4352959/La_pratique_anti_oppressive)
- Ramaux, C. (2007). « Quelle théorie pour l'État social ? Apports et limites de la référence assurantielle. Relire François Ewald 20 ans après L'État providence ». *Revue française des affaires sociales* (1) : 13-34. URL: [www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2007-1-page-13.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2007-1-page-13.htm). Consulté le 20 mai 2023.
- Ramond, N., et Hénocque, C. (1996). Les conflits familiaux en milieu immigré. *Diversité*, 105(1), 114-129. <https://doi.org/10.3406/diver.1996.7075>
- Rivard-Leduc, M. (2009). « Que sont les travailleurs sociaux devenus ». *Un demi-siècle d'évolution de la pratique du travail social au Québec*.  
[https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention\\_131\\_2.\\_que\\_sont\\_les.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention_131_2._que_sont_les.pdf). Consulté le 13 mai 2023.
- Robichaud, M. (2017). *L'évaluation en contexte interculturel : les processus de prise de décision des personnes des services de la protection de la jeunesse*. Consulté 27 avril 2023, à l'adresse [https://papyrus-bib-umontreal-ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/20631/Robichaud\\_Marie-Joelle\\_2017\\_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y](https://papyrus-bib-umontreal-ca.proxy.bib.uottawa.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/20631/Robichaud_Marie-Joelle_2017_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y)
- Rosanvallon, P. (1995). *La nouvelle question sociale*. Paris : Éditions du Seuil.

- Roussel, J.-F. (2015). La Commission de vérité et réconciliation du Canada sur les pensionnats autochtones : bilan et prospective. *Théologiques*, 23(2), 31–58. <https://doi.org/10.7202/1042742ar>. Consulté le 13 mai 2023.
- Sainsiné, Y. (2007). *Mondialisation, développement et paysans en Haïti : Proposition d'une approche en termes de résistance*. Presses universitaires de Louvain. [https://books.google.ca/books?id=Yj8h7AxjfJEC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbg\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.ca/books?id=Yj8h7AxjfJEC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbg_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false). Consulté le 12 janvier 2023.
- Saint-Victor, A., et Exentus, R. (2022). Haïti : Migration et surexploitation. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (27), 29–35. <https://www-erudit-org.proxy.bib.uottawa.ca/fr/revues/ncs/2022-n27-ncs06886/98290ac.pdf>. Consulté le 29 septembre 2022.
- Santé Publique d'Ottawa. (2020). *Étude de recherche sur la santé mentale de la communauté noire d'Ottawa*. [https://www.santepubliqueottawa.ca/fr/reports-research-and-statistics/resources/Documents/MHOBC\\_Technical-Report\\_French-.pdf](https://www.santepubliqueottawa.ca/fr/reports-research-and-statistics/resources/Documents/MHOBC_Technical-Report_French-.pdf). Consulté le 9 mars 2023
- Savoie-Zajc, L. (2009). « L'entrevue semi-dirigée ». In : GAUTIER, Benoit, dir. *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. 5e édition, Québec : Presses de l'Université du Québec : 337-360.
- Statistique Canada. (2011). *Portrait statistique de la population d'origine ethnique haïtienne au Québec en 2011*. <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-haitienne-2011.pdf>. Consulté le 14 décembre 2022.

Sayad, A. (2006). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris, Éditions RAISONS D'AGIR.

Thébaud-Mony, A. (2013). « Recherche engagée et rigueur méthodologique. À propos de la recherche sur les cancers professionnels ». In : Hunsmann, M. et Kapp, S. dir. *Devenir chercheur. Écrire une thèse en sciences sociales*. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales : 315-332.

Tourigny, M. et Bouchard, C. (1994). *Incidence et caractéristiques des signalements d'enfants maltraités : comparaison interculturelle*. <https://www.sciencedirect.com.proxy.bib.uottawa.ca/science/article/pii/0145213494900590>. Consulté le 23 mars 2023.

Thésée, G., & Carr, P. (2016). Les mots pour le dire : Acculturation ou racialisation ? Les théories antiracistes critiques (TARC) dans l'expérience scolaire des jeunes Noirs du Canada en contextes francophones. *Comparative and International Education*, 45(1), Art. 1. <https://doi.org/10.5206/cie-eci.v45i1.9284>

Une vision une voix. (2016). *Changer le système de bien-être de l'enfance de l'Ontario afin de mieux servir les Afro-Canadiens*. [https://www.oacas.org/wp-content/uploads/2016/09/One-Vision-One-Voice-Part-1\\_digital\\_french.pdf](https://www.oacas.org/wp-content/uploads/2016/09/One-Vision-One-Voice-Part-1_digital_french.pdf). Consulté 27 avril 2023, à l'adresse

Val, J. (1972). *La dictature de D[du]valier*. Paris, édition : by la Pensée Universelle 71.

Valette, J-P. (2011). *Problèmes sociaux contemporains*. Paris : Ellipses Édition Marketing S.A.

Vergès, F. (2005). « Le Nègre n'est pas. Pas plus que le Blanc ». Frantz Fanon, esclavage, race et racisme. *Actuel Marx*, 38(2), 45-63. <https://doi.org/10.3917/amx.038.0045>

Villefranche, M. (2018). *La Maison d'Haïti, 45 ans d'histoire*. Mémoires des Montréalais. <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/la-maison-dhaiti-45-ans-dhistoire>. Consulté le 11 décembre 2022.

Ward, D., et Mullender, A. (1991). Empowerment and oppression: An indissoluble pairing for contemporary social work. *Critical Social Policy*, 11(32), 21-30. <https://doi.org/10.1177/026101839101103202>

Warren, J-P. (2020). *Histoire du taxi à Montréal. Des taxis jaunes à Uberx*. Montréal, les Éditions du Boréal.

## ANNEXE

### Annexe 1 : Certification du comité éthique de recherche de l'Université d'Ottawa

**Université d'Ottawa**

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

**University of Ottawa**

Office of Research Ethics and Integrity

27/03/2023

#### CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE | CERTIFICATE OF ETHICS APPROVAL

**Numéro du dossier / Ethics File Number**

S-02-23-8981

**Titre du projet / Project Title**

La place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien

**Type de projet / Project Type**

Mémoire de maîtrise / Master's major research paper

**Statut du projet / Project Status**

Approuvé / Approved

**Date d'approbation (jj/mm/aaaa) / Approval Date (dd/mm/yyyy)**

27/03/2023

**Date d'expiration (jj/mm/aaaa) / Expiry Date (dd/mm/yyyy)**

26/03/2024

#### Équipe de recherche / Research Team

**Chercheur / Researcher**

**Affiliation**

**Role**

Gilguens CHARLES

École de service social / School of Social Work

Chercheur Principal / Principal Investigator

Dahlia NAMIAN

École de service social / School of Social Work

Superviseur / Supervisor

**Conditions spéciales ou commentaires / Special conditions or comments**

550, rue Cumberland, pièce 154 Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada

550 Cumberland Street, Room 154 Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada

613-562-5387 • 613-562-5338 • [ethique@uOttawa.ca](mailto:ethique@uOttawa.ca) / [ethics@uOttawa.ca](mailto:ethics@uOttawa.ca)  
[www.recherche.uottawa.ca/deontologie](http://www.recherche.uottawa.ca/deontologie) | [www.recherche.uottawa.ca/ethics](http://www.recherche.uottawa.ca/ethics)

## Annexe 2 : Lettre d'invitation à la participation

### Objet : lettre d'invitation pour un projet de recherche

#### La place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien : étude de cas du Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO)

Gatineau, Mai 2023

Bonjour,

J'ai l'honneur de vous écrire et de vous féliciter pour votre contribution au sein du Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO).

Je suis étudiant à la maîtrise en travail social de l'Université d'Ottawa, sous la supervision de la professeure Dahlia Namian. Je vous écris dans le but de vous inviter à prendre part à une recherche que je mène sur « la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien ». Pour aborder empiriquement cette recherche, je prends CISHO comme cas d'études. Ainsi, je fais appel à vous pour la réalisation d'une entrevue audio qui ne durera pas plus de 60 minutes dans le but de partager vos expériences reliées à l'immigration, votre parcours professionnel et votre implication au CISHO. Cette entrevue sera enregistrée sur bande sonore.

Cette recherche a été approuvée par le comité éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa. Vos propos, si souhaité, seront anonymes et je m'assurerai de protéger toutes les informations pouvant révéler votre identité. Par ailleurs, je reste flexible par rapport aux prises de rendez-vous et aux endroits qui seront appropriés pour la réalisation de cette entrevue, soit en personne ou par zoom, selon votre préférence.

Pour participer à cette recherche, vous devez répondre aux critères de sélection suivantes :

- Être de nationalité haïtienne
- Être [travailleur.se](#), social.e ou intervenant.e social.e membre du CISHO
- Être de la première, deuxième ou troisième génération de la diaspora haïtienne au Canada

Les personnes intéressées peuvent m'envoyer un message par mon courriel ou par téléphone. Pour le recrutement, j'appliquerai le principe du premier arrivé, premier servi.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Chercheur principal

Gilguens Charles

Candida à la maîtrise en travail social

Université d'Ottawa

Directrice de mémoire

Dahlia Namian , Ph.D

Professeure agregee à l'ecole de travail social

Université d'Ottawa

[gchar033@uottawa.ca](mailto:gchar033@uottawa.ca)



uOttawa

Faculté des sciences sociales  
Faculty of Social Sciences

École de service social  
School of Social Work

## Annexe 3 : Formulaire de consentement

### Formulaire de consentement

**Titre du projet:** La place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien : étude de cas du Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO)

Chercheur principal : Gilguens Charles

Étudiant à la maîtrise

École de travail social

Université d'Ottawa

[gchar033@uottawa.ca](mailto:gchar033@uottawa.ca)

Superviseure : Dahlia Namian

Professeure agrégée

Responsable des cycles supérieurs

École de service social

120, privé Université, Pavillon des Sciences Sociales, local 12038

Ottawa, ON

K1N 6N5

613-562-5800 poste 4101

[dahlia.namian@uottawa.ca](mailto:dahlia.namian@uottawa.ca)

### Invitation à participer :

J'ai reçu l'invitation pour participer dans la recherche réalisée par Gilguens Charles et supervisée par la Professeure Dahlia Namian sur la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien. Cette recherche se fait dans le cadre

de son projet de mémoire de maîtrise à l'École de travail social de l'Université d'Ottawa.

**But de l'étude :**

L'objectif principal de la recherche est de cerner la place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien en traçant un portrait des a) principales luttes et actions collectives ou communautaires menées par et pour les personnes haïtiennes depuis 1960 b) en cherchant à mieux comprendre les trajectoires et les motivations des travailleur.se.s sociaux.les Haïtien.ne.s qui exercent dans la profession aujourd'hui.

**Participation :**

Ma participation consistera en une entrevue individuelle semi-dirigée d'environ 60 minutes, menée par le chercheur principal, durant laquelle, je raconterai mon expérience comme travailleur.se social.e immigrant.e exarçant au Canada. Cette entrevue sera enregistrée sur bande sonore. Le chercheur principal et moi-même avons convenu à l'avance de la date et du lieu de l'entrevue.

**Risques :**

Je comprends que ma participation à ce projet de recherche implique que je fournisse des informations personnelles me concernant ainsi que ma famille. De plus, raconter l'expérience de mon vécu reliée à l'immigration et ma trajectoire socioprofessionnelle pourrait susciter des inconforts psychologiques ou émotionnels chez moi. Moi et le chercheur sommes entendus sur le fait de minimiser ces inconforts durant la réalisation de l'entrevue. Ainsi dit, je pourrais refuser de répondre à certaines questions sans aucun préjudices, l'absence de questions directes et intrusives. En cas de malaises psychologiques, de détresse émotionnelle ou d'autres malaises, l'entrevue pourra être temporairement ou définitivement suspendue selon ma convenance. Avant le commencement de l'entrevue, le chercheur me fournira une liste des ressources ou de services de soutien disponible dans ma région de résidence.

**Bienfaits :**

Sur le plan personnel, ma participation à cette recherche sera l'occasion de partager mon expérience subjective et objective reliée à l'immigration haïtienne au Canada, ma trajectoire socioprofessionnelle, ma contribution personnelle et celle dite collective du Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO) au travail social canadien. Sur le plan social, mon partage contribuera à l'avancement des connaissances en travail social et déclenchera une réflexion sur l'apport particulier de la diaspora haïtienne au travail social canadien.

**Confidentialité et anonymat :**

Moi et le chercheur principal, nous avons discuté sur le strict respect de la confidentialité des données. Ainsi dit, j'ai l'assurance du chercheur que l'information que je partagerai avec lui restera strictement confidentielle. En effet, le chercheur principal et sa superviseure Dahlia Namian seront les « seul/seule »

qui auront accès à l'information fournie. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé qu'à des fins de recherche et selon le respect de la confidentialité. Les données sont la seule propriété du chercheur. Ces données seront conservées sur une clé USB dans le bureau de la directrice, puis détruites 5 ans après la fin du projet, la transcription de l'entrevue sera déchiquetée et l'enregistrement audio détruit. Si toutefois des participant.e.s demandent de détruire leurs données avant cette date, cette demande sera accordée exécutée.

### **L'anonymat :**

Dans ce travail, le chercheur m'a demandé est-ce que je veux être nommé. Il m'a assuré également que l'anonymat sera respecté par l'utilisation des noms fictifs si je ne veux pas être nommé. De plus, il m'a informé que si le choix de me faire nommer peut compromettre l'identité d'autres participant.e.s, il prendra la décision la plus sage de ne pas me nommer. En effet, mon nom et toutes autres indices qui pourraient permettre à l'identification de ma personne n'apparaîtront sur aucun document ou publication. Je suis consent.e pour l'utilisation de mes propos dans le mémoire du chercheur pour soutenir ses analyses. Toutefois, toutes informations qui pourraient participer à mon identification seront retirées.

### **Conservation des données :**

Les données recueillies seront enregistrées à l'aide d'un enregistreur audio numérique. De plus, ces données seront retranscrites entièrement par traitement de texte. Toutes les données, sauvegardées en format sécurisé, seront codées et conservées sur une clé USB dans le bureau de la directrice. Ces données seront conservées pour une durée de 5 ans et seront par la suite détruites au-delà de ces 5 années. Toutefois, les participant.e.s peuvent demander à tout moment de détruire les données qu'ils/elles ont déjà donné. Même après la publication du travail, ils/elles pourront demander cela. Si une telle demande se fait après la publication, nous ferons de notre mieux pour détruire les données.

### **Compensation :**

Une carte cadeau d'une valeur de 20 dollars me sera offerte en guise d'action symbolique de remerciement. Elle me sera remise avant l'entrevue. Toutefois, cela n'enlève rien à mes droits de me retirer même avant la fin de l'entrevue et de refuser de répondre à certaines questions, pour mes raisons personnelles, sans me voir dans l'obligation de remettre la carte cadeau. Le chercheur m'a déjà assuré que je pourrai la conserver si je voudrais me retirer de l'étude.

### **Participation volontaire :**

Ma participation à cette recherche reste volontaire durant tout le processus. Ainsi dit, je suis libre de me retirer à tout moment sans me trouver dans l'obligation de donner des explications. Je conserve également mes droits de refuser de répondre à certaines questions, sans subir sous aucune forme de conséquences négatives. Par ailleurs, si je choisis de me retirer de l'étude au cours de son déroulement, les données déjà recueillies seront détruites ou conservées selon ma volonté.

**Acceptation :**

Je, \_\_\_\_\_ (nom du ou de la participant.e),  
accepte de participer à cette recherche menée par Gilguens Charles sous la  
supervision de la professeure Dahlia Namian dans le cadre de sa maîtrise en travail  
social à l'École de travail Social, de la Faculté de Sciences Sociales, de l'Université  
d'Ottawa.

Pour des informations supplémentaires concernant cette étude, je peux  
communiquer avec le chercheur principal et/ou sa superviseuse de recherche.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux  
m'adresser au responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon  
Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, Ottawa, ON, K1N 6N5, (613) 562-5387  
ou [ethique@uottawa.ca](mailto:ethique@uottawa.ca).

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.  
J'ai lu et je comprends le contenu du formulaire de consentement dans son entièreté.

➤ **Voulez-vous être nommé dans les publications du mémoire ? Veuillez  
cocher la réponse appropriée.**

Oui, je consens à être nommé(e) dans les publications.

Non, je ne consens pas à être nommé(e) dans les publications.

Signature du ou de la participant.e :

Date :

Signature du chercheur :

Date :

## **Annexe 4 : Guide d'entrevue**

### **Guide d'entrevue**

**Titre du projet : La place et la contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien : étude de cas du Collectif des Intervenants Sociaux Haïtiens d'Ottawa (CISHO)**

#### **Thématique 1. Rôle et implication au CISHO**

1. Pourriez-vous m'expliquer votre rôle et vos motivations à vous impliquer comme membre travailleur social ou travailleuse sociale du CISHO ?
2. Comment expliquez-vous votre implication auprès de la communauté haïtienne ?
3. Pensez-vous à une forme de contribution de CISHO au travail social canadien ? Si oui, comment expliquer cette contribution ?

#### **Thématique 2. Travail social et enjeux de la communauté haïtienne**

1. Y a-t-il des enjeux particuliers à prendre en compte dans la pratique du travail social canadien auprès de la communauté haïtienne ? Si oui, expliquez.
2. Comment situez-vous les actions de CISHO par rapport aux enjeux de la pratique du travail social canadien auprès de la communauté haïtienne ?
3. Quelle est la place et contribution de la diaspora haïtienne au travail social canadien, d'après vous ?

#### **Thématique 3. Parcours migratoire et trajectoire socioprofessionnelle**

1. Comment expliquez-vous votre parcours migratoire pour arriver au Canada ?
2. Aviez-vous déjà eu un parcours professionnel avant votre arrivée au Canada ? Si oui, expliquez.
3. Comment expliquez-vous votre trajectoire socioprofessionnelle au Canada à titre de travailleur social et en quoi votre parcours migratoire a-t-il influencé votre trajectoire professionnelle ?